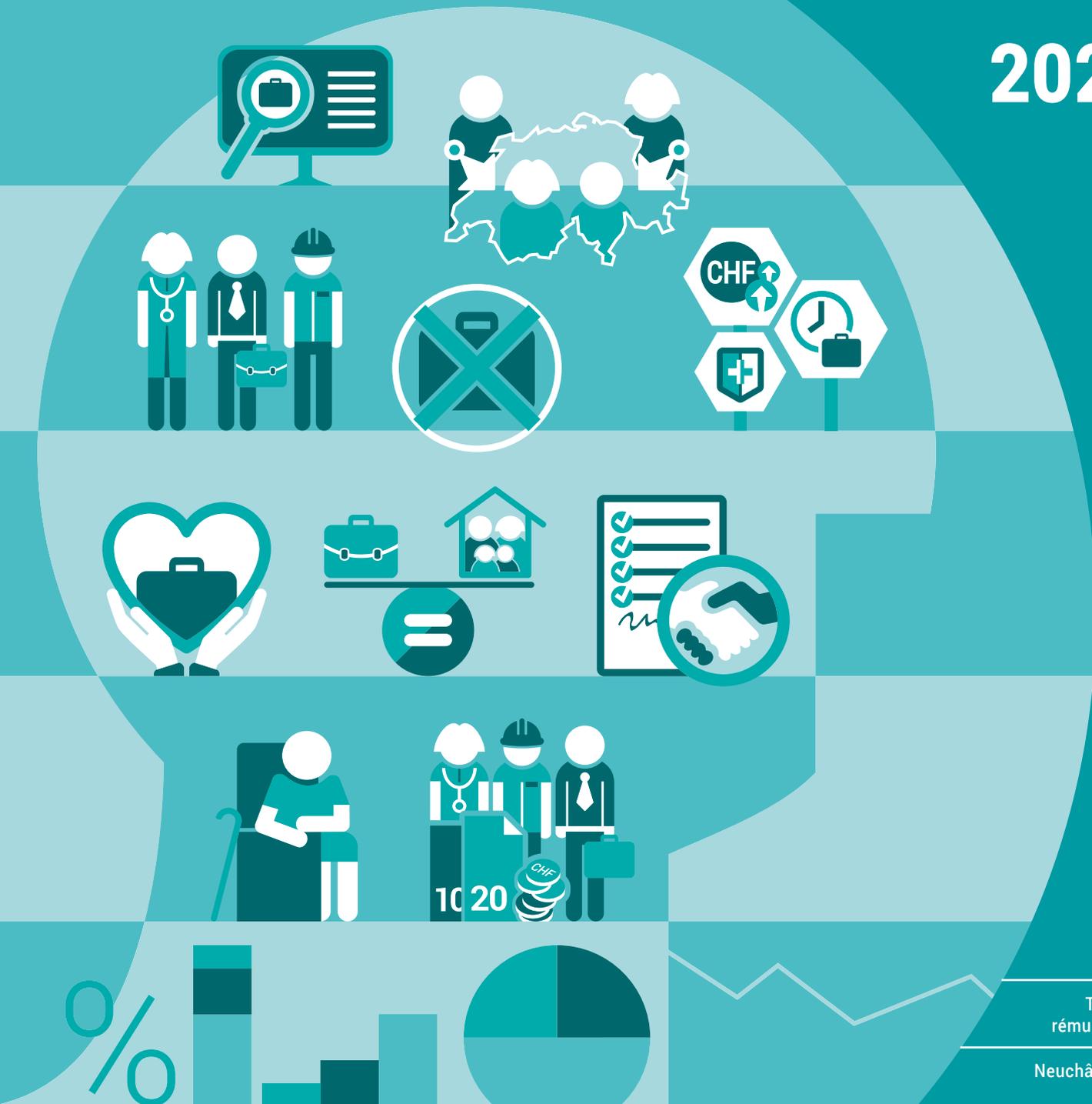


2021



03

Travail et
rémunération

Neuchâtel 2021

Indicateurs du marché du travail 2021

Domaine « Travail et rémunération »

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

L'ESPA en bref 2020, Neuchâtel 2021, 28 pages, numéro OFS: 361-2000

Organisation du travail et aménagement du temps de travail en Suisse et en comparaison européenne 2019, Neuchâtel 2021, 12 pages, numéro OFS: 2115-1900

Participation des femmes au marché du travail de 2010 à 2019, Neuchâtel 2021, 16 pages, numéro OFS: 2052-1900

Les frontaliers en Suisse 1996 à 2020, Neuchâtel 2021, 12 pages, numéro OFS: 2111-2000

Travail non rémunéré en 2020, Neuchâtel 2021, 8 pages, N° 2021-0410-F (Communiqué de presse)

La mobilité professionnelle en Suisse, Neuchâtel 2020, 16 pages, numéro OFS: 1320-2000

L'enquête suisse sur la structure des salaires, Statistique de poche 2018, Neuchâtel 2020, 10 pages, numéro OFS: 785-1800

Évolution des salaires en 2020: indice suisse des salaires, Neuchâtel 2021, 10 pages, N° 2021-0484-F (Communiqué de presse)

Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse 2018, Neuchâtel 2020, 10 pages, numéro OFS: 1264-1800

Domaine « Travail et rémunération » sur Internet

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 03 – Travail et rémunération

Indicateurs du marché du travail 2021

Contenu Jonas Deplazes, OFS; Thomas Christin, OFS;
Laura Ravazzini, OFS; Silvia Perrenoud, OFS;
Rongfang Li, OFS; Francis Saucy, OFS;
Sophie Schmassmann, OFS; Thierry Murier, OFS

Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2021

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Section Travail et vie active, OFS, Tél. 058 463 64 00,
info.arbeit@bfs.admin.ch

Contenu: Jonas Deplazes, OFS; Thomas Christin, OFS;
Laura Ravazzini, OFS; Silvia Perrenoud, OFS;
Rongfang Li, OFS; Francis Saucy, OFS;
Sophie Schmassmann, OFS; Thierry Murier, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 03 Travail et rémunération

Langue du texte original: Allemand / Français

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2021
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 206-2102

ISBN: 978-3-303-03306-7

Table des matières

Abréviations	5	4.6 La statistique des frontaliers (STAF)	53
1 Introduction	7	4.7 La statistique du volume du travail (SVOLTA)	55
2 Résultats commentés	9	4.8 La statistique de la durée normale du travail dans les entreprises (DNT)	56
3 Définitions	23	4.9 Comparatif entre la statistique du volume du travail et la statistique de la durée normale du travail dans les entreprises	57
3.1 Notions liées aux personnes	25	4.10 La statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT)	58
3.2 Notions liées aux places de travail	28	4.11 La statistique du chômage du Secrétariat d'État à l'économie (SECO)	59
3.3 Notions économiques	30	4.12 Comparatif entre la statistique du chômage au sens du BIT et la statistique du chômage du SECO	60
3.4 Notions liées au temps de travail	31	4.13 Les comptes globaux du marché du travail (CMT)	61
3.5 Notions liées aux mouvements sur le marché du travail	33	4.14 L'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)	63
3.6 Notions liées à la rémunération du travail	35	4.15 Comparatif des données salariales de l'ESS et de l'ESPA	64
3.7 Taux divers	38	4.16 La statistique de l'évolution des salaires	65
3.8 Concepts de population et de couverture statistique	40	4.17 L'enquête sur les accords salariaux (EAS)	66
3.9 Grandes régions	42	4.18 L'enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS)	67
4 Sources statistiques	43	4.19 L'enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE)	68
4.1 Système des statistiques suisses du marché du travail	44	Tableaux	69
4.2 L'enquête suisse sur la population active (ESPA)	47		
4.3 La statistique de la population active occupée (SPA0)	49		
4.4 La statistique de l'emploi (STATEM)	51		
4.5 Comparatif entre la statistique de la population active occupée et la statistique de l'emploi	52		

Abréviations

BIT	Bureau international du travail
CCT	Conventions collectives de travail
CHOM-BIT	Statistique du chômage au sens du BIT
CMT	Comptes globaux du marché du travail
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DNT	Statistique de la durée normale du travail dans les entreprises
EAS	Enquête sur les accords salariaux
ECS	Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse
ESPA	Enquête suisse sur la population active
ESS	Enquête suisse sur la structure des salaires
EUROSTAT	Office statistique de l'Union européenne
ISS	Indice suisse des salaires
KASE	Enquête sur les conflits collectifs de travail
LOK	Enquête d'octobre sur les salaires et traitements
NOGA	Nomenclature générale des activités économiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFS	Office fédéral de la statistique
ORP	Offices régionaux de placement
OSNM	Office suisse de la navigation maritime
PIB	Produit intérieur brut
REE	Registre des entreprises et des établissements
RE	Recensement des entreprises
RFP	Recensement fédéral de la population
SCN	Système de comptabilité nationale
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEM	Secrétariat d'État aux migrations
SPA0	Statistique de la population active occupée
STAF	Statistique des frontaliers
STATEM	Statistique de l'emploi
STATENT	Statistique structurelle des entreprises
STATPOP	Statistique de la population et des ménages
SVOLTA	Statistique du volume du travail
SYMIC	Système d'information central sur la migration

1 Introduction

Les thèmes liés au marché du travail font très souvent l'objet de débats politiques animés, tant au Parlement fédéral que chez tout un chacun, en famille ou entre amis. On croit parfois – à tort – que les statistiques du marché du travail se résument aux indicateurs du chômage et que ces derniers suffisent à dépeindre la situation de l'emploi. Or, le marché du travail s'avère bien plus complexe que cela et seul le recours à de nombreux autres indicateurs statistiques permet de s'en faire une représentation satisfaisante.

La publication «Indicateurs du marché du travail» fournit des repères parmi la vaste gamme des données sur l'emploi. L'information y est structurée de manière à procurer une vue d'ensemble du marché suisse du travail et des statistiques qui s'y rapportent.

Que faut-il comprendre sous la notion d'indicateurs du marché du travail? Nous utilisons ici ce terme pour qualifier les instruments de mesure qui permettent d'observer régulièrement la situation sur le marché du travail et son évolution. Ces indicateurs sont entre autres nécessaires pour identifier certains problèmes ou déséquilibres ou pour évaluer l'impact de mesures prises dans le cadre de la politique de l'emploi. Par ailleurs, ce sont eux qui peuvent servir de base à l'établissement de scénarios ou de prévisions à plus ou moins long terme.

Les indicateurs présentés dans cette publication sont fournis par:

- cinq statistiques de synthèse (statistiques qui combinent différentes sources):
 - la statistique de la population active occupée
 - la statistique du volume du travail
 - la statistique du chômage au sens du BIT
 - les comptes globaux du marché du travail
 - la statistique des frontaliers
- une enquête auprès des personnes:
 - l'enquête suisse sur la population active
- cinq enquêtes auprès des établissements:
 - la statistique de l'emploi
 - l'enquête suisse sur la structure des salaires
 - l'enquête sur les accords salariaux
 - l'enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse
 - l'enquête sur les conflits collectifs de travail
- et trois statistiques basées sur des données administratives:
 - la statistique du chômage du Secrétariat d'État à l'économie
 - la statistique de l'évolution des salaires
 - la statistique de la durée normale de travail dans les entreprises

Le chapitre 2 propose différents commentaires sur la situation du marché du travail pour la période 2015–2020 ainsi que sur les perspectives pour l'année 2021. Les résultats commentés y sont illustrés par de nombreux graphiques. Le chapitre 3 passe en revue les définitions les plus fréquemment utilisées dans les statistiques du marché du travail, alors que le chapitre 4 a pour objet la description des aspects méthodologiques des différentes sources statistiques. Finalement l'ensemble des indicateurs sont présentés sous la forme de tableaux dans la dernière partie de la publication.

2 Résultats commentés

2015–2020: principales évolutions sur le marché suisse du travail

En 2020, le marché du travail a été marqué par la pandémie de COVID-19. Du quatrième trimestre 2019 au quatrième trimestre 2020, le nombre de chômeurs au sens du BIT (Bureau international du travail) s'est accru, le nombre de personnes au chômage partiel a suivi une forte hausse et le nombre de places vacantes a diminué. En cinq ans, du quatrième trimestre 2015 au quatrième trimestre 2020, le nombre de personnes actives occupées en Suisse a néanmoins augmenté. Durant la même période, le taux de chômage au sens du BIT de même que le taux de personnes au chômage (inscrites auprès d'un office régional de placement, ORP) ont cependant augmenté sous l'effet de la hausse enregistrée en 2020.

La pandémie a occasionné un recul du PIB en 2020

Dans un environnement monétaire difficile, la croissance a fléchi au début de 2015. Entre le premier trimestre 2015 et le quatrième trimestre 2016, l'économie suisse a enregistré une croissance dont le taux n'a pas dépassé 0,2% en moyenne par trimestre. Elle s'est ensuite rétablie à partir du premier trimestre 2017 et a poursuivi une croissance de 0,9% en moyenne jusqu'au deuxième trimestre 2018. Durant le second semestre 2018, la conjoncture suisse a ralenti et le PIB a augmenté de 0,2% en moyenne par trimestre jusqu'à fin 2019. En 2020, la pandémie a provoqué un ralentissement historique de la croissance économique, de sorte que le PIB a reculé de 7,2% au deuxième trimestre. Pendant le troisième trimestre, l'économie s'est rétablie (+7,3%), mais l'embellie fut passagère, puisqu'elle n'a connu qu'une croissance faible (+0,2%) durant le quatrième trimestre. La pandémie de COVID-19 a entraîné la plus grave récession depuis des décennies et le PIB a reculé davantage qu'en 2009, à la suite de la crise financière.

Nombre de personnes actives occupées en 2020: hausse ralentie par la pandémie

Selon la statistique de la population active occupée (SPA0), qui repose sur une enquête auprès des personnes (enquête suisse sur la population active ESPA), le nombre d'actifs occupés a augmenté de 3,8% à 5,1 millions entre le quatrième trimestre 2015 et le quatrième trimestre 2020. La statistique de l'emploi (STATEM), qui est basée sur une enquête auprès des entreprises des secteurs secondaire et tertiaire, faisait parallèlement état d'une hausse du nombre d'emplois de 4,9% à 5,1 millions. Pour l'essentiel, l'augmentation est cependant à mettre sur le compte de la hausse enregistrée jusqu'à fin 2019. À partir du deuxième trimestre 2020, tant le nombre de personnes actives occupées que le nombre d'emplois ont en effet reculé. Jusqu'à la fin de l'année, le marché du travail s'est toutefois rétabli, de sorte que les chiffres sont restés stables entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020 (personnes actives occupées: -0,04%; emplois: -0,3%).

Hausse du chômage due au COVID-19

Considéré sur cinq ans, le taux de chômage au sens du BIT est resté stable, à 4,9%, et le taux de chômeurs inscrits (auprès d'un ORP) à 3,3%. Cette stabilité s'explique par le seul fait que la baisse du chômage enregistrée jusqu'à fin 2019 a compensé la

hausse provoquée par la pandémie. Au quatrième trimestre 2019, 3,9% de la population active était sans emploi et le taux de personnes au chômage atteignait 2,3%. La crise du COVID-19 a cependant accru le nombre de personnes sans emploi de 28,1% (+54 000 personnes) et le nombre de chômeurs inscrits a même augmenté de 43,2% (+47 000 personnes).

Progression historique du chômage partiel

Le nombre de personnes au chômage partiel a suivi une forte hausse à cause de la crise du COVID-19. Alors qu'en février 2020 seulement 5000 personnes travaillaient selon un horaire réduit, elles étaient déjà 970 000 en mars 2020. En avril, leur nombre s'est encore accru pour atteindre 1,3 million, soit environ 26% des personnes actives occupées. Jusqu'en octobre, le recours au chômage partiel a ensuite reculé pour ne toucher plus que 250 000 personnes, mais est à nouveau passé à 400 000 personnes à fin décembre suite aux nouvelles mesures décrétées par les autorités. Il faut remonter à la dernière crise économique et financière mondiale pour observer un recours intensif au chômage partiel. En mai 2009, les entreprises avaient en effet recouru à ces prestations pour 92 200 personnes, ce qui représente la valeur mensuelle la plus élevée de 2009.

Moins de places vacantes pendant la pandémie

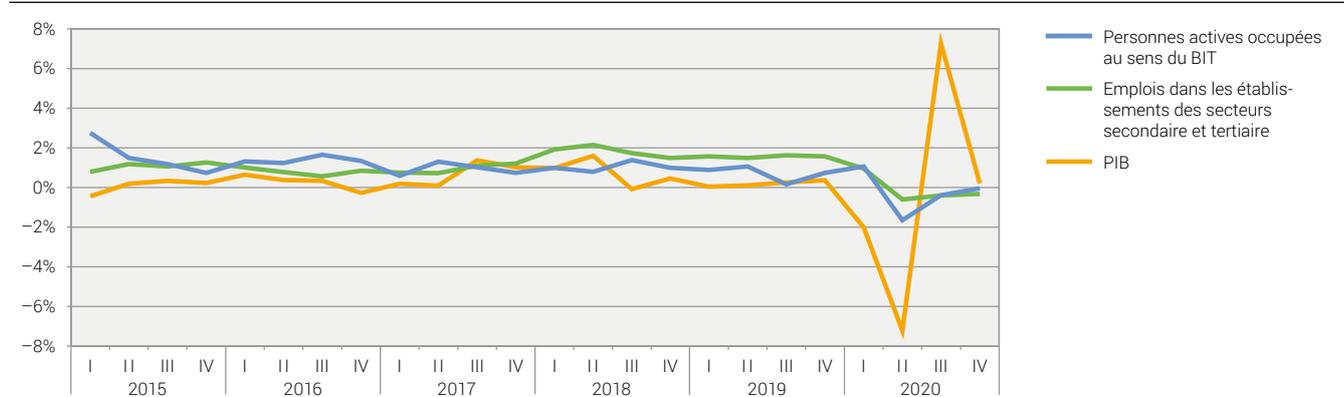
Selon la STATEM, la crise du COVID-19 a engendré en 2020 un recul du nombre de places vacantes. Au quatrième trimestre 2020, le nombre total de places vacantes était de 12 600 inférieur à celui enregistré au quatrième trimestre 2019 (-16,1%). Le recul le plus net a été observé au deuxième trimestre 2020 (-26,9% par rapport au même trimestre de l'année précédente). En raison de la forte hausse observée entre le quatrième trimestre 2015 et le quatrième trimestre 2019 (+55,7%), le nombre de places vacantes disponibles au quatrième trimestre 2020 était toutefois de 30% supérieur à celui enregistré cinq années plus tôt.

Croissance des salaires nominaux et réels

En 2020, les salaires nominaux ont affiché une hausse moyenne de 0,8% par rapport à l'année précédente (+0,9% en 2019 et +0,5% en 2018). Cette augmentation nominale est venue confirmer une tendance à la modération salariale observée depuis 2010 avec des taux annuels ne dépassant pas +1,0%. Les décisions en matière de revalorisation salariale pour l'année 2020 ont été prises en général en septembre 2019. L'inflation qui était estimée, à cette période, à +0,4% pour 2020 s'est finalement élevée à -0,7% en lien avec la crise sanitaire. Le pouvoir d'achat des salaires a ainsi augmenté de 1,5% (2019: +0,5%; 2018: -0,4%). Sur les cinq dernières années, de 2016 à 2020, le rythme annuel moyen de progression des salaires réels, pour l'ensemble des personnes salariées, a été de +0,5% (+0,5% pour les hommes et +0,6% pour les femmes). La progression plus soutenue de l'indice des salaires des femmes s'inscrit dans une tendance de long terme. Les salaires moins élevés des femmes se sont rapprochés de ceux des hommes (écart de -23,7% en 1994 vs. -11,5% en 2018 sur la médiane des salaires), mais l'inégalité salariale entre hommes et femmes persiste encore aujourd'hui.

2015–2020: principales évolutions sur le marché suisse du travail

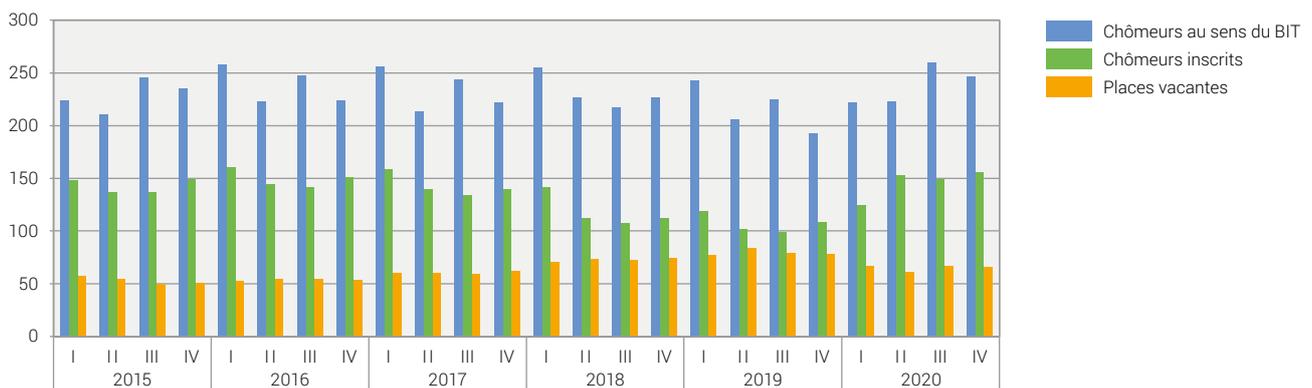
Variation du produit intérieur brut (PIB en termes réels), du nombre de personnes actives occupées et du nombre d'emplois, par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, en %, de 2015 à 2020 G.2.1



Sources: OFS – Statistique de la population active occupée (SPA0), Statistique de l'emploi (STATEM); SECO

© OFS 2021

Chômeurs au sens du BIT, chômeurs inscrits et places vacantes, en milliers, de 2015 à 2020 G.2.2

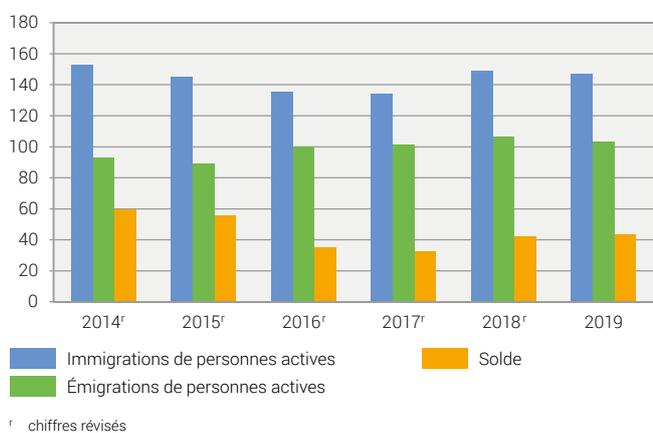


Commentaire: CHOM-BIT/SECO: moyenne trimestrielle, STATEM: valeurs à la fin du trimestre

Sources: OFS – Statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT), Statistique de l'emploi (STATEM); SECO

© OFS 2021

Migration de main-d'oeuvre étrangère, en milliers, de 2014 à 2019 G.2.3

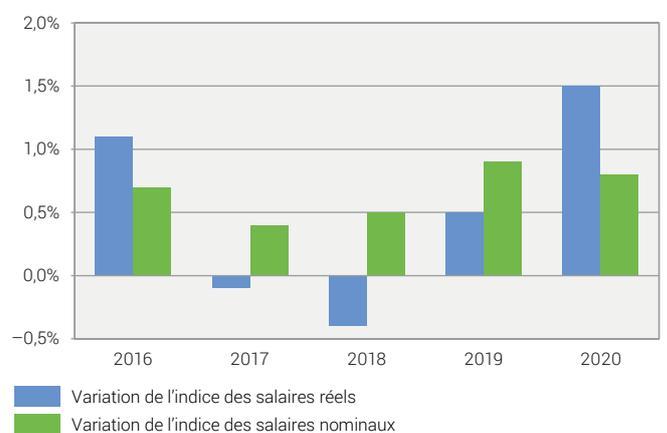


^r chiffres révisés

Source: OFS – Comptes globaux du marché du travail (CMT)

© OFS 2021

Variation de l'indice des salaires nominaux et réels, par rapport à l'année précédente, en %, de 2016 à 2020 G.2.4



Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

© OFS 2021

2015–2020: la situation des hommes et des femmes sur le marché du travail

De 2015 à 2020, la proportion des femmes participant au marché du travail a augmenté. Hommes et femmes sont toujours plus nombreux à travailler à temps partiel. Proportionnellement, les femmes restent cependant nettement plus nombreuses que les hommes à exercer une activité professionnelle à temps partiel (59,2% contre 18,2%). Le taux de chômage au sens du BIT des hommes et des femmes a diminué jusqu'à fin 2019, mais il a ensuite enregistré une forte hausse en 2020. Considérées sur une période de cinq ans, ces deux valeurs sont ainsi demeurées stables (4,5% pour les hommes et 5,4% pour les femmes). Une comparaison des salaires en équivalents plein temps révèle que les femmes gagnent en moyenne 11,5% de moins que les hommes, et seule une partie de cette différence s'explique par des critères objectifs.

Le temps partiel progresse chez les hommes

Le temps partiel est nettement plus répandu chez les femmes que chez les hommes: au quatrième trimestre 2020, 59,2% des femmes actives occupées travaillaient à temps partiel (autrement dit à un taux d'occupation inférieur à 90%), soit 0,2 point de pourcentage de moins qu'au quatrième trimestre 2015. Chez les hommes, ce taux a progressé de 0,5 point depuis fin 2015 pour se situer à 18,2%. Entre le quatrième trimestre 2015 et le quatrième trimestre 2020, le nombre d'actifs occupés à temps partiel a augmenté aussi bien chez les femmes (+7,4%) que chez les hommes (+10,9%).

La distribution inégale du temps partiel est une des raisons qui expliquent que la part des femmes au volume total des heures effectives de travail n'ait été que de 38,6% en 2020. Parmi les 459 000 hommes travaillant à temps partiel au quatrième trimestre 2020, 101 000 étaient en sous-emploi (22,1%), c'est-à-dire qu'ils souhaitaient travailler davantage et étaient disponibles à court terme pour le faire. Parmi les 1 317 000 femmes travaillant à temps partiel, 283 000 étaient en sous-emploi, soit une part de 21,5%. Sur cinq ans, la part des personnes en sous-emploi parmi les personnes travaillant à temps partiel a augmenté chez les femmes (+1,8 point de pourcentage) et diminué chez les hommes (-1,2 point).

Les femmes travaillent plus souvent dans le secteur des services que les hommes

Pour les deux sexes, le nombre des personnes actives occupées a suivi une évolution comparable dans les trois secteurs économiques entre le quatrième trimestre 2015 et le quatrième trimestre 2020: si le nombre d'hommes et de femmes occupés dans le secteur secondaire a augmenté à un rythme inférieur à la moyenne (respectivement +0,2% et +0,7%), celui des hommes et des femmes occupés dans le secteur tertiaire l'a fait à un rythme supérieur (respectivement +6,3% et +6,4%). Proportionnellement, les femmes travaillent bien plus fréquemment que les hommes dans le secteur des services (quatrième trimestre 2020: 87,8% contre 68,0%). Seuls 10,5% des femmes travaillent dans l'industrie et 1,7% dans l'agriculture. Parmi les hommes actifs occupés, 29,1% travaillent dans l'industrie et 2,9% dans l'agriculture.

Léger accroissement de la part des femmes au sein de la population active

Entre le quatrième trimestre 2015 et le quatrième trimestre 2020, le nombre de personnes actives (les actifs occupés et les chômeurs selon le BIT correspondent ensemble à l'offre de travail) a progressé de 2,7% (à 2,6 millions) chez les hommes et de 4,8% (à 2,4 millions) chez les femmes. En cinq ans, la part de ces dernières dans la population active a ainsi légèrement augmenté: de 0,5 point à 47,1%. Le nombre de femmes actives a progressé nettement plus que celui d'hommes actifs (+4,6% contre +2,8%).

Hausse du taux de chômage des femmes

Entre le quatrième trimestre 2015 et le quatrième trimestre 2019, le taux de chômage au sens du BIT a reculé tant chez les femmes (de 5,2% à 4,1%) que chez les hommes (de 4,6% à 3,7%). Le recul s'étant avéré plus important chez les femmes, les deux taux se sont rapprochés. Durant 2020, année marquée par la pandémie, le taux de chômage a surtout augmenté chez les femmes, passant de 4,1% au quatrième trimestre 2019 à 5,4% au quatrième trimestre 2020. Ce taux a également augmenté chez les hommes, passant de 3,7% à 4,5% pendant la même période. Suite à l'évolution enregistrée en 2020, l'écart entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes s'est creusé au cours des cinq dernières années. Par rapport à fin 2015 (4,6% chez les hommes contre 5,1% chez les femmes), le taux de chômage au sens du BIT des hommes a même légèrement reculé (-0,1 point de pourcentage), tandis que celui des femmes a suivi une légère hausse (+0,2 point). Par conséquent la différence séparant hommes et femmes s'est accrue de 0,3 point de pourcentage en 2020 (4,5% chez les hommes contre 5,4% chez les femmes).

En raison de la forte hausse du chômage enregistrée en 2020, le nombre de femmes au chômage au sens du BIT a suivi une hausse nettement plus marquée (9,2%) que celui des hommes (0,6%). En conséquence, la part des femmes parmi les personnes sans emploi a augmenté, passant de 49,2% en 2015 à 51,3% en 2020 (toujours au quatrième trimestre).

Les inégalités salariales entre les femmes et les hommes diminuent progressivement

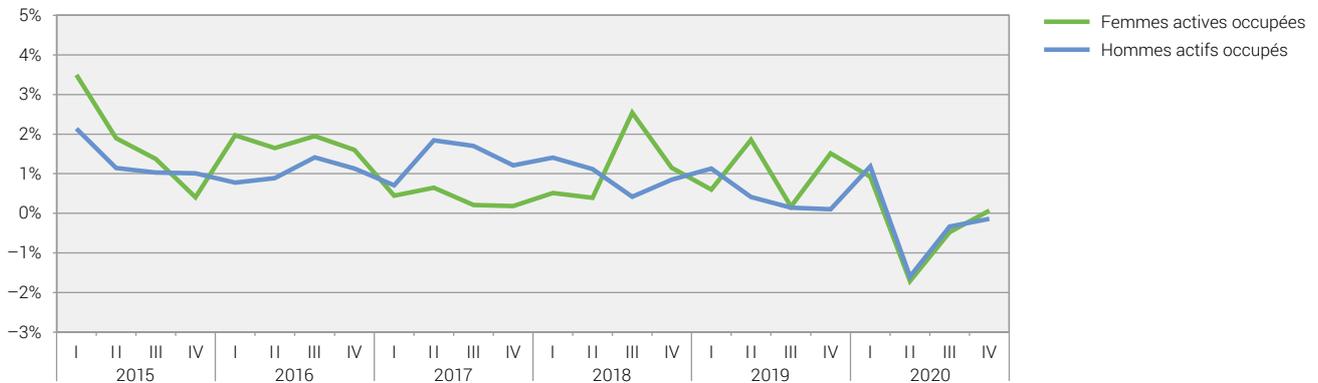
En 2018, le salaire mensuel médian des femmes dans l'économie totale se montait à 6067 francs, et celui des hommes à 6857 francs. La différence salariale a diminué depuis 2014, passant de 12,5% à 12,0% en 2016, et à 11,5% en 2018. Dans le secteur privé, les femmes ont gagné en 2018 14,4% de moins que les hommes alors que dans le secteur public, cette différence globale est de 11,4%.

Selon une analyse mandatée par l'Office fédéral de la statistique, 57,1% de la différence salariale (moyenne arithmétique) en 2016 dans l'économie totale peut s'expliquer par des facteurs objectifs comme le niveau hiérarchique, l'ancienneté ou la formation. 42,9% de l'écart salarial reste inexpliqué.

2015–2020: la situation des hommes et des femmes sur le marché du travail

Variation du nombre d'actifs occupés selon le sexe, par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, en %, de 2015 à 2020

G2.5

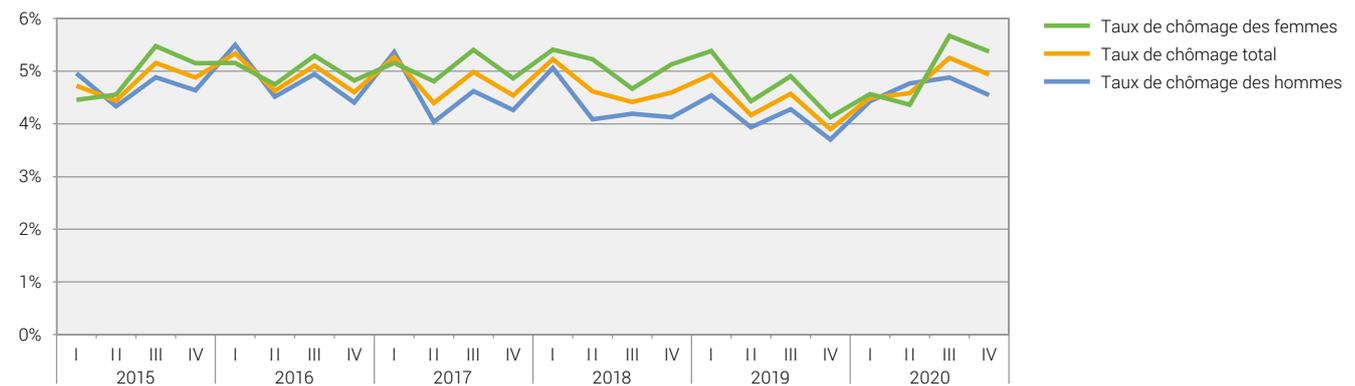


Source: OFS – Statistique de la population active occupée (SPA0)

© OFS 2021

Taux de chômage au sens du BIT selon le sexe, en %, 2015 à 2020

G2.6

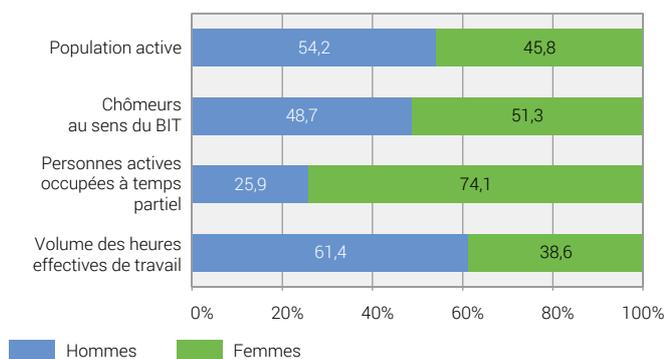


Source: OFS – Statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT)

© OFS 2021

Répartition hommes/femmes de la pop. active, des chômeurs au sens du BIT, des pers. actives occupées à temps partiel (au 4^e trimestre 2020 dans les trois cas) et du volume des heures effectives de travail (2020), en %

G2.7

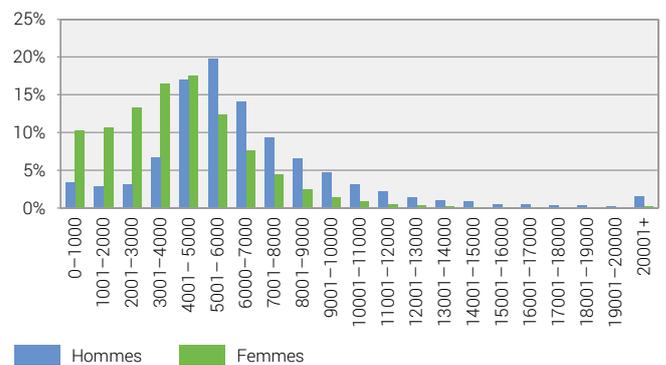


Sources: OFS – SPA0, CHOM-BIT, ESPA, SVOLTA

© OFS 2021

Répartition des salariés selon les classes de salaires (salaire mensuel net en francs) et le sexe, secteur privé et secteur public ensemble, en %, 2018

G2.8



Sources: OFS – Enquête sur la structure des salaires (ESS)

© OFS 2021

2015–2020: main-d'œuvre suisse et main-d'œuvre étrangère

Depuis 2001, la Suisse connaît une forte immigration de main-d'œuvre étrangère. De 2015 à 2020, le nombre de personnes actives de nationalité étrangère a augmenté quatre fois plus fortement que celui des personnes actives de nationalité suisse. Sans les naturalisations, la différence serait encore plus marquée. Sur l'ensemble de la période sous revue, le taux de chômage au sens du BIT des étrangers était deux à trois fois plus élevé que celui des Suisses. Les salaires de ces derniers sont globalement plus élevés que ceux des travailleurs étrangers, sauf dans les postes à niveau de responsabilité élevé.

L'immigration de main-d'œuvre étrangère reste importante

Entre le quatrième trimestre 2015 et le quatrième trimestre 2020, le nombre de personnes actives de nationalité étrangère (étrangers actifs occupés et étrangers chômeurs au sens du BIT confondus) a progressé plus de quatre fois plus rapidement que celui des personnes actives de nationalité suisse (+8,0% à 1,8 million contre +2,0% à 3,6 millions). Par rapport au même trimestre de l'année précédente, le nombre des personnes actives de nationalité suisse a même diminué au cours de la première moitié de 2020 (-2,0% au deuxième trimestre de 2020). Entre fin 2019 et fin 2020, tant la main-d'œuvre étrangère que la main-d'œuvre suisse ont toutefois connu un accroissement. La progression du nombre de travailleurs étrangers est le résultat d'une forte immigration: sur l'ensemble de la période 2015 à 2019, les immigrations de main-d'œuvre étrangère ont dépassé de 209 000 personnes les émigrations. Le solde migratoire annuel des actifs étrangers a cependant diminué, passant de 60 000 à 43 000 personnes entre 2015 et 2019. Les migrations d'actifs de nationalité suisse présentaient par contre un solde négatif de 23 000 personnes durant la même période. Les naturalisations jouent un rôle sur la structure de la population active: de 2015 à 2019, quelque 131 000 personnes actives étrangères ont acquis la nationalité suisse. Sans ces naturalisations, l'effectif de la population active étrangère aurait augmenté de 16,0% entre 2015 et 2019, alors que celui de la population active suisse aurait enregistré un recul (-1,7%). Au quatrième trimestre 2020, la part des étrangers au sein de la population active représentait 32,8% contre 31,5% cinq ans plus tôt.

Le chômage touche davantage les personnes étrangères

Au quatrième trimestre 2020, la population active de nationalité suisse se composait de 3,5 millions de personnes actives occupées et de 138 000 personnes au chômage au sens du BIT. Le taux de chômage au sens du BIT de la population suisse s'élevait ainsi à 3,8%. Si ce taux a varié entre 3,0% (2019) et 4,0% (troisième trimestre 2020) au cours de la période sous revue pour la population de nationalité suisse, la population étrangère a connu une situation moins favorable: au quatrième trimestre 2019, 1,6 million de ses membres étaient actifs occupés et 108 000 étaient au chômage. Le taux de chômage au sens du BIT de la population étrangère se montait de la sorte à 7,9%. Il a néanmoins reculé par rapport au quatrième trimestre 2015 (où il se situait à 9,1%).

Moins de temps partiel chez les étrangers

Entre le quatrième trimestre 2015 et le quatrième trimestre 2020, la part des personnes travaillant à temps partiel a légèrement augmenté tant au sein de la main-d'œuvre suisse (+2,4 points à 41,5%) qu'au sein de la main-d'œuvre étrangère (+0,2 point à 26,1%). Ce mode de travail est très répandu chez les femmes, mais il l'est bien plus chez les Suissesses que chez les étrangères: au quatrième trimestre 2020, les premières étaient 63,3% à travailler à temps partiel, les secondes 46,4%. Chez les hommes, les proportions correspondantes étaient de 21,1% et de 11,0%. La plupart des personnes actives occupées de nationalité étrangère sont salariées (95,3% contre 89,4% des actifs occupés suisses). Seuls 4,7% ont le statut d'indépendant ou travaillent dans l'entreprise familiale, soit un taux nettement inférieur à celui des personnes actives occupées de nationalité suisse (10,6%). Cet écart par rapport aux Suisses est lié à différents facteurs: à la problématique de l'intégration s'ajoute l'impossibilité pour les personnes étrangères de la première génération de reprendre une entreprise en mains familiales. Comparée à la population suisse, une part relativement importante de la population de nationalité étrangère est par ailleurs âgée de moins de 40 ans (alors que la proportion d'indépendants est bien plus élevée chez les 40 à 64 ans que chez les moins de 40 ans).

La part des travailleurs étrangers frontaliers augmente

La structure de la population active occupée de nationalité étrangère selon l'autorisation de résidence n'a que peu changé au cours des cinq dernières années. Si les parts des frontaliers titulaires du livret G et des titulaires d'une autorisation d'établissement (livret C) se sont légèrement accrues (de 0,7 point de pourcentage à 20,7% pour les premiers et de 0,3 point à 47,5% pour les seconds), on a par contre observé un recul de 0,4 point à 27,6% pour les titulaires d'une autorisation de séjour (livret B) et de 1,1 point à 2,1% pour les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L).

Salariés étrangers: disparités salariales selon les permis de séjour

En 2018, dans l'ensemble de l'économie, les salaires mensuels des personnes salariées de nationalité suisse ont été en moyenne supérieurs à ceux versés à la main-d'œuvre étrangère (6873 francs contre 5886 francs). Globalement, ce différentiel salarial en faveur des salariés suisses par rapport au personnel étranger se retrouve quelle que soit la catégorie de permis de séjour.

Aux postes à haute responsabilité, les salariés étrangers sont en revanche mieux rémunérés que les salariés de nationalité suisse. Parmi les cadres supérieurs, les frontaliers et les frontalières touchaient 10 750 francs, les bénéficiaires d'une autorisation de séjour 12 510 francs et les salariés suisses 10 138 francs.

Cette situation s'inverse lorsque l'on considère les postes de travail dépourvus de responsabilité hiérarchique. Avec 6260 francs en moyenne, la rémunération des salariés de nationalité suisse est supérieure aux salaires versés à la main-d'œuvre étrangère: 5699 francs pour les frontaliers et 5189 pour les bénéficiaires d'une autorisation de séjour.

2015–2020: main-d'œuvre suisse et main-d'œuvre étrangère

Variation de la population active selon la nationalité, par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, en %, de 2015 à 2020

G2.9



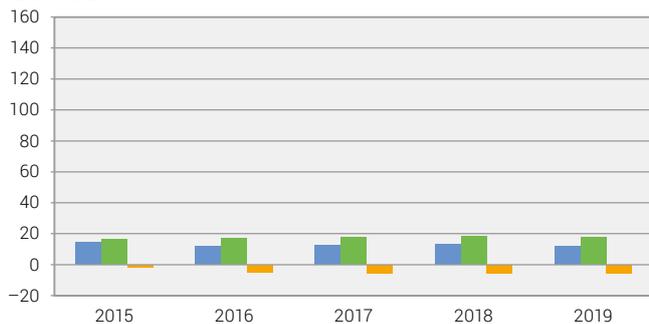
Source: OFS – Statistique de la population active occupée (SPA0)

© OFS 2021

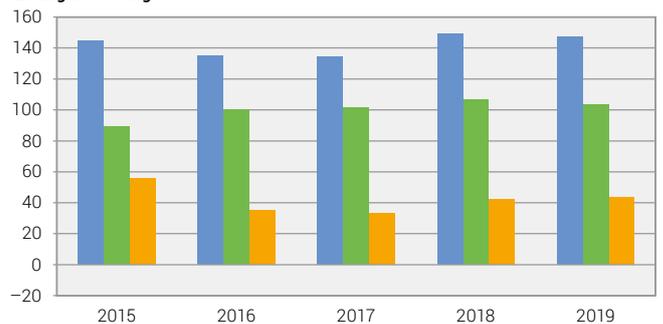
Migration de personnes actives selon la nationalité, en milliers, de 2015 à 2019

G2.10

Suisses/Suisseuses



Étrangers/étrangères



■ Immigrations de personnes actives ■ Émigrations de personnes actives ■ Solde

Source: OFS – Comptes globaux du marché du travail (CMT)

© OFS 2021

Actifs occupés à temps partiel selon le sexe et la nationalité, en % des actifs occupés, 4^e trimestre 2015 et 4^e trimestre 2020

G2.11

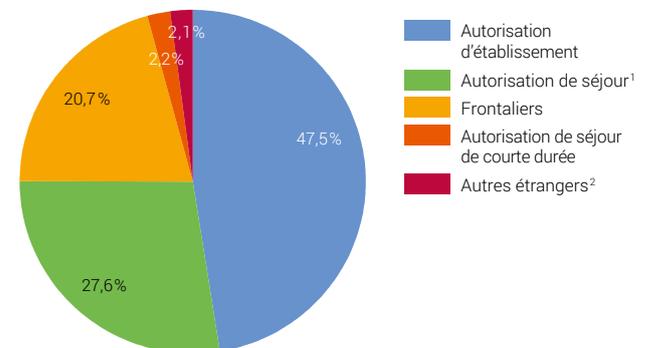


Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2021

Population active occupée étrangère selon l'autorisation de résidence, en %, 4^e trimestre 2020

G2.12



¹ y.c. titulaires autorisation de séjour de courte durée séjournant en Suisse depuis plus de 12 mois

² Personnes dans le processus d'asile, personnel des ambassades, des consulats, de la marine suisse, ressortissants de l'UE/AELE qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant au maximum 90 jours par année civile.

Source: OFS – Statistique de la population active occupée (SPA0)

© OFS 2021

2015–2020: les conditions de travail en Suisse

Les conditions de travail en Suisse ont changé entre 2015 et 2020. Le temps de travail effectif a diminué. Au cours de la même période, on a observé une progression des horaires de travail flexibles et de la multiactivité. Les rapports de travail de durée limitée et le travail le samedi affichent par contre une légère diminution.

La durée annuelle effective du travail diminue

Entre 2015 et 2020, la durée annuelle effective du travail par emploi a poursuivi sa diminution pour s'établir à 1399 heures par emploi, soit une baisse de 5,5% sur 5 ans. Le recul a été plus marqué entre 2019 et 2020 en raison de la pandémie COVID-19 (-3,1%).

Sur cinq ans, la durée annuelle effective du travail a baissé plus fortement chez les hommes (-5,9%) que chez les femmes (-4,6%). La baisse a été plus élevée chez les indépendants (-8,1%) que chez les salariés (-6,0%).

En considérant uniquement les salariés occupés à plein temps, la durée hebdomadaire effective du travail a légèrement diminué entre 2015 et 2019 (-11 minutes pour s'établir à 40 heures et 54 minutes), puis fortement baissé entre 2019 et 2020 pour atteindre 37 heures et 44 minutes.

Les horaires de travail flexibles augmentent

En 2020, 45,4% des salariés travaillaient selon un horaire flexible (contre 43,5% en 2015).

Les hommes bénéficiaient d'un tel horaire plus souvent que les femmes (50,7% contre 39,7%), mais la part des femmes dans ce domaine a progressé plus fortement depuis 2015 (+2,3 points de pourcentage) que celle des hommes (+1,7 point).

Travail sur appel plus fréquent chez les salariés jeunes et de plus de 64 ans

En 2020, 15,4% des personnes actives occupées travaillaient régulièrement le soir, soit entre 19 heures et minuit (contre 16,8% en 2015), et 4,2% de nuit, soit entre minuit et 6 heures du matin (contre 5,0% en 2015). Le travail du soir concernait plus souvent les femmes (16,7%) que les hommes (14,2%), alors que le travail de nuit était plus répandu chez les hommes (4,8%) que chez les femmes (3,6%).

En 2020, 18,2% des personnes actives occupées ont travaillé régulièrement le samedi, une part en recul de 1,6 point de pourcentage par rapport à 2015. Les femmes travaillaient plus souvent le samedi que les hommes (20,7% contre 16,1%), mais on observe de grandes différences selon l'âge: les hommes actifs occupés de 65 ans ou plus (27,3%) et les femmes âgées de 15 à 24 ans (29,0%) étaient les plus touchés par le travail le samedi.

Le travail le dimanche concernait 9,3% de la population active occupée en 2020 (contre 9,9% en 2015).

5,5% des salariés travaillaient sur appel en 2020. Cette part a légèrement augmenté par rapport à 2015 (5,1%). Le travail sur appel était plus répandu chez les femmes (6,6%) que chez les hommes (4,5%). Si l'on considère les différents groupes d'âge, les salariés de 65 ans ou plus sont le plus souvent concernés par ce modèle de travail (25,0%); viennent ensuite les 15 à 24 ans (9,8%).

Les jeunes salariés ont plus souvent un contrat de durée déterminée

En 2020, 7,8% des salariés avaient un contrat de travail de durée déterminée, contre 8,1% en 2015. Cette part est légèrement plus élevée chez les femmes (8,3%) que chez les hommes (7,3%). Ce type de contrat est le plus répandu chez les salariés de 15 à 24 ans (sans les apprentis), qui sont environ un quart (23,8%) à être dans ce cas.

La multiactivité augmente

En 2020, 7,8% des personnes actives occupées avaient plus d'un emploi. Au cours des cinq dernières années, la part des multiactifs a progressé de 0,4 point.

Les femmes occupaient plusieurs emplois plus souvent que les hommes. Ainsi en 2020, elles étaient près de deux fois plus nombreuses que les hommes à être dans ce cas (10,3% contre 5,6%).

Les jeunes actifs occupés changent d'emploi plus souvent

Entre 2015 et 2020, la mobilité professionnelle s'est légèrement accrue en Suisse. Au total, 12,3% des personnes actives occupées ont changé d'emploi en 2020 (contre 11,5% en 2015), dont 3,3% sont restés au sein de la même entreprise tandis que les 9,1% restants ont rejoint une autre entreprise.

Cette proportion ne diffère guère entre femmes et hommes (12,3% contre 12,2%). La mobilité professionnelle diminue cependant nettement avec l'âge: si environ un cinquième des 15 à 24 ans (20,8%) et des 25 à 39 ans (17,2%) ont changé d'emploi en 2020, la part correspondante n'atteignait plus que 4,9% chez les 55 à 64 ans. Par rapport à 2015, les changements d'emploi en toutefois diminué de 1,2 point de pourcentage chez les 15 à 24 ans (22,0% en 2015 contre 20,8% en 2020), alors qu'ils ont augmenté dans tous les autres groupes d'âge.

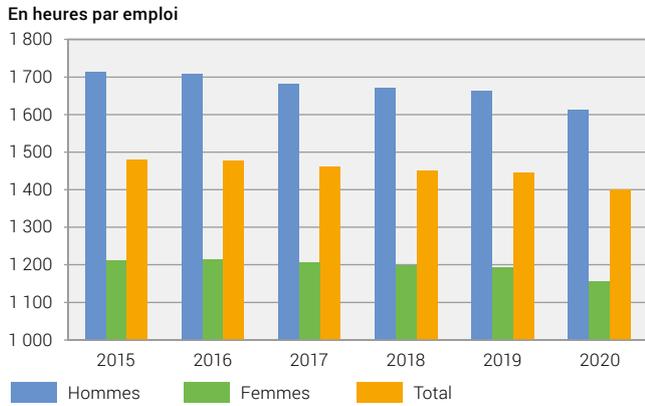
Forte progression du télétravail à domicile en 2020

Dans le cadre des mesures destinées à lutter contre la pandémie de COVID-19, la part des personnes pratiquant le télétravail à domicile s'est considérablement accrue. Si un quart des personnes actives occupées travaillaient au moins occasionnellement depuis chez elles en 2019 (24,6%), leur part moyenne annuelle est passée à 34,1% en 2020, avec des pics au deuxième et au quatrième trimestre (39,7% et 37,3% respectivement).

2015–2020: les conditions de travail en Suisse

Durée annuelle effective du travail selon le sexe, 2015–2020

G2.13

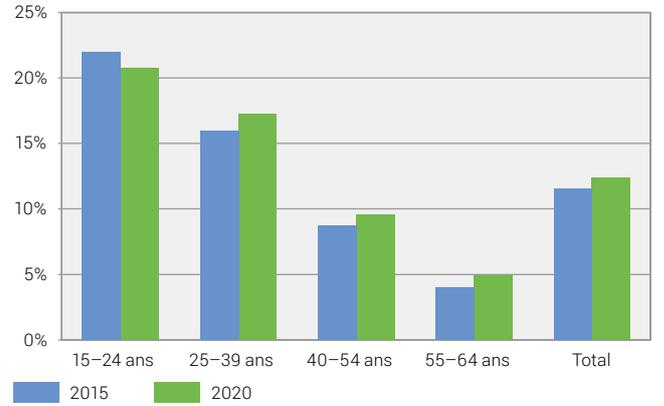


Source: OFS – Statistique sur le volume du travail (SVOLTA)

© OFS 2021

Part des actifs occupés avec changement d'emploi au cours de la dernière année, selon la classe d'âge, 2015 et 2020

G2.14

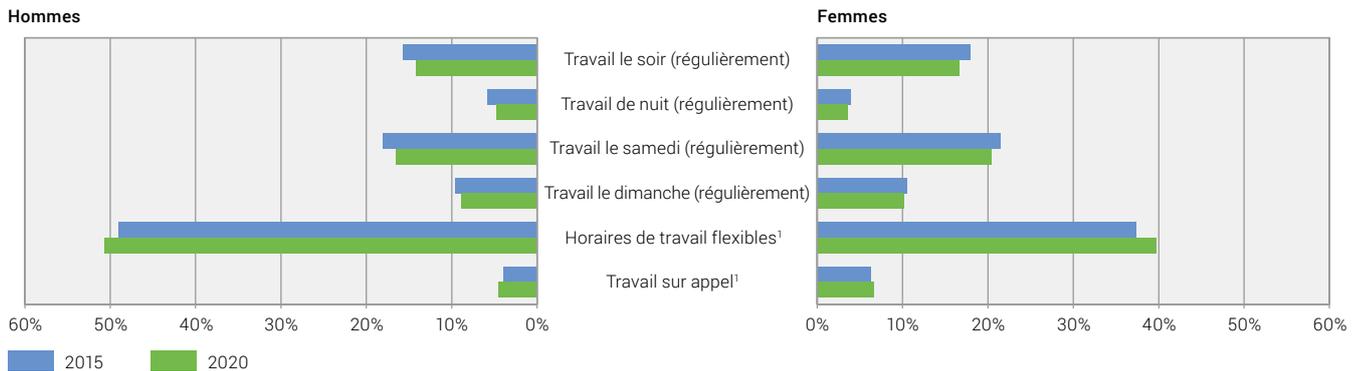


Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2021

Horaires de travail atypiques et flexibles, travail sur appel, en % des personnes actives occupées, 2015 et 2020

G2.15



¹ Salariés

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2021

Part des salariés (sans les apprentis) avec un contrat à durée déterminée, selon le sexe et classe d'âge, 2015 et 2020

G2.16



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2021

Situation du marché du travail au premier trimestre 2021 et perspectives à court terme

Au premier trimestre 2021, le marché suisse du travail ressentait encore l'impact de la pandémie de COVID-19. Par rapport au même trimestre de l'année précédente, le nombre d'emplois a reculé et le taux de chômage au sens du SECO a poursuivi sa progression. Les mesures appliquées durant l'hiver ont également accru le nombre de personnes au chômage partiel. Les prévisions d'évolution de l'emploi n'en sont pas moins optimistes: par rapport au même trimestre de l'année précédente, on a recensé 4000 places vacantes de plus (+6,0%) au premier trimestre 2021 et l'indicateur des prévisions d'évolution de l'emploi était à la hausse (+2,6%).

Recul de l'emploi

Au premier trimestre 2021, le nombre d'emplois a diminué de 31 000, soit un recul de 0,6% par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente. Selon la branche économique, l'évolution a été plus ou moins marquée par la pandémie de COVID-19 et les mesures de protection. Le recul le plus net a été enregistré dans l'hôtellerie et la restauration (-13,9%) ainsi que dans les transports par eau et les transports aériens (-11,2%). À l'inverse, l'emploi a notamment progressé dans la santé et les affaires sociales (+2,9%) et dans les technologies de l'information (+2,2%).

Progression du taux de chômage

Au premier trimestre 2021, 165 000 personnes au chômage étaient inscrites auprès d'un office régional de placement, soit 40 000 de plus qu'une année auparavant (premier trimestre 2019: 125 000). Le taux de chômage selon le SECO a donc lui aussi progressé, passant de 2,7% au premier trimestre 2020 à 3,6% au premier trimestre 2021, soit une hausse de 0,9 point de pourcentage.

Chômage partiel toujours très répandu

L'introduction de nouvelles mesures durant l'hiver a une nouvelle fois accru le chômage partiel: en janvier 2021, 486 000 personnes travaillaient selon un horaire réduit, soit 9% de la population active occupée, alors qu'elles étaient 374 000 en décembre 2020. Le recours aux indemnités en cas de travail réduit est demeuré important au premier trimestre. Selon les chiffres provisoires, il pourrait s'abaisser peu à peu grâce à l'assouplissement progressif des mesures de protection. Au cours du premier trimestre 2021, le nombre des personnes travaillant selon un horaire réduit était toutefois nettement moins élevé que durant le pic enregistré une année auparavant, en avril 2020 (1,4 million, soit 26% de la population active).

Le chômage partiel reste fréquent dans l'hôtellerie et la restauration

Les mesures édictées par les autorités n'entraînent pas les mêmes conséquences partout, de sorte que l'ampleur du chômage partiel varie d'une branche à l'autre. En mars 2021, les salariés travaillant selon un horaire réduit étaient les plus nombreux dans les branches économiques suivantes: restauration (76 000 personnes), hébergement (29 000), commerce de gros (19 000) et commerce de détail (18 000).

Si l'on considère la part que cela représente sur l'ensemble des personnes actives occupées par branche, la restauration (42%) et l'hébergement (39%) étaient nettement plus touchés que le commerce de gros (9%) et le commerce de détail (6%). D'autres branches ont pourtant été frappées plus sérieusement encore: la part des salariés au chômage partiel a atteint 60% dans les transports par eau et les transports aériens et 54% dans la branche des jeux de hasard et d'argent.

Hausse du nombre de places vacantes

Après avoir reculé en 2020, le nombre de places vacantes a repris l'ascenseur: 71 000 places ont été recensées dans l'ensemble de l'économie au premier trimestre 2021, soit 4000 de plus que le même trimestre de l'année précédente (+6,0%). La hausse s'est surtout fait sentir dans le secteur secondaire (+22,5%), mais aussi dans le secteur tertiaire (+1,2%). La part des entreprises ayant eu des difficultés à recruter du personnel qualifié a légèrement progressé (+0,7 point à 28,8%) par rapport au même trimestre de l'année précédente.

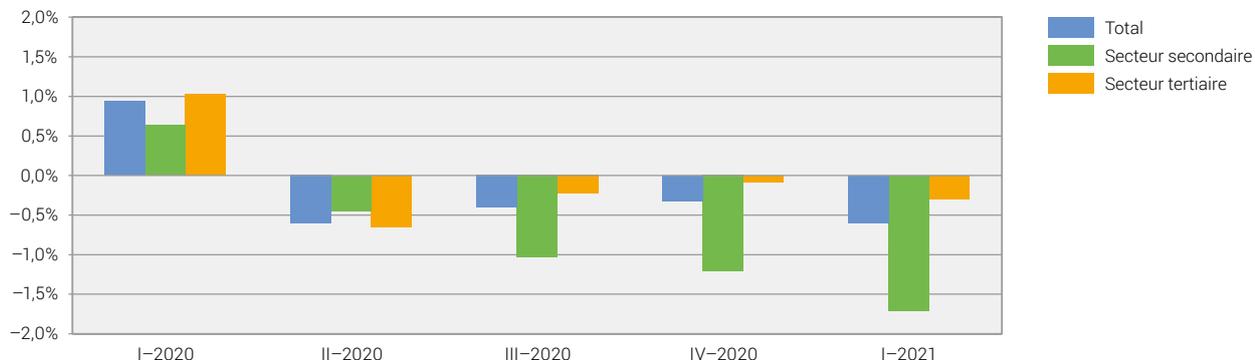
Emploi: prévisions optimistes

L'indicateur des prévisions d'évolution de l'emploi, qui représente les attentes des entreprises quant à l'évolution de l'emploi dans les trois mois suivants, a progressé par rapport à l'année précédente (+2,6%). L'amélioration a surtout été observée dans le secteur secondaire (+5,9%), mais l'indicateur a aussi augmenté dans le secteur tertiaire (+1,7%). Les prévisions se détériorent uniquement dans la branche «transports et entreposage» (-8,2%), pour laquelle l'indicateur descend au-dessous de 1,00, de sorte qu'il faut s'attendre à un recul de l'emploi dans cette branche au prochain trimestre. Les prévisions sont plus réjouissantes dans l'hébergement et la restauration (+6,9%) qu'au même trimestre de l'année précédente, mais l'indicateur reste inférieur à 1,00.

Situation du marché du travail au premier trimestre 2021 et perspectives à court terme

Variation du nombre d'actifs occupés par secteur économique, par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, en %, 1^{er} trimestre 2020 et 1^{er} trimestre 2021

G2.17

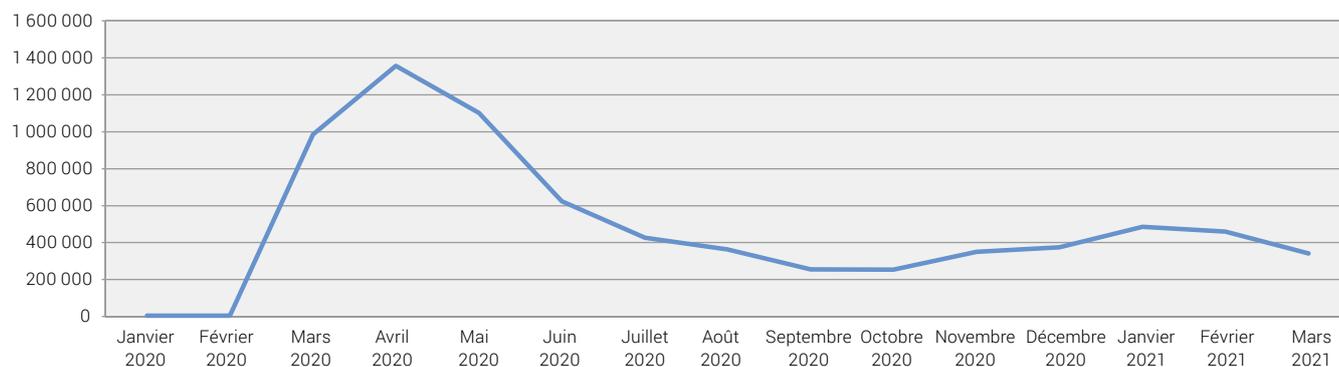


Source: OFS – Statistique de la population active occupée (SPA0)

© OFS 2021

Réductions de l'horaire de travail: employés décomptés, janvier 2020 à mars 2021

G2.18



Source: SECO (juin 2021)

© OFS 2021

Places vacantes, difficultés de recrutement en personnel qualifié dans les secteurs secondaire et tertiaire et indicateur des prévisions d'évolution d'emploi¹, 1^{er} trimestre 2020 et 1^{er} trimestre 2021

G2.19



¹ L'échelle va de 0,50 (réduction) à 1,50 (augmentation), en passant par 1,0 (maintien).

Source: OFS – Statistique de l'emploi (STATEM)

© OFS 2021

Le marché suisse du travail en comparaison internationale

Malgré la pandémie de 2020, le marché suisse du travail est performant en comparaison internationale. Le taux d'activité et la participation des femmes à la vie active figurent tous deux parmi les plus élevés d'Europe. La participation à la vie active des femmes relativement élevée s'explique par la fréquence du travail à temps partiel: la part des personnes actives occupées à temps partiel est nettement plus grande en Suisse que dans la plupart des autres pays européens. Les salaires en Suisse, convertis en euros, sont plus élevés que dans les pays de l'UE. Si l'on convertit les salaires en standards de pouvoir d'achat pour tenir compte des écarts entre les niveaux de prix, les différences s'estiment.

Taux d'activité élevé en Suisse

Au quatrième trimestre 2020, le taux d'activité de la population de 15 ans ou plus se situait à 68,4% en Suisse, soit l'un des taux les plus élevés d'Europe. Seule l'Islande atteignait un taux d'activité professionnelle plus élevé (76,2%), tandis que les pays voisins de la Suisse affichaient des taux nettement plus faibles (Allemagne: 62,6%¹; Autriche: 61,0%; France: 54,8%, Italie: 48,9%). Après l'Italie, la Grèce (51,0%) et la Croatie (51,2%) présentaient les taux les plus faibles d'Europe. La moyenne de l'UE se situe à 57,0%.

Forte participation des femmes à la vie active en Suisse et dans les pays nordiques

La participation des femmes à la vie active varie fortement d'un pays à l'autre. En Italie, deux cinquièmes des femmes (40,2%) sont actives, tandis que les pays nordiques affichent les taux les plus élevés (Islande: 72,8%; Suède: 61,9%; Norvège: 61,8%; Pays-Bas: 60,2%). En moyenne européenne, une femme sur deux est active (51,0%). Comparée aux différents pays, la Suisse arrive en deuxième position avec un taux de 63,5%; dans les pays voisins, la participation des femmes à la vie active est nettement plus basse (Allemagne: 57,2%; Autriche: 55,9%; France: 51,1%). En Suisse, la participation des femmes à la vie active est certainement favorisée par une offre importante d'emplois à temps partiel. Dans notre pays, 39,9% des personnes actives occupées travaillent à temps partiel (femmes: 62,4%). Seuls les Pays-Bas affichent une proportion plus élevée (52,0%; femmes: 76,0%). La part des personnes actives occupées à temps partiel est particulièrement faible en Bulgarie (1,8%; femmes: 2,3%), en Slovaquie (4,7%; femmes: 7,1%), en Hongrie (5,2%; femmes: 7,6%) et en Croatie (5,5%; femmes: 7,1%).

La participation des hommes à la vie active est plus élevée que celle des femmes dans tous les pays considérés. Elle atteint sa valeur la plus élevée en Islande (79,3%), qui est suivie par la Suisse (73,5%). Elle est nettement plus basse dans les pays voisins de la Suisse (Autriche: 66,4%; France: 58,9%; Italie: 58,1%) et se monte à 63,3% en moyenne européenne.

Taux de chômage relativement faible en Suisse

Entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020, le taux de chômage au sens du BIT a progressé de 1,0 point à 4,9%. La crise du COVID-19 a également accru les taux de chômage au sein de l'UE, de sorte que la moyenne européenne de ce taux a enregistré sa première hausse depuis 2013 (de 0,7 point à 7,3%). Par rapport aux pays membres de l'UE, la Suisse fait état d'un des taux les plus bas. Le taux de chômage est nettement plus élevé en France (8,3%) et en Italie (9,5%). Deux pays affichent des taux inférieurs à 4%: la République tchèque (3,0%; +1,0 point par rapport au même trimestre de l'année précédente) et la Pologne (3,1%; +0,2 point). La Grèce et l'Espagne sont les pays d'Europe où le taux de chômage au sens du BIT est le plus élevé (Grèce: -0,6 point à 16,2%; Espagne: +2,3 points à 16,1%). Entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020, c'est l'Islande qui a enregistré la plus forte hausse du taux de chômage (+4,3 points à 7,5%), suivie par l'Estonie (+3,3 points à 7,4%) et la Lituanie (+2,7 points à 9,1%).

Les salaires en comparaison internationale

La comparaison des salaires horaires bruts moyens dans l'industrie et les services marchands met en évidence l'écart salarial existant parmi les pays de l'UE. Des différences marquées sont à observer non seulement entre les pays de l'UE-15 et les nouveaux pays membres entrés dans l'UE depuis 2004, mais également à l'intérieur des deux groupes de pays.

Dans l'UE-15, on observe toujours un décalage entre les pays du nord et ceux du sud: en 2018 les salaires horaires bruts les plus élevés sont enregistrés au Danemark (30,6 euros), les plus bas au Portugal (7,0 euros). L'écart salarial augmente encore si l'on considère les nouveaux pays membres: en 2018 seuls Malte, Chypre, la Slovaquie et la Pologne affichent des salaires supérieurs à 10 euros l'heure tandis que la Bulgarie, pays devenu membre de l'UE en 2007, vient clore le classement avec un salaire horaire brut de 3,3 euros.

Avec un salaire horaire brut de 35,5 euros, niveau influencé en partie par la force du franc, la Suisse figure en première position devant le Danemark.

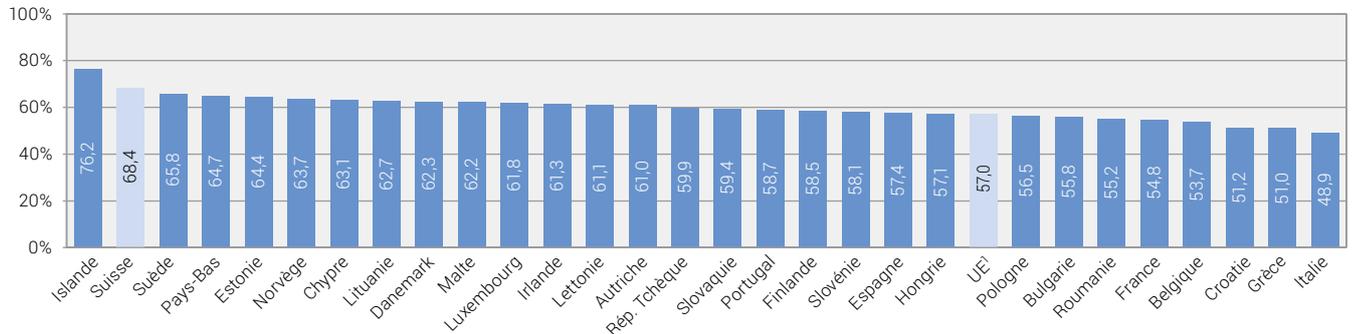
Afin de comparer des salaires qui traduisent de manière réelle leur pouvoir d'achat, les salaires exprimés en monnaie nationale doivent être convertis dans une devise commune artificielle appelée «standard de pouvoir d'achat» (SPA). La prise en compte des différences de niveaux de prix entre les pays nous amène à reconsidérer l'ampleur de l'écart salarial observé entre les pays. En effet, exprimés en euros, les salaires payés en Suisse sont plus de dix fois et demie plus élevés que ceux payés en Bulgarie (+963%) alors que la différence est près de 4 fois moindre (+255%) une fois les salaires convertis en SPA. Si l'on considère les pays voisins, exprimés en euros, les salaires horaires payés en Suisse sont 81% plus élevés que ceux versés en Allemagne, +91% plus élevés qu'en France, 104% plus élevés qu'en Autriche et 147% plus élevés qu'en Italie. L'écart se réduit si la comparaison des salaires horaires bruts moyens est faite sur la base de leur niveau en SPA. Les écarts ne sont plus que de +24% avec l'Allemagne, +39% avec la France, +47% avec l'Autriche et +64% avec l'Italie.

¹ En l'absence de données pour 2020, les chiffres indiqués pour l'Allemagne remontent au quatrième trimestre 2019.

Le marché suisse du travail en comparaison internationale

Taux d'activité standardisé (15+ ans) en Suisse et dans les états de l'UE et de l'AELE, en %, 4^e trimestre 2020

G2.20



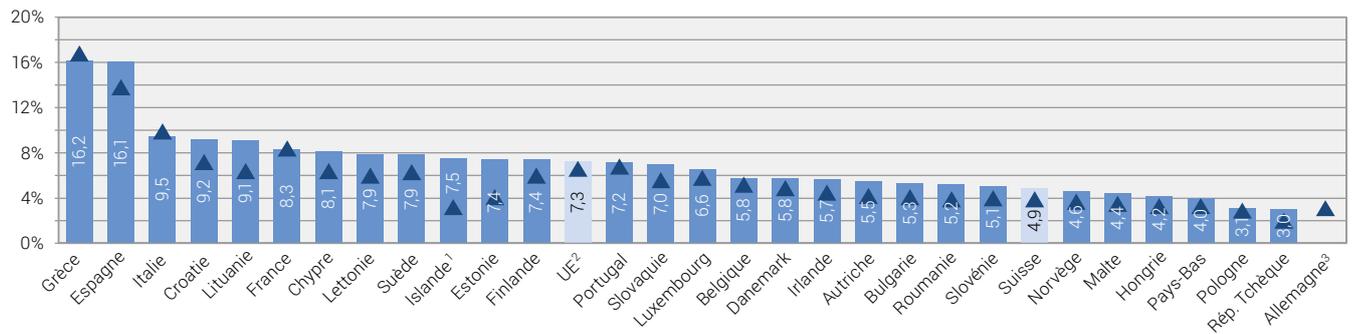
¹ Composition de l'UE au 4^e trimestre 2020

Sources: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA); EUROSTAT (état: avril 2021)

© OFS 2021

Taux de chômage au sens du BIT (15–74 ans), en Suisse et dans les états de l'UE et de l'AELE, en %, 4^e trimestre 2019 et 4^e trimestre 2020

G2.21



¹ 2020: rupture de série

² Composition de l'UE au 4^e trimestre 2020

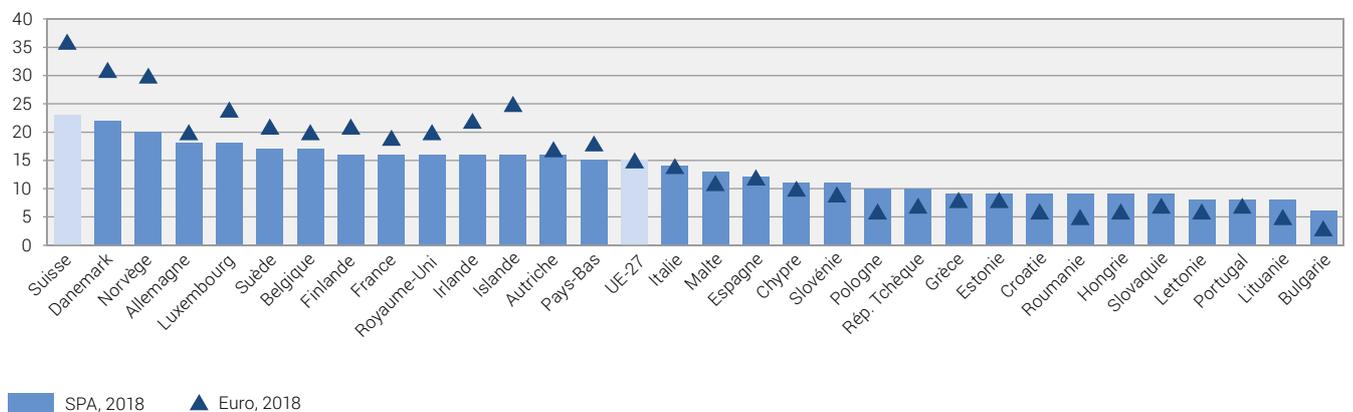
³ 4^e trimestre 2020 non disponible

Sources: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA); EUROSTAT (état: avril 2021)

© OFS 2021

Salaires annuels bruts moyens pour un emploi à plein temps¹ (entreprises de 10 employés ou plus, secteurs de l'industrie et des services marchands²), Suisse et états de l'UE et de l'AELE, en SPA³ et en euros, 2018

G2.22



¹ Les montants sont calculés à partir des salaires des employés à plein temps et des employés à temps partiel (recalculés sur la base d'un taux d'occupation de 100%).

² Sections B à N de la NACE Rév. 2

³ Les revenus exprimés en SPA (Standard de pouvoir d'achat) suppriment les effets des différences de niveaux de prix entre les pays.

Sources: OFS – Enquête sur la structure des salaires (ESS, état: 21.04.2020); EUROSTAT (état: 5.11.2020)

© OFS 2021

3 Définitions

3.1 Notions liées aux personnes

Personnes actives occupées

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Sont compris dans cette définition, indépendamment du lieu où s'exerce l'activité (dans une entreprise, à domicile ou dans un ménage privé): les salariés, les indépendants, les collaborateurs familiaux d'entreprises familiales, les apprentis, les recrues, sous-officiers et officiers qui, pendant l'école de recrues ou le service d'avancement, conservent leur place et leur contrat de travail, les écoliers et les étudiants qui exercent une activité parallèlement à leurs études et les retraités qui continuent de travailler. Les personnes accomplissant uniquement du travail ménager dans leur propre ménage, des activités d'entraide non rémunérées ou d'autres activités bénévoles ne sont pas considérées comme actives occupées.

(Voir aussi la notion apparentée: «emplois»)

Sources statistiques

Statistique de la population active occupée, comptes globaux du marché du travail:

personnes actives occupées selon le concept intérieur

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population:

personnes actives occupées parmi la population résidente permanente

Chômeurs au sens du BIT

(BIT = Bureau international du Travail)

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence et
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT.

(Voir aussi les notions apparentées: «chômeurs inscrits» et «demandeurs d'emploi inscrits»)

Sources statistiques

Comptes globaux du marché du travail:

chômeurs au sens du BIT dans la population résidente permanente et chômeurs inscrits titulaires d'une autorisation de séjour de durée non permanente

Statistique du chômage au sens du BIT, enquête suisse sur la population active:

chômeurs au sens du BIT parmi la population résidente permanente

Personnes en sous-emploi

Sont considérées comme étant en sous-emploi les personnes actives occupées

- qui présentent une durée normale de travail inférieure aux 90% de la durée normale de travail dans les entreprises (cf. définition des heures normales de travail) et
- qui souhaitent travailler davantage et
- qui sont disponibles pour prendre dans les trois mois qui suivent un travail impliquant un taux d'occupation plus élevé.

Source statistique

Enquête suisse sur la population active:
personnes en sous-emploi parmi la population résidente permanente

Personnes actives

Sont considérées comme actives les personnes actives occupées et les chômeurs au sens du BIT. Les personnes actives constituent l'offre de travail.

Sources statistiques

Comptes globaux du marché du travail:
personnes actives = actifs occupés selon le concept intérieur + chômeurs au sens du BIT parmi la population résidente permanente + chômeurs inscrits titulaires d'une autorisation de séjour de durée non permanente

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population:
personnes actives parmi la population résidente permanente

Personnes non actives

Sont considérées comme non actives les personnes qui ne font partie ni des personnes actives occupées, ni des chômeurs au sens du BIT.

Sources statistiques

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population:
personnes non actives parmi la population résidente permanente

Comptes globaux du marché du travail:
personnes non actives parmi la population résidente

Chômeurs inscrits

Sont considérées comme chômeurs inscrits les personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et qui sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, indifféremment du fait qu'elles touchent ou non une indemnité de chômage.

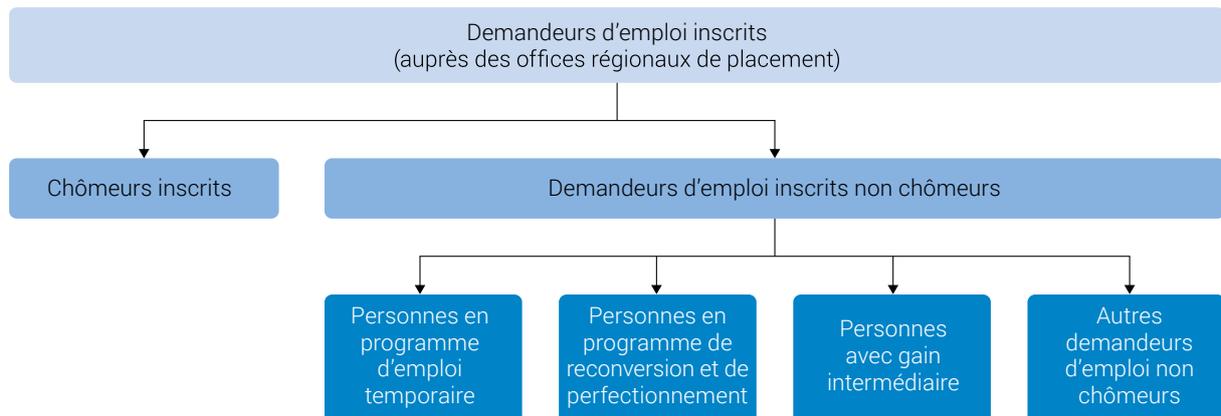
(Voir aussi les notions apparentées: «chômeurs au sens du BIT» et «demandeurs d'emploi inscrits»)

Source statistique

Statistique du chômage du Secrétariat d'État à l'économie (SECO):
chômeurs inscrits parmi la population résidente

Les personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement

G3.2



© OFS 2021

Demandeurs d'emploi inscrits

Sont considérées comme demandeurs d'emploi inscrits toutes les personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement. Les demandeurs d'emploi inscrits sont constitués de deux groupes: les chômeurs et les demandeurs d'emploi non-chômeurs. Ces derniers sont inscrits auprès des offices régionaux de placement, mais, à la différence des chômeurs, ne sont pas immédiatement disponibles pour un placement ou ont un emploi. Il s'agit principalement de personnes en programme d'emploi temporaire, en programme de reconversion et de perfectionnement ou en gain intermédiaire.

(Voir aussi les notions apparentées: «chômeurs au sens du BIT» et «chômeurs inscrits»)

Source statistique

Statistique du chômage du Secrétariat d'État à l'économie (SECO):

demandeurs d'emploi inscrits parmi la population résidente

3.2 Notions liées aux places de travail

Emplois (places occupées)

Les emplois désignent des places de travail occupées. Tout en recouvrant en grande partie la même notion, les «emplois» et les «personnes actives occupées» ne coïncident pas, dans la mesure où une personne peut occuper plusieurs emplois. On parle dans ce cas d'activité principale et d'activité secondaire.

(Voir aussi la notion apparentée: «personnes actives occupées»)

Sources statistiques

Statistique de l'emploi:

les définitions, ainsi que résultats de la Statistique de l'emploi ont été adaptés en 2015 à l'univers AVS/STATENT. On définit désormais comme emploi chaque personne exerçant une activité professionnelle soumise à cotisation obligatoire à l'assurance vieillesse et survivants (AVS) au sein d'une entreprise. Les emplois sont collectés dans les entreprises selon quatre taux d'occupation, ainsi qu'en emplois équivalents plein temps. La statistique couvre les branches des secteurs secondaire et tertiaire, à l'exception de la section «Activités des ménages en tant qu'employeurs».

Mesuré en mars, juin, septembre et décembre de l'année de référence.

Statistique structurelle des entreprises:

l'emploi est défini comme étant une activité rémunérée dans une entreprise ou pour compte propre (indépendants) impliquant le versement de cotisations AVS obligatoires à partir d'un seuil de revenu annuel minimum (fixé pour l'année 2011 à 2300 francs). Les emplois dans l'agriculture sont enregistrés sans seuil de revenu et reposent sur des données du recensement des exploitations agricoles ou du relevé des structures agricoles. Une personne ayant plusieurs contrats de travail a plusieurs emplois dans la mesure où les contrats de travail sont conclus avec des entreprises différentes. Par contre, si elle a plusieurs contrats avec un même employeur, un seul emploi est recensé.

Mesuré en décembre de l'année de référence.

Recensement des entreprises du secteur primaire et relevé des structures agricoles:

Mesuré en janvier de l'année de référence.

Emplois équivalents plein temps

Les emplois équivalents plein temps résultent de la conversion du volume de travail (mesuré en termes d'emplois ou d'heures de travail) en emplois à plein temps. Le nombre d'emplois équivalents plein temps se définit comme le nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans les emplois à plein temps.

Sources statistiques

Statistique de la population active occupée:

pour convertir les personnes actives occupées en équivalents plein temps (EPT), on additionne les taux d'occupation des emplois exercés. Ainsi, une personne occupant un premier emploi à un taux d'occupation de 50% et un deuxième emploi à 20% sera comptabilisée comme 0,7 équivalents plein temps. On détermine les taux d'occupation en divisant les heures effectives de travail dans chaque emploi par la moyenne des heures effectives dans les emplois à plein temps.

Statistique de l'emploi:

le nombre d'emplois équivalents plein temps est relevé dans l'enquête.

Statistique structurelle des entreprises:

les emplois équivalents plein temps sont estimés par un modèle au niveau de l'entreprise (unité AVS), puis répartis entre les établissements en reprenant la structure fournie par les enquêtes complémentaires au registre des entreprises et des établissements. Les emplois équivalents plein temps du secteur privé sont estimés par branche économique à partir d'informations sur les revenus provenant des données de l'AVS (revenus soumis à cotisation) ou d'informations relevées directement à partir d'enquêtes complémentaires au registre des entreprises et des établissements. Pour le secteur public, les emplois équivalents plein temps sont relevés directement à partir des mêmes enquêtes complémentaires. Quant au secteur agricole, les emplois équivalents plein temps sont estimés sur la base des taux d'occupation moyens calculés dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active.

Places vacantes

On entend par place vacante, un poste (nouvellement créé, inoccupé ou sur le point d'être vacant) que l'employeur a l'intention de repourvoir immédiatement ou dans un futur proche et pour lequel des mesures actives ont été prises ou vont être prises afin de recruter un/e candidat/e à l'extérieur de l'entreprise.

Sources statistiques

Statistique des places vacantes:

places vacantes dans les établissements des secteurs secondaire et tertiaire

Statistique des places vacantes annoncées du Secrétariat d'État à l'économie (SECO):

places vacantes annoncées auprès des offices régionaux de placement (ORP). Etant donné que l'annonce n'est obligatoire que pour les professions à taux de chômage élevé (obligation d'annonce si le taux de chômage est supérieur à 5% depuis le 1^{er} janvier 2020 resp. 8% depuis le 1^{er} juillet 2018), la statistique du SECO ne couvre qu'une part restreinte des places vacantes en Suisse.

Difficultés de recrutement en personnel

Indicateur dont le but est d'estimer les difficultés de recrutement rencontrées durant le trimestre sous revue par les établissements des secteurs secondaire et tertiaire.

Source statistique

Statistique de l'emploi:

on demande aux établissements d'indiquer s'ils ont rencontré des difficultés à recruter du personnel selon 4 catégories (1: personnel trouvé sans difficulté; 2: personnel trouvé avec difficulté; 3: personnel non trouvé; 4: autre [ne sait pas, personnel non cherché, processus de recrutement pas terminé]) et selon 4 niveaux de formation professionnelle (1: personnel sans formation post-obligatoire; 2: apprentissage ou formation équivalente; 3: formation professionnelle supérieure; 4: haute école). Les indicateurs prennent la forme de pourcentages et sont pondérés par le nombre d'emplois. Ils sont présentés de manière détaillée pour chaque catégorie. Un indicateur synthétique (difficultés de recrutement en personnel qualifié) regroupe les cas dans lesquels le personnel recherché a été trouvé avec difficulté ou n'a pas été trouvé dans au moins une des 3 catégories avec un niveau de formation post-obligatoire. La série débute au premier trimestre 2004.

Prévisions d'évolution de l'emploi

Indicateurs dont le but est d'estimer la tendance attendue pour le prochain trimestre en termes de prévisions d'évolution de l'emploi pour les secteurs secondaire et tertiaire.

Source statistique

Statistique de l'emploi:

les indicateurs expriment sous la forme de pourcentages la proportion des établissements qui ont annoncé une augmentation, un maintien ou une réduction de leur effectif total (chiffres pondérés par le nombre d'emplois). Ces pourcentages sont également présentés sous la forme d'un indice synthétique variant de 0,50 (réduction) à 1,50 (augmentation). La série débute au premier trimestre 2004.

3.3 Notions économiques

Offre de travail

L'offre de travail est la quantité de travail offerte par les travailleurs. Elle se compose des personnes actives occupées et des chômeurs au sens du BIT.

Sources statistiques

Comptes globaux du marché du travail:
personnes actives = actifs occupés selon le concept intérieur + chômeurs au sens du BIT parmi la population résidente permanente + chômeurs inscrits titulaires d'une autorisation de séjour de durée non permanente

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population:
personnes actives parmi la population résidente permanente

Demande de travail

La demande de travail est la quantité de travail demandée par les employeurs. Elle se compose des emplois (places occupées) et des places vacantes.

Sources statistiques

Statistique de l'emploi:
emplois, places vacantes

Statistique structurelle des entreprises

3.4 Notions liées au temps de travail

Heures normales de travail

Les heures normales de travail représentent les heures fixées dans le contrat des salariés et, dans le cas des indépendants, les heures habituellement consacrées à l'activité professionnelle. Les heures supplémentaires et les heures d'absences n'ont pas d'effet sur les heures normales de travail.

Sources statistiques

Statistique du volume du travail:

heures normales de travail selon le concept intérieur, en durée annuelle et hebdomadaire par emploi ou en volume annuel

Statistique de la durée normale du travail dans les entreprises:
heures normales de travail des salariés à plein temps, en durée hebdomadaire par salarié

Heures effectives de travail

Les heures effectives de travail correspondent aux heures qui ont été effectivement travaillées dans le cadre de l'activité professionnelle. À la différence des heures normales de travail, elles comprennent les heures supplémentaires et n'incluent pas les heures d'absences.

Source statistique

Statistique du volume du travail:

heures effectives de travail selon le concept intérieur, en durée annuelle et hebdomadaire par emploi ou en volume annuel

Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires correspondent aux heures payées ou non payées

- qui ont été accomplies en plus de la durée normale du travail et
- qui ne sont pas compensées par des congés ou par des réductions ultérieures du temps de travail dans le cadre d'horaires de travail flexibles.

Source statistique

Statistique du volume du travail:

heures supplémentaires selon le concept intérieur, en durée annuelle et hebdomadaire par emploi, en volume annuel ou en taux d'heures supplémentaires

Heures d'absences

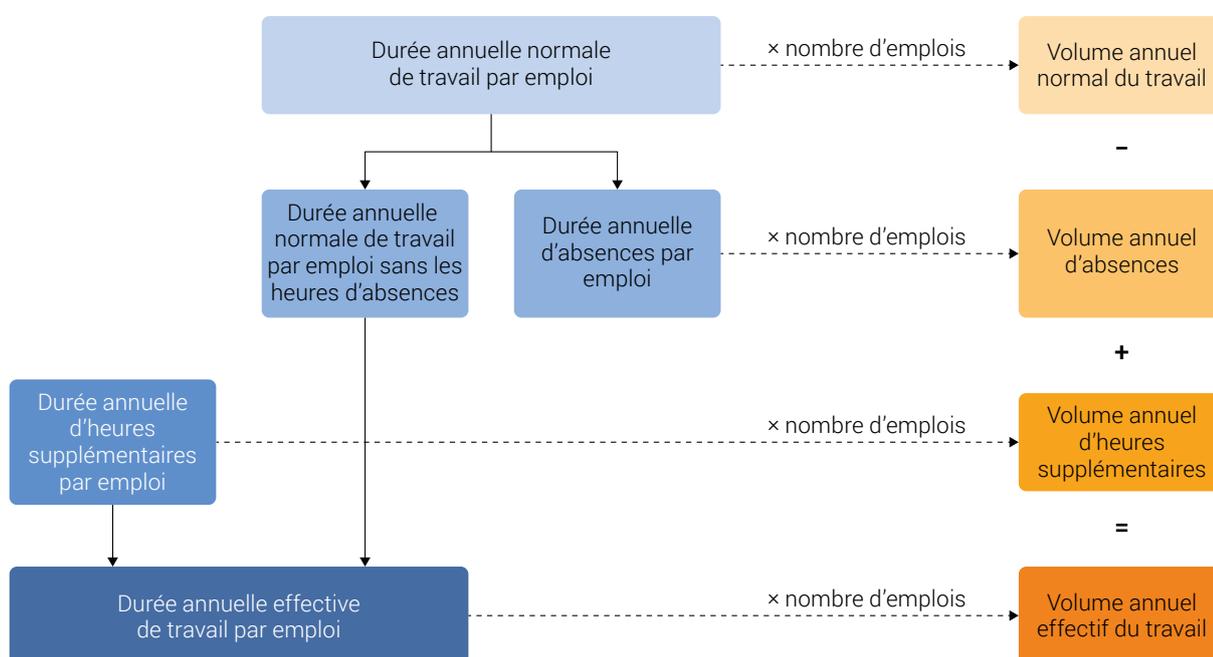
Les heures d'absences sont constituées par le temps pendant lequel une personne n'était pas à son lieu de travail, alors qu'elle aurait normalement dû y être (maladie, accident, congé maternité, service militaire ou civil, protection civile, réduction de l'horaire de travail, conflit de travail, raisons personnelles et familiales et mauvais temps). Les vacances, les jours fériés et les absences dues à la flexibilité des horaires de travail ne sont pas considérés comme des absences.

Source statistique

Statistique du volume du travail:
heures d'absences selon le concept intérieur, en durée annuelle et hebdomadaire par emploi, en volume annuel ou en taux d'absences

Le temps de travail

G3.3



© OFS 2021

3.5 Notions liées aux mouvements sur le marché du travail

Transitions brutes entre activité professionnelle, chômage au sens du BIT et non-activité

Les transitions brutes reflètent le passage d'un statut (initial) à un autre (final) au cours d'une certaine période. En mesurant les transitions brutes entre activité professionnelle, chômage au sens du BIT et non-activité, on est ainsi amené à distinguer neuf groupes de personnes différents (actifs occupés devenus chômeurs au sens du BIT, actifs occupés devenus non actifs, actifs occupés restés actifs occupés, chômeurs au sens du BIT devenus actifs occupés, etc.).

Source statistique

Comptes globaux du marché du travail:
les transitions brutes sur une année civile

Migrations internationales

Les migrations internationales sont les mouvements de population d'un pays à un autre ayant pour effet le transfert du domicile. On distingue les immigrations (lorsque le pays de référence est le pays où la personne s'installe) des émigrations (lorsque le pays de référence est le pays que la personne quitte). La différence entre le nombre d'immigrations et d'émigrations est appelée solde migratoire.

Sources statistiques

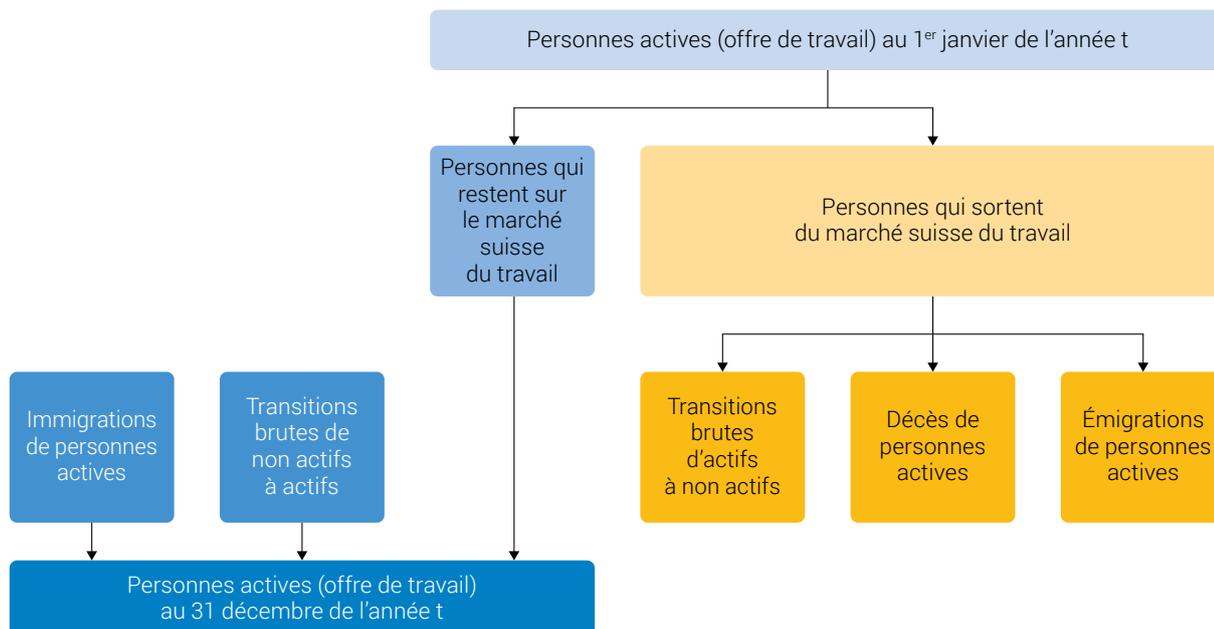
Statistique de la population et des ménages (STATPOP):
migrations internationales des Suisses et des étrangers de la population résidente permanente. STATPOP a remplacé dès 2011 l'ancienne statistique de l'état annuel de la population (ESPOP).

Secrétariat d'État aux migrations (SEM):
migrations internationales des étrangers

Comptes globaux du marché du travail:
migrations internationales selon le statut sur le marché du travail. La notion de migrations internationales est, pour les besoins de la statistique, élargie aux cas de nouveaux frontaliers (considérés comme des immigrations) et aux cas de personnes perdant le statut de frontaliers (considérés comme des émigrations).

Les mouvements sur le marché du travail

G3.4



© OFS 2021

3.6 Notions liées à la rémunération du travail

Revenu du travail

Le revenu du travail est composé des recettes (en espèce, en nature ou sous forme de services) que procure aux individus l'exercice d'une activité salariée ou indépendante. Le revenu du travail comprend les montants perçus soit en tant que résultat direct de l'activité professionnelle (salaires ou bénéfice de l'activité indépendante), soit en raison de leur situation dans la profession (prestations de sécurité sociale liées à l'emploi). Le revenu du travail ne comprend pas le revenu provenant d'autres sources telles que la propriété, l'assistance sociale, les transferts, etc., non lié à l'emploi.

(Voir aussi la notion apparentée: «salaire»)

Sources statistiques

Enquête suisse sur la population active:

relève les revenus professionnels des salariés et des indépendants au sein de la population résidente permanente. Les composantes du salaire des salariés sont le salaire brut, le 13^e et 14^e salaires, les primes et les gratifications.

Enquête sur le budget des ménages (EBM):

donne une vue d'ensemble des revenus du travail des ménages privés. Par revenu du travail on entend tout ce qui revient au ménage à titre de salaires, de bénéfice d'activité indépendante ou de prestations de sécurité sociale liées à l'emploi.

Salaire

Le salaire correspond à la rémunération du travail (en espèce ou en nature) effectué par une personne pour le compte d'une autre personne en vertu d'un contrat écrit ou oral. Cette autre personne peut être une personne physique ou une personne morale (entreprise, institution à but non lucratif ou administration publique). La notion de salaire ne couvre ainsi pas les revenus de l'activité indépendante qui est réalisée pour son propre compte. Il est d'usage de faire la distinction entre salaire brut (avant déduction des cotisations sociales à charge du salarié) et salaire net (après déduction).

(Voir aussi la notion apparentée: «revenu du travail»)

Sources statistiques

Enquête suisse sur la structure des salaires:

les composantes du salaire considérées sont le salaire brut du mois d'octobre (y compris les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions), les allocations pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit, 1/12 du 13^e salaire et 1/12 des paiements spéciaux annuels. Les résultats sont exprimés soit en salaires mensuels bruts standardisés (recalculés sur la base d'un équivalent plein temps de 4 1/3 semaines à 40 heures de travail), soit en salaires mensuels nets (montants effectivement versés, y compris la rémunération des heures supplémentaires).

Statistique de l'évolution des salaires:

les composantes salariales entrant dans le calcul de l'indice sont le salaire brut de base, les allocations de renchérissement et le 13^e salaire. Sont exclues les primes et commissions, les allocations familiales, diverses gratifications et les paiements en nature. Les personnes prises en compte dans le calcul sont les hommes et les femmes ayant 18 ans révolus et employés à plein temps et à temps partiel.

Enquête suisse sur la population active:

relève les revenus professionnels des salariés et des indépendants au sein de la population résidente permanente. Les composantes du salaire des salariés sont le salaire brut, le 13^e et le 14^e salaires, les primes et les gratifications.

Enquête sur les accords salariaux (EAS):

relève l'adaptation des salaires effectifs et des salaires minimaux (généralement: salaire brut de base + 13^e salaire) convenue entre les partenaires sociaux dans le cadre de conventions collectives de travail (CCT) sélectionnées. Les salaires minimaux sont des montants minimaux de rémunération négociés collectivement et fixés dans une CCT ou dans un avenant à celle-ci.

Autres sources:

enquête sur le budget des ménages et données administratives de l'AVS, ces dernières permettant de calculer la «rémunération des salariés» dans le Compte de revenu du Système de comptabilité nationale.

Convention collective de travail

Accord passé entre, d'une part, une ou plusieurs associations d'employeurs ou/et un ou plusieurs employeurs et, d'autre part, une ou plusieurs associations de travailleurs afin d'établir en commun des clauses sur la conclusion, l'objet et la fin des contrats individuels de travail entre employeurs et travailleurs intéressés (dispositions normatives). Une CCT peut également contenir d'autres clauses (dispositions semi-normatives), pourvu qu'elles concernent les rapports entre employeurs et travailleurs (contributions à une caisse de compensation, représentation des travailleurs dans l'entreprise, formation et perfectionnement professionnels, etc.); elle peut même être limitée à ces clauses. La convention peut en outre régler les droits et obligations réciproques des parties contractantes (dispositions obligationnelles directes), ainsi que le contrôle et l'exécution des clauses prévues. La CCT est régie par les articles 356 à 358 du Code des obligations.

Les CCT signées du côté employeur par une ou plusieurs associations d'employeurs sont dénommées CCT d'associations, les CCT signées du côté employeur par les représentants d'une ou plusieurs entreprises sont dénommées CCT d'entreprise(s).

Source statistique

Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS)

Contrat-type de travail (CTT)

Par le contrat-type de travail (CTT) sont établies des clauses sur la conclusion, l'objet et la fin de diverses espèces de contrats de travail. Le Conseil fédéral édicte les contrats-types valables pour plusieurs cantons; les cantons sont compétents dans les autres cas. Le CTT est régi par les articles 359 à 360 du Code des obligations (CO).

Sauf accord contraire, le CTT s'applique directement aux rapports de travail qu'il régit. Les cantons sont tenus d'édicter des contrats-types pour les travailleurs agricoles et le service de maison; notamment, ces contrats-types règlent la durée du travail et du repos et les conditions de travail des travailleuses et des jeunes travailleurs.

CTT avec salaires minimaux impératifs: CTT édictés en application de l'art. 360a du Code des obligations (CO). Il s'agit de CTT d'une durée limitée prévoyant des salaires minimaux impératifs. Si, au sein d'une branche économique ou d'une profession, les salaires usuels dans la localité, la branche ou la profession font l'objet d'une sous-enchère abusive et répétée et qu'il n'existe pas de convention collective de travail (CCT) contenant des dispositions relatives aux salaires minimaux pouvant être étendue, l'autorité compétente peut édicter, sur proposition d'une commission tripartite instituée par la Confédération ou un canton, un CTT fixant des salaires minimaux. Il ne peut pas être dérogé à un CTT au sens de l'art. 360a CO en défaveur du travailleur (art. 360d, al. 2, CO).

Source statistique

Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS)

Accords salariaux

Accords conclus entre les partenaires signataires de CCT sur le montant et le mode de l'adaptation des salaires effectifs ainsi que sur les salaires minimaux et éventuellement la durée du travail ou autres conditions de rémunération. Toute évolution salariale qui résulte directement de dispositions conventionnelles est assimilée à un accord salarial.

Source statistique

Enquête sur les accords salariaux dans les domaines conventionnels (EAS)

Conflit du travail

Un conflit du travail est un désaccord qui porte sur un problème ou un groupe de problèmes à propos duquel ou desquels il existe un différend entre des travailleurs et des employeurs, ou à propos duquel ou desquels une revendication a été formulée par des travailleurs ou des employeurs, ou à propos duquel ou desquels des travailleurs ou des employeurs soutiennent les revendications ou les doléances d'autres travailleurs ou employeurs.

Grève:

Une grève est un arrêt temporaire du travail déclenché par un (ou des) groupe(s) de travailleurs en vue d'imposer ou de s'opposer à une exigence ou de formuler des doléances, ou de soutenir d'autres travailleurs dans leurs revendications ou doléances.

Lock-out:

Un lock-out est la fermeture temporaire totale ou partielle d'un ou plusieurs lieux de travail, ou les mesures prises par un ou plusieurs employeurs pour empêcher les travailleurs d'exécuter normalement leur travail, en vue d'imposer ou de s'opposer à une exigence ou de soutenir les revendications ou les doléances d'autres employeurs.

Source statistique

Enquête sur les conflits collectifs de travail (KASE)

3.7 Taux divers

Taux d'actifs occupés

$$\text{Taux d'actifs occupés} = \frac{\text{personnes actives occupées}}{\text{population de référence}} \times 100$$

Source statistique

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population.

On distingue:

- le taux d'actifs occupés brut calculé pour la population totale
- le taux d'actifs occupés standardisé calculé pour la population de 15 ans et plus
- et le taux d'actifs occupés net calculé pour la population de 15 à 64 ans.

Taux de chômage au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

$$\text{Taux de chômage au sens du BIT} = \frac{\text{chômeurs au sens du BIT}}{\text{personnes actives}} \times 100$$

Source statistique

Statistique du chômage au sens du BIT, enquête suisse sur la population active

Taux de chômage

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{chômeurs inscrits}}{\text{personnes actives}} \times 100$$

Source statistique

Statistique du chômage du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population

Taux de sous-emploi

$$\text{Taux de sous-emploi} = \frac{\text{personnes en sous-emploi}}{\text{personnes actives}} \times 100$$

Source statistique

Enquête suisse sur la population active

Taux d'activité

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{personnes actives}}{\text{population de référence}} \times 100$$

Source statistique

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population.

On distingue:

- le taux d'activité brut calculé pour la population totale
- le taux d'activité standardisé calculé pour la population de 15 ans et plus
- et le taux d'activité net calculé pour la population de 15 à 64 ans.

Taux d'heures supplémentaires

$$\text{Taux d'heures supplémentaires} = \frac{\text{durée annuelle d'heures supplémentaires par emploi}}{\text{durée annuelle normale de travail par emploi}} \times 100$$

Source statistique

Statistique du volume du travail

Taux d'absences

$$\text{Taux d'absences} = \frac{\text{durée annuelle d'absences par emploi}}{\text{durée annuelle normale de travail par emploi}} \times 100$$

Source statistique

Statistique du volume du travail

Taux de places vacantes

$$\text{Taux de places vacantes} = \frac{\text{places vacantes}}{(\text{emplois} + \text{places vacantes})} \times 100$$

Source statistique

Statistique de l'emploi

3.8 Concepts de population et de couverture statistique

Concept intérieur

L'activité productive selon le concept intérieur désigne l'activité productive réalisée à l'intérieur du territoire économique suisse, qu'elle soit le fait de résidents ou de non-résidents. Ce concept peut être utilisé afin de délimiter la population active occupée, les emplois ou encore les heures de travail. Concrètement, l'activité productive selon le concept intérieur comprend l'activité réalisée en Suisse par les groupes suivants: Suisses résidant en Suisse, titulaires d'une autorisation d'établissement, titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les réfugiés reconnus), frontaliers résidant à l'étranger et travaillant en Suisse, saisonniers (depuis le 1^{er} juin 2002, cette autorisation n'est plus délivrée), titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, ressortissants de l'UE/AELE qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant au maximum 90 jours par année civile, personnes dans le processus d'asile, personnel des ambassades et des consulats suisses et personnel de la marine suisse. À l'inverse,

l'activité du personnel des ambassades et des consulats étrangers en Suisse, l'activité des fonctionnaires internationaux en Suisse et l'activité des personnes résidant en Suisse, mais travaillant à l'étranger ne sont pas couvertes dans le concept intérieur.

Source statistique

Le concept intérieur est notamment utilisé dans la statistique de la population active occupée, la statistique du volume du travail, le recensement des entreprises, la statistique structurelle des entreprises, la statistique de l'emploi et l'enquête suisse sur la structure des salaires. Le concept intérieur est par ailleurs utilisé dans le domaine de la comptabilité nationale.

Population résidente permanente

Sont assimilées à la population résidente permanente toutes les personnes de nationalité suisse avec domicile principal en Suisse, ainsi que tous les ressortissants étrangers avec une autorisation de résidence valable au moins 12 mois ou séjournant au moins depuis 12 mois en Suisse, à savoir les titulaires d'une autorisation d'établissement, les titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les réfugiés reconnus), les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée équivalent à une durée cumulée minimale de 12 mois, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de séjour et les diplomates et fonctionnaires internationaux (y compris les membres de leurs familles).

Source statistique

Le concept de population résidente permanente est utilisé dans la statistique de la population et des ménages (STATPOP). Il est utilisé sous une forme légèrement adaptée dans le relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population (sans les diplomates et fonctionnaires internationaux), dans la statistique du chômage au sens du BIT et dans l'enquête suisse sur la population active (sans les diplomates et fonctionnaires internationaux et sans les personnes dans le processus d'asile).

Population résidente

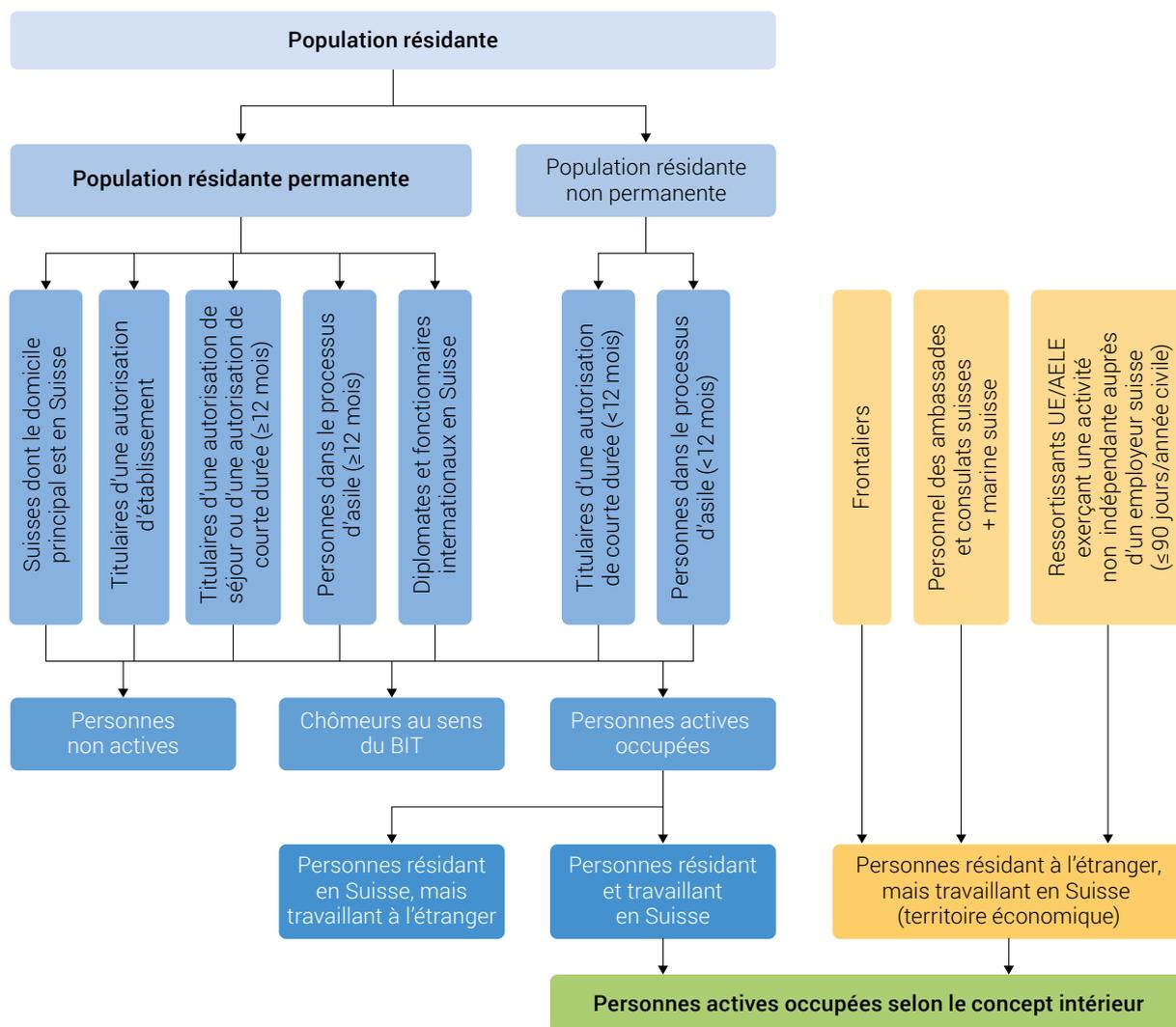
Sont assimilées à la population résidente toutes les personnes résidant en Suisse à un moment donné, quels que soient leur nationalité, la durée et le type d'autorisation de résidence. Les personnes n'ayant pas de domicile officiel en Suisse, telles que les frontaliers travaillant en Suisse, les touristes, les personnes en visite ou en voyage d'affaires, ne sont pas comptées dans la population résidente. Concrètement, la population résidente comprend les titulaires d'une autorisation d'établissement, les titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les réfugiés reconnus), les saisonniers (depuis le 1^{er} juin 2002, cette autorisation n'est plus délivrée), les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, les personnes dans le processus d'asile, les diplomates et fonctionnaires internationaux et les membres de leurs familles.

Source statistique

Le concept de population résidente est utilisé dans le recensement fédéral de la population jusqu'en 2000, et dans la statistique du chômage du Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

Population résidente, population résidente permanente et concept intérieur

G3.5



© OFS 2021

3.9 Grandes régions

Grandes régions

Région lémanique:	Vaud, Valais, Genève
Espace Mittelland:	Berne, Fribourg, Soleure, Neuchâtel, Jura
Suisse du Nord-Ouest:	Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie
Zurich:	Zurich
Suisse orientale:	Glaris, Schaffhouse, Appenzell Rh.- Ext., Appenzell Rh.-Int., Saint-Gall, Grisons, Thurgovie
Suisse centrale:	Lucerne, Uri, Schwytz, Obwald, Nidwald, Zoug
Tessin:	Tessin

Source statistique

Les résultats de la plupart des statistiques du marché du travail sont proposés sous une forme régionalisée.

4 Sources statistiques

4.1 Système des statistiques suisses du marché du travail

Les informations sur le marché du travail proviennent d'enquêtes réalisées auprès des ménages, d'enquêtes réalisées auprès des entreprises ou de l'exploitation de données administratives (cf. encadré 1). Alors que les enquêtes auprès des ménages sont essentiellement basées sur l'offre de travail, les enquêtes auprès des entreprises fournissent des informations orientées sur la demande. Ces informations peuvent être également combinées afin d'obtenir ce qu'on appelle des statistiques de synthèse. Ces dernières enrichissent nos informations et produisent des résultats nouveaux sans qu'il y ait besoin de procéder à de coûteuses enquêtes supplémentaires. Elles permettent en outre de combiner les avantages spécifiques de plusieurs statistiques et d'en pallier certains défauts. Dans l'encadré 6, on remarque qu'une multitude de statistiques ou registres livrent des informations portant sur le marché du travail. Afin que la publication garde une relative concision, ainsi que pour des raisons de périodicité d'enquête, certaines de ces sources statistiques ne sont pas abordées plus en détail, ni sur le plan des aspects de méthode, ni sur celui des résultats¹.

L'enquête suisse sur la population active (ESPA), réalisée auprès des ménages, est la source principale de quatre statistiques de synthèse traitées dans cet ouvrage. Il s'agit de la statistique de la population active occupée (SPA0), de la statistique du volume du travail (SVOLTA), de la statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT) et des comptes globaux du marché du travail (CMT). Dans le cadre de cette publication, L'ESPA fournit également les chiffres nécessaires aux comparaisons internationales et au calcul des taux d'activité et taux d'actifs occupés.

Outre l'ESPA et les quatre statistiques de synthèse qui en sont dérivées, sept autres sources statistiques livrent des indicateurs dans le cadre de la publication «Indicateurs du marché du travail» (cf. encadré 2): quatre enquêtes auprès des entreprises (la statistique de l'emploi, l'enquête suisse sur la structure des salaires, l'enquête sur les accords salariaux et l'enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse), trois statistiques basées sur des données administratives (la statistique de la durée normale de travail dans les entreprises, la statistique du chômage du Secrétariat d'État à l'économie et la statistique de l'évolution des salaires). La vue d'ensemble est complétée par la statistique des frontaliers (statistique de synthèse basée principalement sur un appariement entre les données SYMIC et les données AVS et utilisée comme input dans la SPA0, dans la SVOLTA et dans les CMT).

¹ Des informations sur les sources statistiques relatives au marché du travail qui ne sont pas présentées en détail dans cette publication peuvent être obtenues auprès des offices fédéraux suivants:

Secrétariat d'État à l'économie: statistique sur la réduction de l'horaire de travail, statistique des places vacantes annoncées.

Secrétariat d'État aux migrations: système d'information central sur la migration (SYMIC).

Office fédéral de la statistique: recensement de la population, recensement des entreprises, statistique structurelle des entreprises, enquête sur les nouvelles entreprises, recensement des entreprises du secteur primaire.

Encadré 1: le système des statistiques suisses du marché du travail

Statistiques de synthèse

Statistique de la population active occupée (SPA0)	– cf. 4.3
Statistique des frontaliers (STAF)	– cf. 4.6
Statistique du volume du travail (SVOLTA)	– cf. 4.7
Statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT)	– cf. 4.10
Comptes globaux du marché du travail (CMT)	– cf. 4.13

Enquêtes auprès des ménages

Enquête suisse sur la population active (ESPA)	– cf. 4.2
Recensement de la population (RFP)	– Un recensement exhaustif de la population résidante a été réalisé tous les dix ans entre 1850 et 2000. Il a relevé des données sur l'activité professionnelle depuis 1860. Jusqu'en 1960, on a tenu compte uniquement de l'activité à plein temps et jusqu'en 1980 uniquement des personnes actives occupées travaillant au moins 6 heures par semaine. Ce n'est qu'en 1990 que la limite de travail a été abaissée à une heure par semaine (définition internationale). Depuis 2010, le recensement traditionnel de la population est remplacé par une série d'enquêtes. Parmi celles-ci, le relevé structurel annuel, qui est une enquête par échantillonnage menée auprès de 200 000 personnes, représente une source de données importante dans l'optique de l'observation du marché du travail.

Enquêtes auprès des entreprises

Statistique de l'emploi (STATEM)	– cf. 4.4
Recensement des entreprises (RE)	– Réalisé tous les 3 ou 4 ans auprès des établissements des secteurs secondaire et tertiaire, pour la dernière fois en 2008. On y relève les emplois d'au moins 6 heures par semaine. Les emplois dans les ménages privés et les emplois d'indépendants sans entreprise ne sont pas considérés.
Statistique structurelle des entreprises (STATENT)	– Cette statistique annuelle dès 2011 remplace le recensement des entreprises. Basée essentiellement sur des données administratives, elle couvre les emplois dans les entreprises ou pour compte propre (indépendants) impliquant le versement de cotisations AVS obligatoires sur la base d'un revenu annuel minimum de 2300 francs. Les unités d'exploitation sont l'établissement et l'entreprise.
Enquête sur les nouvelles entreprises	– Réalisée auprès des entreprises nouvellement inscrites dans le registre des entreprises et des établissements (REE) afin de mettre ce dernier à jour. Le REE sert de base au recensement des entreprises et à toute enquête par sondage auprès des entreprises.
Recensement des entreprises du secteur primaire ou de l'agriculture	– Relève l'emploi par régions dans le secteur primaire.
Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)	– cf. 4.14
Enquête sur les accords salariaux (EAS)	– cf. 4.17
Enquête sur les conventions collectives de travail (ECS)	– cf. 4.18
Enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE)	– cf. 4.19
Données administratives	
Système d'information central sur la migration (SYMIC)	– Données mensuelles sur le nombre de travailleurs étrangers. Dès juin 2002, le SYMIC ne livre plus d'informations sur l'activité des titulaires d'une autorisation de séjour originaires de l'UE et des titulaires d'une autorisation d'établissement.
Durée normale du travail dans les entreprises (DNT)	– cf. 4.8
Statistique de la réduction de l'horaire de travail du SECO	– Relève mensuellement des informations sur le chômage partiel.
Statistique du chômage du SECO	– cf. 4.11
Statistique des places vacantes annoncées du SECO	– Relève chaque mois les places vacantes annoncées aux offices régionaux de placement.
Statistique de l'évolution des salaires (ISS)	– cf. 4.16

Encadré 2: aperçu des statistiques et des indicateurs traités dans la publication

Statistiques	Indicateurs fournis
Statistiques de synthèse	
Statistique de la population active occupée (SPA0)	– Personnes actives occupées, personnes actives occupées en équivalents plein temps
Statistique des frontaliers (STAF)	– Frontaliers de nationalité étrangère travaillant en Suisse
Statistique du volume du travail (SVOLTA)	– Heures effectives de travail – Heures normales de travail – Heures supplémentaires – Heures d'absences
Statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT)	– Chômeurs au sens du BIT – Taux de chômage au sens du BIT
Comptes globaux du marché du travail (CMT)	– Bilan de la population active – Migration de personnes actives
Enquêtes auprès des ménages	
Enquête suisse sur la population active (ESPA)	– Taux d'activité – Taux d'actifs occupés – Indicateurs servant aux comparaisons internationales
Enquêtes auprès des entreprises	
Statistique de l'emploi (STEM)	– Emplois par taux d'occupation, emplois équivalents à plein temps – Places vacantes – Indicateurs sur les prévisions d'évolution de l'emploi – Indicateurs des difficultés de recrutement de personnel
Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)	– Salaire mensuel brut standardisé – Salaire mensuel net (non standardisé)
Enquête sur les accords salariaux (EAS)	– Adaptation des salaires effectifs – Adaptation des salaires minimaux
Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS)	– Conventions collectives de travail
Enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE)	– Grèves et lock-outs – Établissements et travailleurs impliqués – Journées de travail perdues
Données administratives	
Durée normale du travail dans les entreprises (DNT)	– Durée normale du travail hebdomadaire des salariés à plein temps
Statistique du chômage du Secrétariat d'État à l'économie (SECO)	– Chômeurs inscrits – Taux de chômage – Demandeurs d'emploi inscrits
Statistique de l'évolution des salaires (ISS)	– Indice des salaires nominaux – Indice des salaires réels

4.2 L'enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'enquête suisse sur la population active (ESPA) est une enquête réalisée auprès des personnes qui a pour but principal de fournir des données sur la structure de la population active suisse et sur les comportements en matière d'activité professionnelle. Les thèmes principaux que l'ESPA aborde sont l'activité professionnelle, le chômage et ses caractéristiques, la profession (apprise et exercée), les conditions de travail, la mobilité sur le marché du travail, la branche économique, les heures de travail, la formation (y compris la formation continue), le travail non rémunéré, la situation familiale, les conditions de logement et les revenus (cf. chapitre 4.15). Ce vaste éventail de données conduit à un grand choix dans les critères de ventilations (par exemple les actifs occupés selon l'état civil, la classe de revenu, le type d'horaire; les chômeurs au sens du BIT selon la formation, la durée de chômage, le type de famille, etc.). Des enquêtes similaires (appelées enquêtes sur les forces de travail ou labour force surveys) sont conduites dans les pays de l'Union européenne.

Concepts et définitions de l'ESPA

L'ESPA applique les définitions internationales de l'activité et du chômage (Bureau international du Travail et EUROSTAT). Une personne est ainsi considérée comme active occupée si elle exerce une activité professionnelle d'au moins une heure pendant la semaine de référence. L'utilisation de ces définitions permet de réaliser des comparaisons internationales.

En raison de la méthode de relevé, les résultats de l'enquête se rapportent à la population résidente permanente uniquement. Par conséquent, l'ESPA ne prend pas en considération certains groupes d'étrangers, tels les frontaliers, les titulaires d'une autorisation de courte durée et les personnes dans le processus d'asile.

Pour combler ces lacunes, on rajoute, dans une étape importante des processus de calcul des statistiques de synthèse (statistique de la population active occupée, statistique du volume du travail et comptes globaux du marché du travail), les groupes qui n'appartiennent pas à la population résidente permanente (voir graphique G4.1). Cette opération, si elle permet de tenir compte de toutes les personnes travaillant en Suisse et de tous les chômeurs au sens du BIT résidant en Suisse, présente toutefois un inconvénient: on perd de la souplesse dans les possibilités de ventilation des résultats.

Méthode de calcul de l'ESPA

a) Méthode de relevé

L'ESPA est une enquête par échantillonnage auprès des personnes. De 1991 à 2009, elle a été réalisée entre le mois d'avril et le mois de juin. Depuis 2010, elle se déroule en continu dans le but de fournir des indicateurs trimestriels et annuels. L'OFS informe par écrit les personnes sélectionnées, puis un institut de sondage mandaté les contacte par téléphone. Les personnes qui participent à l'enquête sont interrogées quatre fois sur 15 mois. Cette structure en panel permet d'observer de près l'évolution du marché du travail et d'effectuer des analyses longitudinales.

b) Extrapolation des résultats

L'exploitation des résultats de l'enquête nécessite une pondération des réponses fournies par les personnes interrogées. Cette pondération est calculée sur la base de la population résidente permanente de la Suisse. Sur la période 2010–2016, la pondération des données de l'ESPA a été révisée. En effet, de nouveaux calages basés sur des données des assurances sociales ont été intégrés dans le processus de pondération. La prise en compte de ces nouvelles dimensions permet des gains en termes de précision statistique, notamment en ce qui concerne le statut sur le marché du travail (actif occupé/chômeur au sens du BIT/non-actif). Cette révision génère une rupture de série sur une partie des résultats entre 2009 et 2010.

Chaque trimestre, un participant à l'ESPA représente en moyenne 230 personnes de la population résidente permanente de la population âgée de 15 ans et plus (l'échantillon trimestriel est composé de 30 000 personnes environ).

Les principaux résultats de l'ESPA sont disponibles sur le site internet de l'Office fédéral de la statistique. Par ailleurs, des analyses «à la carte» peuvent également être réalisées sur demande.

Concepts et définitions de l'enquête suisse sur la population active

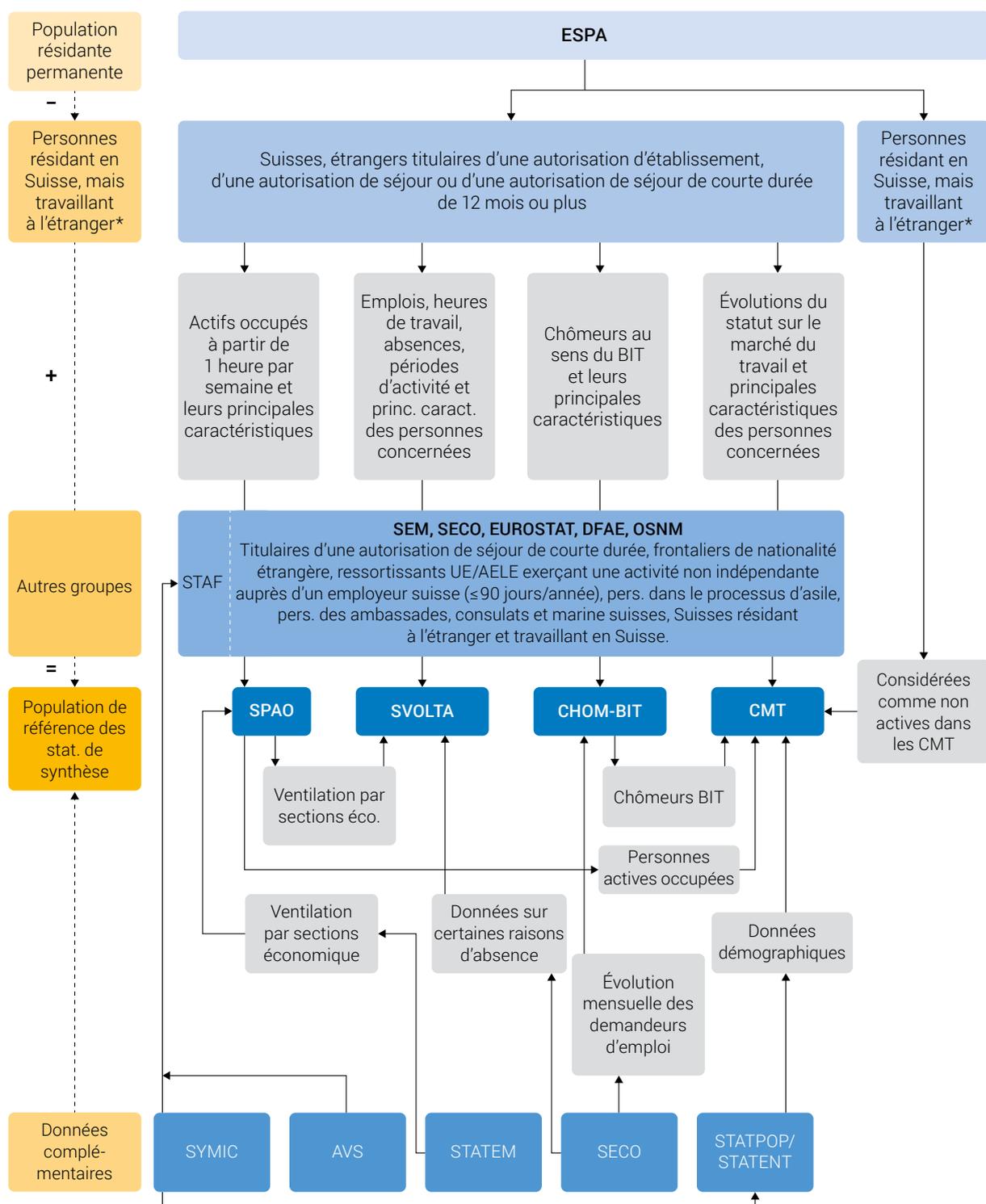
Objet de la statistique:	Structure de la population active et comportements en matière d'activité professionnelle
Méthode de relevé:	Enquête auprès des personnes (env. 120 000 interviews par année)
Population de référence:	Population résidente permanente sans les diplomates, les fonctionnaires internationaux (y c. membres de leur famille) et les personnes dans le processus d'asile
Période de référence/ périodicité:	Dès 2010: chaque trimestre, enquête continue De 1991 à 2009: deuxième trimestre (d'avril à juin), enquête annuelle

Critères de ventilation

Les nombreux thèmes abordés par l'enquête permettent un grand choix dans les critères de ventilation. Par contre, étant donné qu'il s'agit d'une enquête par échantillonnage, les croisements entre variables sont limités (plus les groupes isolés sont de taille réduite, plus le coefficient de variation est grand).

Les inputs principaux des statistiques de synthèse basées sur l'ESPA

G4.1



AVS = Assurance-vieillesse et survivants
 CHOM-BIT = Statistique du chômage au sens du BIT
 CMT = Comptes globaux du marché du travail
 DFAE = Département fédéral des affaires étrangères
 ESPA = Enquête suisse sur la population active
 OSNM = Office suisse de la navigation maritime
 SECO = Secrétariat d'État à l'économie

SEM = Secrétariat d'État aux migrations
 SPAO = Statistique de la population active occupée
 STAF = Statistique des frontaliers
 STATEM = Statistique de l'emploi
 STATPOP = Statistique de la population et des ménages
 SVOLTA = Statistique du volume du travail
 SYMIC = Système d'information central sur la migration

* Personnel des ambassades et consulats étrangers en Suisse, personnel des organisations internationales et frontaliers résidant en Suisse, mais travaillant à l'étranger

4.3 La statistique de la population active occupée (SPA0)

La statistique de la population active occupée (SPA0) a été créée en 1977. Des chiffres globaux remontent jusqu'en 1948 et d'autres, plus détaillés, jusqu'en 1960. Dans cette statistique, toutes les personnes travaillant en Suisse sont prises en compte. La SPA0 livre ainsi des données sur l'ensemble de l'économie, y compris le secteur primaire. La SPA0 est une statistique de synthèse, c'est-à-dire qu'elle repose sur différentes sources statistiques dont les principales sont l'enquête suisse sur la population active (ESPA), le système d'information central sur la migration (SYMIC) tenu par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et la statistique de l'emploi (STATEM). En combinant ainsi les résultats de diverses sources, il est possible d'une part d'utiliser les forces tout en laissant de côté les faiblesses des statistiques comprises dans la SPA0 et d'autre part d'adapter le champ couvert par la statistique au concept intérieur.

Concepts et définitions de la SPA0

La SPA0 relève toutes les personnes travaillant en Suisse (cf. chapitre 3.8, «le concept intérieur») au moins une heure par semaine. Elle répond ainsi à la définition de l'activité recommandée par le Bureau international du Travail. La SPA0 considère notamment des groupes de population qui ne sont pas compris, pour diverses raisons, dans la STATEM. Il s'agit en particulier des personnes travaillant dans le secteur primaire, de celles qui sont employées par des ménages privés ainsi que de celles qui exercent une activité professionnelle nous soumises à cotisation AVS (voir chapitre 4.5). La population de référence de la SPA0 se distingue aussi de celle de l'ESPA. En effet, à la différence de l'ESPA qui ne considère que la population résidente permanente, la SPA0 tient également compte des frontaliers, des personnes dans le processus d'asile, des titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée ainsi que d'autres groupes marginaux. Le nombre d'actifs occupés est aussi proposé en équivalents plein temps ainsi que sous forme désaisonnalisée.

Méthode de calcul de la SPA0

La SPA0 s'établit en trois étapes.

1) Passage au concept intérieur

Les valeurs trimestrielles se calculent à partir de l'ESPA. Mais comme les définitions de celle-ci ne coïncident pas entièrement avec les définitions de la SPA0, les données de l'ESPA, qui se rapportent à la population résidente permanente, sont adaptées au concept intérieur (cf. graphique G4.2). Autrement dit, on ajoute aux personnes actives occupées de l'ESPA les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, les personnes dans le processus d'asile, le personnel des ambassades et consulats suisses à l'étranger, le personnel de la marine suisse, les frontaliers et les travailleurs de l'UE/AELE engagés par un employeur suisse pour 90 jours ou moins, et l'on en soustrait le personnel des ambassades et consulats étrangers en Suisse et les frontaliers résidant en Suisse et travaillant à l'étranger.

Ce calcul se fait distinctement pour les hommes et pour les femmes, pour les Suisses et pour les étrangers (ces derniers étant répartis selon le type d'autorisation de séjour).

2) Ventilation des résultats

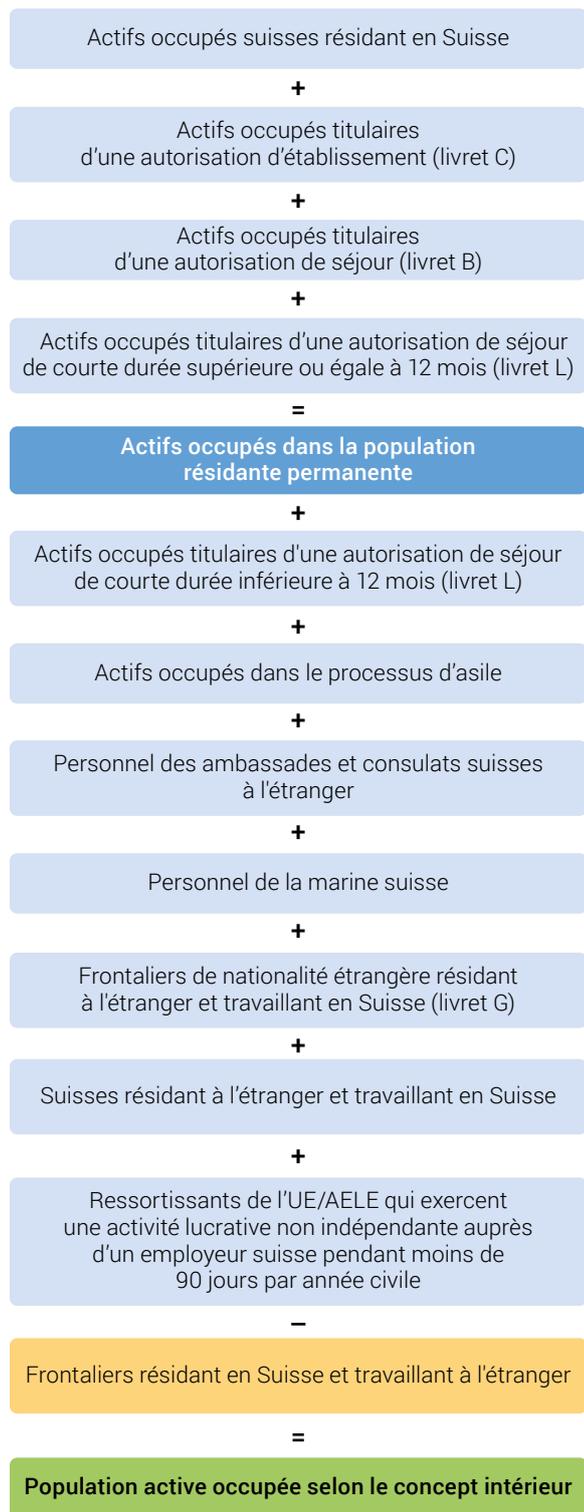
Les valeurs selon le concept intérieur – déjà réparties selon le sexe, la nationalité et le type d'autorisation de séjour – sont encore ventilées par grande région, groupe d'âges, statut d'activité, secteur et section économique. Les principales sources pour ces ventilations sont l'ESPA, le SYMIC, la STAF et la STATEM.

3) Actifs occupés en équivalents plein temps

Pour convertir les personnes actives occupées en équivalents plein temps (EPT), on additionne les taux d'occupation des emplois exercés. Ainsi, une personne occupant un 1^{er} emploi à un taux d'occupation de 50% et un 2^e emploi à 20% sera comptabilisée comme 0,7 EPT. On détermine les taux d'occupation en divisant les heures effectives de travail dans chaque emploi par la moyenne des heures effectives dans les emplois à plein temps.

Pour plus de détails sur la méthode de la SPA0, cf. le rapport méthodologique «La statistique de la population active occupée (SPA0), Bases méthodologiques», OFS, 2017.

Adaptation de la SPAO au concept intérieur G4.2



Concepts et définitions de la statistique de la population active occupée

Objet de la statistique:	Les personnes exerçant une activité productive au sens de la comptabilité nationale d'au moins 1 heure par semaine
Méthode de relevé:	Statistique de synthèse
Population de référence:	Population active occupée selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	Moyenne trimestrielle, statistique trimestrielle et annuelle

Critères de ventilation

Personnes actives occupées

- sexe x nationalité/autorisation de séjour
- sexe x secteurs et sections économiques selon la NOGA08
- sexe x grandes régions
- sexe x nationalité x statut d'activité
- sexe x nationalité x groupes d'âges
- sexe x nationalité x secteurs économiques

Personnes actives occupées en équivalents plein temps

- sexe
- nationalité

Séries désaisonnalisées

- total et total en équivalents plein temps

x = croisé avec

4.4 La statistique de l'emploi (STATEM)

La statistique de l'emploi (STATEM) est élaborée sur la base d'une enquête réalisée chaque trimestre auprès d'établissements des secteurs secondaire et tertiaire. Elle existe en tant qu'enquête trimestrielle depuis 1925. D'abord réalisée pour différentes branches industrielles et publiée sous forme d'indices, elle a peu à peu évolué, couvrant finalement toutes les branches économiques des secteurs secondaire et tertiaire. Elle est publiée sous forme d'effectifs depuis le troisième trimestre 1991.

Concepts et définitions de la STATEM

La STATEM est une enquête conjoncturelle dont le but est de fournir des informations sur l'évolution de l'emploi par branches économiques, sur les places vacantes, les difficultés de recrutement de personnel et les prévisions d'évolution de l'emploi. Elle porte sur les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire établies sur territoire suisse (concept intérieur). Le secteur primaire (agriculture, chasse, sylviculture, pêche et pisciculture) et la section «Activités des ménages en tant qu'employeurs» ne sont pas pris en compte.

Méthode de calcul de la STATEM

L'enquête se fonde sur un échantillon aléatoire d'entreprises tirées du Registre des entreprises et des établissements (REE). Il est stratifié par divisions économiques. Dans le cas d'entreprises multi-établissements, tous les établissements d'une entreprise de l'échantillon sont intégrés à ce dernier. Les emplois sont alors répartis au sein des unités locales de chaque entreprise, de manière à produire des résultats au niveau des établissements. Les cantons et les grandes villes qui le souhaitent ont depuis 2001 la possibilité de financer des compléments d'échantillons régionaux.

Les données sont récoltées auprès des entreprises à l'aide d'un questionnaire en ligne (eSurvey), par l'échange électronique de données ou de questionnaires imprimés sur papier. Afin de limiter la charge auprès des entreprises, la récolte des données est coordonnée avec les autres enquêtes portant sur l'emploi (Enquête d'actualisation du REE, Profiling et Profiling Light). Le questionnaire porte en premier lieu sur le nombre d'emplois occupés dans les entreprises lors du dernier mois de trimestre sous référence. Les autres informations recueillies dans le cadre de l'enquête concernent les places vacantes, ainsi que deux variables qualitatives, soit l'indicateur sur les difficultés de recrutement de personnel selon le niveau de formation professionnelle et l'indicateur sur les prévisions d'évolution de l'emploi.

Suite au remplacement des Recensements d'entreprises par la STATEM, le plan de sondage et l'échantillon de la STATEM ont été renouvelés au 2^e trimestre 2015. L'ensemble des séries ont été révisées.

Au 1^{er} trimestre 2017, les résultats de la STATEM pour la période du 2^e trimestre 2015 au 4^e trimestre 2016 ont été adaptés et corrigés. Les changements concernent principalement la branche «Activités liées à l'emploi», certaines branches du secteur tertiaire ainsi que des résultats des grandes régions. Par ailleurs, les séries de données sur l'emploi et les places vacantes ont été adaptées rétroactivement jusqu'en 1991.

L'échantillon actuel contient environ 18 000 entreprises (65 000 établissements), soit 3,5% de l'ensemble des entreprises des secteurs secondaire et tertiaire (11% des établissements). Il couvre environ 45% des emplois. Une annexe méthodologique décrivant les principales caractéristiques du cadre de sondage, ainsi que la variance des estimations trimestrielles accompagne les tableaux de résultats.

Tous les résultats de la STATEM sont disponibles sur le site internet de l'OFS de même que les rapports de méthodes suivants: «Statistique de l'emploi: Bases méthodologiques 2000», OFS, 2002; «Statistique de l'emploi. Révision 2007: cadre de sondage et échantillonnage», OFS, 2008; «Statistique de l'emploi: Révision 2007: méthodes d'estimation», OFS, 2008.

Concepts et définitions de la statistique de l'emploi

Objet de la statistique: Les emplois dans les entreprises par taux d'occupation et en équivalents plein temps, les places vacantes, les indicateurs sur les difficultés de recrutement de personnel selon le niveau de formation professionnelle et les indicateurs sur les prévisions d'évolution de l'emploi.

Méthode de relevé: Enquête auprès de 18 000 entreprises (65 000 établissements)

Population de référence: Emplois soumis à cotisations AVS dans les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire selon le concept intérieur. Ne sont pas considérés: les emplois du secteur primaire, ni ceux de la section «Activités des ménages en tant qu'employeurs».

Période de référence/ périodicité: Dernier mois de chaque trimestre, statistique trimestrielle

Critères de ventilation

Emplois

– Sexe x divisions économiques selon la NOGA08 x taux d'occupation

– Sexe x divisions économiques selon la NOGA08

Équivalents plein temps

– Sexe x grandes régions x secteurs économiques

Nombre de places vacantes, indicateurs sur les difficultés de recrutement de personnel selon le niveau de formation professionnelle et indicateurs sur les prévisions d'évolution de l'emploi

– Divisions économiques NOGA08

– Séries désaisonnalisées

– Grandes régions

x = croisé avec

4.5 Comparatif entre la statistique de la population active occupée et la statistique de l'emploi

Deux approches distinctes du marché du travail

La statistique de la population active occupée (SPAO) et la statistique de l'emploi (STATEM) sont deux statistiques conjoncturelles qui abordent le marché du travail sous des angles différents, la première sous l'angle de l'offre de travail par le biais des ménages (la SPAO se base pour l'essentiel sur l'enquête suisse sur la population active), la seconde sous l'angle de la demande de travail par le biais des établissements. En raison de cette différence, l'une ou l'autre statistique sera plus appropriée selon l'aspect du marché du travail que l'on souhaite analyser.

Différences dans la mesure de l'activité professionnelle entre la SPAO et la STATEM

Des écarts peuvent apparaître entre le nombre d'actifs occupés selon la SPAO et le nombre d'emplois selon la STATEM. La première différence concerne l'unité de mesure, une personne active occupée pouvant exercer plusieurs emplois. La seconde concerne certaines activités qui ne sont pas couvertes par la STATEM. Il s'agit principalement de l'activité des personnes non soumises à cotisation AVS (jeunes n'ayant pas atteint l'année de leur 18^e anniversaire, actifs occupés ayant atteint l'âge légal de la retraite et gagnant moins de 16 800 francs par an, actifs occupés de plus de 18 ans gagnant moins de 2300 francs par an), ainsi que des emplois dans le secteur primaire et dans les ménages privés (division économique NOGA «Activité des ménages en tant qu'employeur de personnel domestique»). On suppose aussi que certaines formes atypiques de travail (p. ex. personnes travaillant sans rémunération pour une entreprise familiale, contrats à durée très limitée ou sous forme de mandats ponctuels qui n'induisent pas de paiement de cotisations à l'AVS) échappent partiellement à la STATEM. Les deux statistiques se distinguent également par leur période de référence: bien que toutes deux trimestrielles, la SPAO se réfère à des moyennes trimestrielles alors que la STATEM livre des résultats se référant au dernier mois du trimestre. Enfin, tant les résultats de la SPAO que ceux de la STATEM sont soumis à une part d'erreur aléatoire (coefficient de variation de près de 0,3% pour le nombre total d'actifs occupés; 0,4% pour le nombre total d'emplois).

Spécificités de la SPAO

La SPAO fournit des données sur l'ensemble des personnes travaillant en Suisse et sur leur évolution. Elle renseigne notamment sur la répartition de la population active occupée dans les sections économiques. La SPAO est également adaptée pour des analyses relatives à la main-d'œuvre étrangère travaillant en Suisse. Grâce à la ventilation par catégories d'autorisation de séjour, il est par exemple possible d'analyser l'évolution de la part des étrangers titulaires d'une autorisation de séjour dans l'ensemble de la population étrangère active occupée. La statistique permet en outre d'étudier des questions touchant la structure sociodémographique du monde du travail (les jeunes, les femmes, les indépendants, actifs occupés en équivalents plein temps). La série est aussi disponible sous forme désaisonnalisée (pour le total) et en équivalents plein temps (par sexe et par nationalité).

Spécificités de la STATEM

La STATEM présente des résultats selon les divisions économiques, également ventilés par taux d'occupation. Ainsi, l'on peut par exemple connaître la part des personnes qui sont occupées à temps partiel dans l'hôtellerie et la restauration. Les séries d'emploi sont aussi disponibles sous forme désaisonnalisée et en équivalent plein temps.

4.6 La statistique des frontaliers (STAF)

La statistique des frontaliers (STAF) fournit des informations quant à l'effectif et aux principales caractéristiques des travailleurs étrangers en activité en Suisse et résidant à l'étranger. La STAF est une statistique de synthèse basée sur les données du système d'information central sur la migration (SYMIC), sur les données de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), sur la base de données de la formation professionnelle initiale (SFPI) et, pour les séries antérieures au 4^e trimestre 2010, sur les données de la statistique de l'emploi (STATEM). La statistique a été créée en 2004 et des chiffres globaux ont été calculés rétrospectivement jusqu'en 1996.

Concepts et définitions de la STAF

La statistique des frontaliers recense tous les frontaliers étrangers de nationalité étrangère en possession d'une autorisation spécifique pour frontalier (permis G) et exerçant une activité professionnelle en Suisse. L'effectif fourni par la statistique des frontaliers est inférieur au nombre d'autorisations selon SYMIC, les cessations d'activité professionnelle n'étant pas systématiquement annoncées aux autorités.

Méthode de calcul de la STAF

Depuis 2010, la statistique s'appuie essentiellement sur des registres administratifs. La méthode se résume en quatre étapes:

1) Correction des données du SYMIC

Certaines autorisations frontalières sont enregistrées avec du retard dans le SYMIC. Les personnes concernées y sont donc prises en compte plus tard que la date à laquelle elles ont véritablement commencé à travailler en Suisse.

La méthode permet de remplacer subséquemment la date de début du travail en Suisse par la date d'entrée effective. Ces informations étant incomplètes pour les trois derniers trimestres, le nombre d'autorisations restant à saisir est estimé sur la base des valeurs précédentes.

2) Production des micro-données de référence par appariement des données AVS et des données SYMIC

L'appariement des données AVS et des données SYMIC permet de déterminer pour chaque trimestre, au niveau des micro-données – mais avec deux ans de retard –, si le titulaire du permis de frontalier a touché un revenu soumis ou non à cotisation.

3) Ajustement des micro-données de référence à l'ensemble de la population considérée

Certains frontaliers ne figurent pas ou ne figurent que partiellement dans les données de l'AVS. Il s'agit des frontaliers qui n'ont pas encore atteint l'année de leur 18^e anniversaire, qui ont déjà atteint l'âge légal de l'AVS (64/65 ans) ou qui travaillent comme indépendants. Pour les premiers, un appariement avec la statistique de la formation professionnelle initiale permet de déterminer s'ils sont en apprentissage et donc professionnellement actifs. Pour les deux autres groupes, on estime la part des actifs occupés en s'appuyant sur d'autres statistiques (protection sociale et marché du travail SESAM).

4) Rétropolation des micro-données pour les trimestres antérieurs au 4^e trimestre 2010

Nous ne disposons que depuis 2010 d'un taux d'attribution de numéros AVS aux détenteurs d'un permis de frontalier enregistrés dans SYMIC suffisamment élevé pour apparier de manière fiable les données. Les séries antérieures au 4^e trimestre 2010 sont calculées par rétropolation des micro-données STAF. On utilise à cet effet le nombre total de frontaliers – selon les séries STAF calculées sur la base de la STATEM – pour l'ensemble de la période du 1^{er} trimestre 1996 au 3^e trimestre 2010. On veille à tirer profit au maximum des données disponibles:

- pondération des micro-données du premier trimestre pour lequel on a des données AVS (4^e trimestre 2010)
- micro-données SYMIC pour tous les trimestres du 1^{er} trimestre 1996 au 3^e trimestre 2010.

5) Extrapolation des micro-données trimestrielles au-delà des dernières données AVS disponibles

Les données AVS utilisées pour l'appariement des données ne sont disponibles qu'après un délai d'environ deux ans. L'extrapolation au-delà des dernières données AVS disponibles est réalisée, comme pour la rétropolation 1996–2010, au niveau des micro-données SYMIC. Le nombre total provisoire de frontaliers est obtenu par extrapolation du dernier effectif définitif dans les données AVS sur la base de l'évolution en pour-cent selon SYMIC. On utilise en outre les données suivantes:

- pondération des micro-données du dernier trimestre pour lequel on a des données AVS
- micro-données SYMIC pour tous les trimestres du 1^{er} trimestre sans données AVS au dernier trimestre de la STAF.

On obtient ainsi des micro-données individuelles pondérées pour la période qui va du 1^{er} trimestre 1996 au dernier trimestre de la statistique. Ces données permettent de calculer le nombre total de frontaliers pour la STAF et pour toutes les ventilations du SYMIC.

Pour plus de détails sur la méthode de la STAF, voir le rapport méthodologique «Statistique des frontaliers (STAF) – Bases méthodologiques», OFS, 2021.

Concepts et définitions de la statistique des frontaliers

Objet de la statistique:	Travailleurs frontaliers étrangers
Méthode de relevé:	Statistique de synthèse
Population de référence:	Tous les travailleurs de nationalité étrangère en possession d'une autorisation spécifique pour frontalier (permis G), domiciliés à l'étranger et exerçant une activité lucrative en Suisse.
Période de référence/ périodicité:	Fin de chaque trimestre, statistique trimestrielle

Critères de ventilation

- Sexe x canton de travail x commune de travail
 - Sexe x canton de travail x pays de résidence
 - Sexe x canton de travail x Landkreis de résidence (DE)
 - Sexe x canton de travail x département de résidence (FR)
 - Sexe x canton de travail x secteurs, sections et divisions économiques selon la NOGA08
 - Statut d'activité x secteurs, sections et divisions économiques selon la NOGA08
 - Sexe x canton de travail x statut d'activité x durée du permis de travail
 - Sexe x canton de travail x groupes d'âges
- x = croisé avec

4.7 La statistique du volume du travail (SVOLTA)

Jusque dans les années 50, la grande majorité des travailleurs étaient employés à plein temps. Il suffisait alors de considérer l'effectif de la population active occupée pour obtenir un indicateur fiable du niveau de l'activité professionnelle. Avec l'apparition du travail à temps partiel dans les années 60 et le développement de formules souples d'aménagement du temps de travail, cet indicateur ne suffisait plus. Il a donc fallu créer des statistiques nouvelles sur la durée et le volume du travail. Si des statistiques sur la durée hebdomadaire du travail ont vu le jour dès les années 40, la statistique du volume du travail (SVOLTA) n'a pu être créée qu'au début des années 90.

Concepts et définitions de la SVOLTA

L'élaboration de la SVOLTA est inspirée par divers travaux réalisés dans ce domaine par le Bureau international du Travail (BIT). Ces éléments ont toutefois dû être adaptés aux données disponibles en Suisse. Les concepts et les définitions ont été fixés compte tenu des règles en vigueur dans le Système de Comptabilité Nationale. La SVOLTA a fait l'objet d'une révision méthodologique pour les années dès 2010, notamment pour tenir compte du changement de périodicité de sa source principale (ESPA).

Méthode de calcul de la SVOLTA

La méthode d'établissement de la SVOLTA diffère selon que l'on considère la population résidente permanente ou les autres groupes de population travaillant en Suisse.

Volume du travail de la population résidente permanente

Pour la population résidente permanente, le volume du travail se calcule d'après les résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). L'ESPA permet de calculer la durée annuelle normale du travail pour chaque emploi (les éventuelles activités accessoires des personnes actives occupées sont prises en compte). Pour les emplois salariés, on considère comme durée normale du travail celle qui est fixée dans le contrat de travail. Pour les emplois des indépendants, on considère la durée usuelle du travail. Les absences annuelles sont soustraites, pour chaque emploi, à la durée annuelle normale du travail. Comme l'ESPA n'informe pas de façon suffisamment fiable sur tous les types d'absences, on se réfère, pour les absences en raison des réductions de l'horaire de travail à la statistique du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Pour obtenir la durée annuelle effective du travail, il faut encore tenir compte, pour chaque emploi, des heures supplémentaires annuelles (livrées par l'ESPA); elles ne sont comptées que si elles ne sont pas compensées par des congés ou par des réductions ultérieures du temps de travail dans le cadre d'horaires de travail flexibles. La durée effective du travail correspond donc au nombre d'heures qui, au cours de la période considérée, ont effectivement été consacrées à l'accomplissement d'une tâche ou d'un travail déterminé.

Volume du travail des autres groupes

Pour estimer le volume du travail conformément au concept intérieur, il faut également prendre en considération plusieurs groupes de population travaillant en Suisse mais qui ne sont pas interrogés dans le cadre de l'ESPA. Ces groupes sont les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, les personnes dans le processus d'asile, le personnel de la marine suisse, le personnel des ambassades et consulats suisses à l'étranger, les frontaliers et les travailleurs de l'UE/AELE engagés par un employeur suisse pour 90 jours ou moins. Si le nombre d'emplois occupés par ces groupes de personnes nous est donné par des sources administratives dont la principale est le système d'information central sur la migration (SYMIC), leur durée du travail provient de valeurs moyennes estimées à l'aide de l'ESPA. Une analyse réalisée à l'aide du recensement fédéral de la population (RFP) a montré, en effet, que la durée de travail de ces groupes d'étrangers ventilés selon le sexe, le taux d'occupation et la section économique ne diffère pas de manière significative de la durée du travail du reste de la population.

Concepts et définitions de la statistique du volume du travail

Objet de la statistique:	Heures effectives de travail, heures normales, heures d'absences et heures supplémentaires de toutes les personnes qui accomplissent dans l'année au moins 1 heure d'activité productive au sens de la comptabilité nationale.
Méthode de relevé:	Statistique de synthèse
Population de référence:	Salariés des secteurs primaire, secondaire et tertiaire selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	Année civile, statistique annuelle

Critères de ventilation

- Sexe x nationalité x sections économiques NOGA08
- Sexe x nationalité x statut d'activité
- Sexe x nationalité x taux d'occupation
- Sexe x nationalité x grandes régions

x = croisé avec

4.8 La statistique de la durée normale du travail dans les entreprises (DNT)

Si la statistique officielle livre des données sur la durée hebdomadaire du travail depuis 1942, les méthodes et les concepts de base ont fortement évolué au cours du temps. Depuis 1973, la statistique de la durée normale du travail dans les entreprises (DNT) est réalisée sur la base des déclarations d'accidents des salariés transmises au Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA). L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1984 de la nouvelle loi sur l'assurance-accidents (LAA), soumettant tous les salariés à l'obligation de s'assurer, a permis d'élargir le champ de la statistique à l'ensemble des branches économiques des secteurs secondaire et tertiaire ainsi qu'au secteur primaire. Avant le transfert à l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la DNT le 1^{er} mars 1995, celle-ci était réalisée au sein de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (aujourd'hui Secrétariat d'État à l'économie). Les résultats sont disponibles par branches économiques de la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA) à partir de 1990.

Concepts et définitions de la DNT

La durée normale du travail est définie comme la durée du travail hebdomadaire pratiquée dans les entreprises et valable sur un intervalle de plusieurs mois ou années. Cette durée s'applique à l'entreprise et correspond, en principe, à la durée individuelle du travail des salariés engagés à plein temps, qui ne font pas d'heures supplémentaires et ne sont pas touchés par des réductions de l'horaire de travail.

Méthode de calcul de la DNT

La durée normale du travail se calcule à l'aide d'un schéma de pondération, dont la base jusqu'en 2012 est le dernier recensement des entreprises (RE). Ce schéma se base dès 2013 sur la statistique structurelle des entreprises (STATENT). En effet, chaque division économique de chaque canton reçoit un coefficient de pondération. Ce procédé permet de calculer les valeurs agrégées en fonction des structures de l'emploi propres à chaque canton et à chaque région. Dans cette optique, il n'est pas tenu compte (pour la période durant laquelle le schéma de pondération est constant) des variations de la durée normale du travail résultant d'un changement de l'importance relative des branches économiques, comme par exemple, les effets d'un transfert de salariés vers une division dans laquelle la durée normale du travail est généralement plus faible qu'ailleurs. La différence entre la durée normale du travail cantonale et la durée normale du travail à l'échelle nationale peut être interprétée comme la conjonction de deux effets:

- une différence dans la structure de l'emploi entre la Suisse et le canton considéré (effet structurel)
- une différence dans la durée normale du travail à l'intérieur même d'une ou de plusieurs divisions économiques, entre la Suisse et le canton sous revue (effet résiduel).

Pour chaque canton et section économique, il est possible de calculer la valeur de cet effet structurel. Pour ce faire, on pondère, au niveau des divisions économiques, les données des salariés accidentés du canton en question avec les coefficients de pondération relatifs à la structure suisse de l'emploi. La différence (obtenue au niveau du total des divisions ou d'une section économique) entre la durée cantonale effective et la durée cantonale du travail hypothétique reflète la différence due à l'effet de structure.

En 2015, par exemple, pour le canton de Genève, la durée normale du travail s'élève à 40,9 h, contre 41,6 h à l'échelon suisse (secteur primaire exclu). Il en découle une différence de 0,7 h, qui peut être décomposée en une variation de 0,1 h due à la structure de l'emploi propre au canton de Genève, et une variation de 0,6 h due à l'effet résiduel. Cette dernière s'explique par le fait que, dans le canton de Genève, une ou plusieurs divisions économiques présentent des durées normales du travail inférieures à la moyenne suisse.

Pour plus de détails sur la méthode de la DNT, cf. la publication «Durée normale du travail dans les entreprises en 1997, Résultats commentés et tableaux», OFS, 1998

Concepts et définitions de la statistique de la durée normale du travail dans les entreprises

Objet de la statistique:	Durée hebdomadaire normale du travail des salariés à plein temps dans les entreprises
Méthode de relevé:	Exploitation d'environ 290 000 données administratives
Population de référence:	Salariés des secteurs primaire, secondaire et tertiaire selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	Année civile, statistique annuelle

Critères de ventilation

- Sections et divisions économiques NOGA08
 - Sections économiques NOGA08 x grandes régions
 - Sections économiques NOGA08 x cantons
- x = croisé avec

4.10 La statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT)

Depuis 1991, l'Office fédéral de la statistique (OFS) établit, dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), le nombre de chômeurs mesurés d'après les recommandations du Bureau international du Travail (BIT) et de l'OCDE. La statistique du chômage au sens du BIT a été introduite en 1995 afin de proposer des résultats à un rythme plus fréquent que ceux annuels de l'ESPA. Si l'ESPA offre à partir de 2010 des résultats trimestriels, la statistique du chômage au sens du BIT se distingue en continuant de proposer des valeurs mensuelles.

Concepts et définitions

La statistique du chômage publiée par l'OFS est basée sur les définitions du chômage du BIT. Contrairement à la statistique du chômage du Secrétariat d'État à l'économie (SECO, cf. chapitre 4.11), qui ne porte que sur les chômeurs inscrits, la statistique du chômage au sens du BIT considère toutes les personnes sans travail et en quête d'emploi qui sont en mesure de commencer une nouvelle activité dans un bref délai. Les chômeurs en fin de droits, qu'ils soient encore inscrits ou non, sont donc compris dans les données de la statistique du chômage au sens du BIT, de même que les personnes qui voudraient reprendre une activité professionnelle après s'être consacrées quelques années à leur famille.

Méthode de calcul

Le nombre de chômeurs au sens du BIT se calcule en deux étapes: on détermine tout d'abord les valeurs de référence trimestrielles à partir de l'ESPA, puis on procède à la mensualisation de ces dernières à partir des données du SECO. On calcule aussi des moyennes annuelles sur la base des 4 trimestres de l'année ainsi qu'un taux de chômage au sens du BIT pour chaque critère de ventilation.

1) Calcul des valeurs de référence trimestrielles

La statistique du chômage au sens du BIT s'appuie sur l'ESPA, laquelle se réfère à la situation moyenne du trimestre. La première étape consiste à déterminer le nombre de chômeurs dans la population résidante permanente pour le trimestre considéré, ceci distinctement pour chacun des 5 groupes d'âges (par sexe et par nationalité) et pour chacune des 7 grandes régions (par sexe). Ces valeurs sont identiques à celles de l'ESPA.

2) Mensualisation des valeurs trimestrielles

La deuxième étape consiste à calculer des valeurs mensuelles à partir des valeurs trimestrielles. Cette mensualisation se fait en appliquant sur ces dernières l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits au cours des mois du trimestre fournie par le SECO. Les valeurs mensuelles pour les trois mois du trimestre sont estimées en deux temps: une première fois de façon provisoire lors du trimestre considéré et une seconde fois le trimestre suivant, au moment du calcul des nouvelles valeurs de référence.

3) Calcul du taux de chômage au sens du BIT

Le taux de chômage au sens du BIT est calculé pour chaque critère de ventilation et pour chaque périodicité (mensuelle, trimestrielle, annuelle). La population active (dans le dénominateur de la formule pour calculer le taux de chômage au sens du BIT) est directement reprise de l'ESPA. La mensualisation de cet effectif s'effectue par interpolation linéaire entre deux valeurs trimestrielles.

4) Désaisonnalisation

Le nombre de chômeurs et le taux de chômage sont désaisonnalisés pour les principaux agrégats. Les paramètres des modèles ARIMA saisonniers sont maintenus stables durant 4 trimestres et réévalués une fois par an.

Pour plus de détails sur la méthode de la statistique du chômage au sens du BIT, cf. le rapport méthodologique «La statistique du chômage au sens du BIT, Bases méthodologiques 2010», OFS, 2017.

Concepts et définitions de la statistique du chômage au sens du BIT

Objet de la statistique:	Nombre de chômeurs selon les définitions internationales
Méthode de relevé:	Statistique de synthèse
Population de référence:	Population résidante permanente
Période de référence/ périodicité:	Moyennes mensuelle, trimestrielle et annuelle, statistique mensuelle, trimestrielle et annuelle

Critères de ventilation

- Sexe x nationalité x groupes d'âges
 - Sexe x grandes régions
- Séries désaisonnalisées
- Sexe, nationalité et groupes d'âges

x = croisé avec

4.11 La statistique du chômage du Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

Une statistique du chômage existe en Suisse depuis 1936. Elle est menée aujourd'hui par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette statistique enregistre les effectifs de personnes inscrites en tant que chômeurs dans un office régional de placement (ORP) à la fin du mois, les entrées ainsi que les sorties du chômage sur l'ensemble du mois. Depuis l'automne 1997, la statistique du chômage est complétée par la publication du nombre des demandeurs d'emploi inscrits.

Concepts et définitions de la statistique du chômage du SECO

Les données de la statistique du chômage du SECO sont recueillies dans le cadre d'un relevé exhaustif qui repose sur les registres des ORP. À cet égard, on considère comme demandeur d'emploi toutes les personnes annoncées, qu'elles touchent des indemnités journalières ou non. Les demandeurs d'emploi sont répartis en deux catégories: les demandeurs d'emploi chômeurs et les demandeurs d'emploi non-chômeurs.

Les demandeurs d'emploi non-chômeurs sont inscrits auprès d'un ORP, mais à la différence des chômeurs inscrits ils ne sont pas disponibles immédiatement pour un placement (autrement dit, dans les 30 jours) et/ou ils occupent un emploi. Le SECO distingue les catégories suivantes de demandeurs d'emploi non-chômeurs: les personnes en gain intermédiaire, les personnes engagées dans un programme d'emploi temporaire, de reconversion ou de perfectionnement ainsi que les autres demandeurs d'emploi non-chômeurs (école de recrues, maladie ou accident, maternité, personnes occupant encore un emploi, exécution d'une peine).

Méthode de calcul de la statistique du chômage du SECO

Les données concernant les demandeurs d'emploi chômeurs ou non-chômeurs sont collectées auprès des offices régionaux de placement. Les données cantonales sont ensuite groupées au plan national par le biais du Système informatisé pour le placement et la statistique du marché du travail (PLASTA). Depuis 2004, elles peuvent être exploitées selon de nombreux critères de ventilation quelques jours déjà après le jour de référence.

On trouvera des informations détaillées concernant la conception et les bases de la statistique du chômage dans la publication «Le chômage en Suisse 2016», Secrétariat d'État à l'économie, Neuchâtel, 2017.

Concepts et définitions de la statistique du chômage du Secrétariat d'État à l'économie

Objet de la statistique:	Personnes inscrites auprès d'un office régional de placement
Méthode de relevé:	Exploitation de données administratives
Population de référence:	Population résidente
Période de référence/ périodicité:	Dernier jour ouvrable du mois, statistique mensuelle

Critères de ventilation

Les critères suivants sont pris en compte dans la statistique du chômage: sexe, âge, domicile (région/canton), nationalité, statut sur le plan du chômage (chômeur partiel/chômeur complet), durée du chômage, situation professionnelle antérieure, branche économique selon la NOGA, groupe de professions, dernière fonction exercée.

Comme il s'agit d'un relevé exhaustif, on peut en principe coupler, dans la statistique du chômage, tous les caractères disponibles. Pour des raisons de place, seule une sélection de combinaisons est publiée. Des exploitations personnalisées sont réalisables via le portail statistique du SECO (www.amstat.ch).

4.12 Comparatif entre la statistique du chômage au sens du BIT et la statistique du chômage du SECO

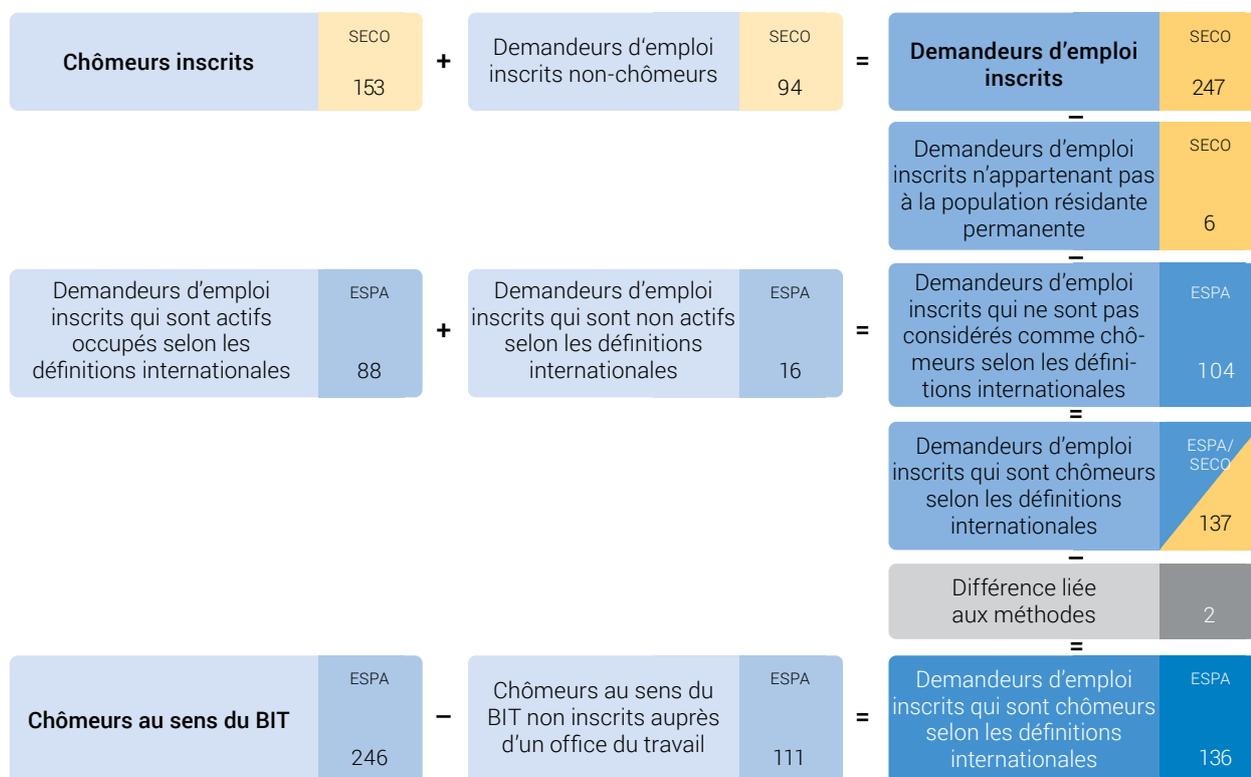
La statistique du chômage au sens du BIT, réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), s'appuie sur des recommandations internationales et, contrairement à la statistique du chômage du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), n'est que très peu influencée par des modifications de loi dans le domaine de l'assurance-chômage. Elle est donc à préférer lors de comparaisons internationales. Comme la statistique du chômage au sens du BIT recense par définition toutes les personnes qui sont sans travail et à la recherche d'un emploi pour autant qu'elles soient disponibles à court terme pour l'occuper, elle définit l'offre de travail non utilisée mieux que ne le fait la statistique du chômage du SECO.

La statistique du chômage du SECO constitue un très bon instrument pour observer la conjoncture. Les résultats sont publiés généralement 5 jours ouvrables après la fin du mois. Il n'existe aucune autre statistique économique qui fournit des données aussi rapidement par rapport à son jour de référence. Comme elle est une enquête exhaustive, la statistique du chômage permet en outre d'observer l'évolution conjoncturelle à un niveau régional très détaillé. Par ailleurs, les indicateurs du SECO représentent la meilleure source lorsqu'il s'agit d'étudier les modalités de l'assurance-chômage.

Dans le graphique G 4.4 les chiffres du SECO sont comparés au nombre de chômeurs au sens du BIT. Les différents groupes de personnes considérés dans les deux statistiques ne sont pas de même importance sur le plan quantitatif et il n'est pas possible de rendre compte intégralement des différences entre ces dernières. Une différence liée aux méthodes d'enquête subsiste: la statistique du chômage du SECO est un relevé exhaustif qui se base sur des données tirées de registres et qui ont pour jour de référence le dernier jour ouvrable du mois. La statistique du chômage au sens du BIT se fonde sur l'ESPA, qui est une enquête par échantillonnage dont les données se réfèrent à l'ensemble d'un trimestre. Ces conceptions distinctes peuvent occasionner des différences autres que celles liées aux définitions et que l'on ne peut cependant pas quantifier avec précision. Ceci est d'autant plus vrai qu'il est possible que certaines personnes ne fournissent pas les mêmes informations concernant leur situation professionnelle aux enquêteurs de l'ESPA qu'aux offices régionaux de placements².

Liens entre les données de la statistique du chômage au sens du BIT et du SECO, moyenne du 4^e trimestre 2020, chiffres en milliers, population résidente

G 4.4



© OFS 2021

² On peut ainsi imaginer que des chômeurs inscrits ne répondent pas à la définition des chômeurs au sens du BIT dans l'ESPA parce qu'ils exerçaient un emploi occasionnel pendant la semaine de référence de l'ESPA ou qu'ils ne pouvaient pas, pour d'autres raisons, occuper un nouvel emploi à court terme.

4.13 Les comptes globaux du marché du travail (CMT)

Les comptes globaux du marché du travail (CMT) permettent de saisir la dynamique du marché du travail. Cette statistique met en évidence les transitions individuelles entre activité professionnelle, chômage au sens du BIT et non-activité et, à cet égard, complète les données de la statistique de la population active occupée (SPA0) et de la statistique du chômage au sens du BIT. Les CMT couvrent également les mouvements migratoires et naturels (naissances, décès). Ils établissent ainsi un lien entre les statistiques du marché du travail et la statistique démographique. Les CMT ont été introduits en 1998 avec des données remontant jusqu'en 1991.

Concepts et définitions des CMT

Les CMT s'appuient sur les mêmes définitions que la SPA0 pour ce qui est des personnes actives occupées. Les chômeurs sont repris de la statistique du chômage au sens du BIT; on leur ajoute les chômeurs inscrits avec autorisation de séjour de durée non permanente recensés par le SECO. La période de référence est l'année civile. Les transitions sont déterminées en confrontant le statut des personnes (actives occupées, chômeurs au sens du BIT ou non actives) en début d'année avec le statut en fin d'année. Seules sont considérées les migrations qui ne sont pas compensées par un mouvement migratoire inverse au cours de la même année.

Méthode de calcul des CMT

Les CMT se construisent en 5 étapes principales.

1) Calcul des effectifs de début et de fin d'année

Le nombre total de Suisses, d'étrangers établis et de titulaires d'une autorisation de séjour ou d'une autorisation de séjour de courte durée est repris de la statistique de l'état annuel de la population (STATPOP). Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) livre l'effectif de personnes dans le processus d'asile (par le système d'information central sur la migration [SYMIC]). Le nombre de frontaliers est fourni par la statistique des frontaliers (STAF). La ventilation selon le statut sur le marché du travail se fait à l'aide de la SPA0 et de la statistique du chômage au sens du BIT.

2) Calcul des entrées (immigrations et naissances)

Les immigrations de Suisses sont fournies par STATPOP. La distinction selon le statut sur le marché du travail est faite d'après l'hypothèse que les «entrants» présentent, en fin d'année, par sexe et par groupes d'âges, les mêmes proportions d'actifs occupés et de chômeurs au sens du BIT que les effectifs totaux de Suisses. Les immigrations des autres groupes sont déterminées d'après les données de STATPOP et du SEM. L'ESPA sert à déterminer la part d'actifs parmi les nouveaux titulaires d'une autorisation d'établissement ou d'un permis de séjour. La subdivision supplémentaire des actifs entre actifs occupés et chômeurs au sens du BIT est réalisée sur le même principe que pour les Suisses. Le nombre de naissances enregistrées dans la population résidente permanente est fourni par STATPOP. Les naissances chez les personnes dans le processus d'asile sont livrées par le SEM.

3) Calcul des sorties (émigrations et décès)

Les émigrations de Suisses sont fournies par STATPOP. La distinction selon le statut sur le marché du travail est faite d'après l'hypothèse que les «sortants» présentaient, en début d'année, par sexe et par groupes d'âges, les mêmes proportions d'actifs occupés et de chômeurs au sens du BIT que les effectifs totaux de Suisses. Les émigrations des autres groupes sont déterminées d'après les données de STATPOP et du SEM. La distinction entre personnes actives et personnes non actives se base sur l'ESPA.

La subdivision supplémentaire des actifs entre actifs occupés et chômeurs au sens du BIT est réalisée sur le même principe que pour les Suisses. Les décès sont déterminés d'après STATPOP. La distinction selon le statut sur le marché du travail est faite d'après la même hypothèse que celle utilisée pour les émigrations de Suisses.

4) Calcul des transitions brutes entre activité professionnelle, chômage au sens du BIT et non-activité

Les transitions concernent les personnes présentes aussi bien dans les effectifs initiaux que dans les effectifs finaux. Les transitions de la population résidente permanente sont déterminées à partir des données du panel de l'ESPA. Les transitions des autres groupes sont principalement déterminées à l'aide de STATPOP.

5) Égalisation de la matrice des CMT

Les CMT faisant appel à des sources diverses, des écarts de bilan apparaissent dans un premier temps. Afin d'éliminer ces différences, on utilise un procédé mathématique dans lequel les effectifs de début et de fin d'année fonctionnent comme valeurs de référence.

Comparaison entre les données des CMT et d'autres statistiques

Des liens existent entre les CMT et d'autres statistiques. Ainsi, les effectifs d'actifs occupés sont repris des chiffres de la SPAO, de la STAF et du SYMIC. Les effectifs de chômeurs sont repris de la statistique du chômage au sens du BIT et du SECO. Par ailleurs, la population de référence des CMT correspond à la population résidente permanente selon STATPOP, additionnée des frontaliers, des titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, des ressortissants de l'UE/AELE qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant au maximum 90 jours par année civile, des personnes dans le processus d'asile, du personnel des ambassades et consulats suisses et du personnel de la marine suisse.

Les CMT et STATPOP se différencient, quant aux données sur la migration, principalement dans le concept de la population: dans les CMT, les migrations englobent à la fois la population résidente permanente et la population résidente non permanente, y compris les frontaliers nouvellement arrivés sur le marché du travail en Suisse (immigrations) et les frontaliers ayant cessé de travailler en Suisse (émigrations).

Pour plus de détails sur la méthode des comptes globaux du marché du travail, cf. la publication «Methodische Grundlagen - Arbeitsmarktgesamtrechnung (AMG)», OFS, 2016.

Concepts et définitions des comptes globaux du marché du travail

Objet de la statistique:	Les mouvements sur le marché du travail (transitions entre activité professionnelle, chômage au sens du BIT et non-activité, migrations et mouvements naturels)
Méthode de relevé:	Statistique de synthèse
Population de référence:	– Personnes actives occupées: concept intérieur – Chômeurs au sens du BIT et personnes non actives: population résidente
Période de référence/ périodicité:	Année civile, statistique annuelle

Critères de ventilation

- Sexe x nationalité x statut sur le marché du travail
x = croisé avec

4.14 L'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

L'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) est réalisée tous les deux ans au mois d'octobre depuis 1994 sur la base d'un questionnaire envoyé aux entreprises. Elle permet de décrire régulièrement, à partir de données représentatives, la structure des salaires dans l'ensemble des branches économiques des secteurs secondaires et tertiaire en Suisse. Elle s'intéresse non seulement à la branche économique et à la taille de l'entreprise, mais aussi aux caractéristiques individuelles des personnes salariées et des postes de travail, telles que la formation, la position professionnelle ou les années de service. Depuis 1994 sont également relevées les données sur les salaires de l'administration et des entreprises fédérales. Depuis 1998, l'enquête fournit les données sur les salaires du secteur public cantonal, depuis 2006, sur les salaires communaux et dès 2012 sur les salaires des églises. En 2018, elle a porté sur plus de 36 000 entreprises privées et publiques resp. administrations avec environ 2 million de salaires ont ainsi été saisis et exploités. Le taux de réponse brut, soit le nombre d'entreprises qui ont répondu sur le total des entreprises définies dans le plan d'échantillonnage, a atteint 74%.

Concepts et définitions de l'ESS

Les deux principaux indicateurs élaborés sur la base de l'ESS sont: le salaire brut standardisé sous la forme d'une valeur centrale (médiane) et la répartition des salaires mensuels nets. Le salaire mensuel brut standardisé est le montant brut recalculé sur la base d'un équivalent plein temps de 4 1/3 semaines à 40 heures de travail. Cette conversion permet d'établir des comparaisons entre les personnes occupées à plein temps et celles travaillant à temps partiel. Les salaires nets, non standardisés, indiquent les montants effectivement versés par mois sans conversion en équivalents plein temps. La valeur centrale (médiane) signifie que pour une moitié des salariés, le salaire standardisé se situe au-dessus alors que pour l'autre moitié, le salaire s'inscrit au-dessous. Cet estimateur a la particularité d'être moins sensible aux valeurs extrêmes que ne l'est la moyenne arithmétique.

Méthode de calcul de l'ESS

Dans le secteur privé, l'enquête sur la structure des salaires repose sur un échantillonnage aléatoire à deux niveaux: l'entreprise et la personne salariée. Les entreprises sont stratifiées en fonction de trois critères: la taille (3 classes), l'appartenance à la branche économique (39 divisions de la NOGA 2008) et l'appartenance à une entité géographique (7 grandes régions, 8 cantons et une ville). L'échantillon de l'ESS 2018 comprend environ 46 000 entreprises (les entreprises de plus de 50 emplois sont tirées exhaustivement). Dans le secteur public de la Confédération et des cantons, l'enquête est exhaustive au niveau des entreprises et administrations interrogées. Dans le secteur public communal, l'enquête repose également sur un échantillonnage aléatoire à deux niveaux: la commune et la personne salariée. Les communes sont stratifiées en fonction de la taille (4 classes) et de l'appartenance à une entité géographique (7 grandes régions). L'échantillon communal brut comprend environ 300 communes. Le nombre de salaires à communiquer dépend de la taille de l'entreprise resp. administration ou commune. Avec moins de

20 personnes employées, l'entreprise fournit tous les salaires. Entre 20 à 49 personnes employées, elle en tire un sur deux alors qu'au-delà de 49 personnes, un sur trois suffit.

Tous les résultats ainsi que les publications de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) sont disponibles sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Concepts et définitions de l'enquête sur la structure des salaires

Objet de la statistique:	Salaires mensuels brut standardisé et salaire mensuel net (non standardisé).
Méthode de relevé:	Enquête par échantillonnage auprès des entreprises (sondage écrit). ESS 2018: échantillon de 46 000 entreprises avec un taux de réponse brut de 74% et environ 2 million de salariés relevés.
Population de référence:	Personnes salariées (ayant reçu un salaire pour le mois d'octobre) des secteurs secondaire et tertiaire, selon le concept intérieur. Sans les personnes employées dans les entreprises comptant moins de 3 personnes salariées.
Période de référence et périodicité:	Mois d'octobre, statistique réalisée tous les deux ans.

Critères de ventilation

Salaires mensuels brut standardisés

- Divisions économiques NOGA / branches économiques NOGA x sexe x positions professionnelle / niveau de compétences / niveau de formation / type d'autorisation de séjour / taille de l'entreprise / années de service / grandes régions
- Groupes de profession CITP x classes d'âge x sexe

Salaires mensuels nets (non standardisés)

- Taux d'occupation x sexe x classes de salaires en francs / quantiles (chaque 10%)

x = croisé avec

4.15 Comparatif des données salariales de l'ESS et de l'ESPA

L'ESS n'est pas l'unique source statistique susceptible de fournir des données sur les salaires. Dans le cadre des statistiques du marché du travail, l'enquête suisse sur la population active (ESPA) relève également des données sur le revenu du travail³. Les méthodes diffèrent cependant grandement entre les deux enquêtes: si l'ESS recourt à un questionnaire écrit adressé aux entreprises qui traite spécifiquement des questions salariales et qui permet de distinguer et de mesurer les différentes composantes salariales, les données de l'ESPA reposent sur une série de questions dans le cadre d'une interview téléphonique abordant de nombreux autres thèmes (cf. chapitre 4.2). Dans l'ESS la notion de salaire brut standardisé, mesurée sur la base des composantes salariales reprises directement de la comptabilité de l'entreprise, comprend le salaire brut du mois d'octobre, les allocations pour le travail en équipe et le travail du dimanche ou de nuit, $\frac{1}{12}$ du 13^e salaire et $\frac{1}{12}$ des paiements spéciaux annuels (bonus, participation au bénéfice, etc.). Dans l'ESPA le salaire mensuel brut est calculé sur la base du salaire annoncé par la personne interrogée, auquel on ajoute $\frac{1}{12}$ du salaire en cas de 13^e salaire, un autre $\frac{1}{12}$ en cas de 14^e salaire et $\frac{1}{24}$ en cas de prime ou de gratification.

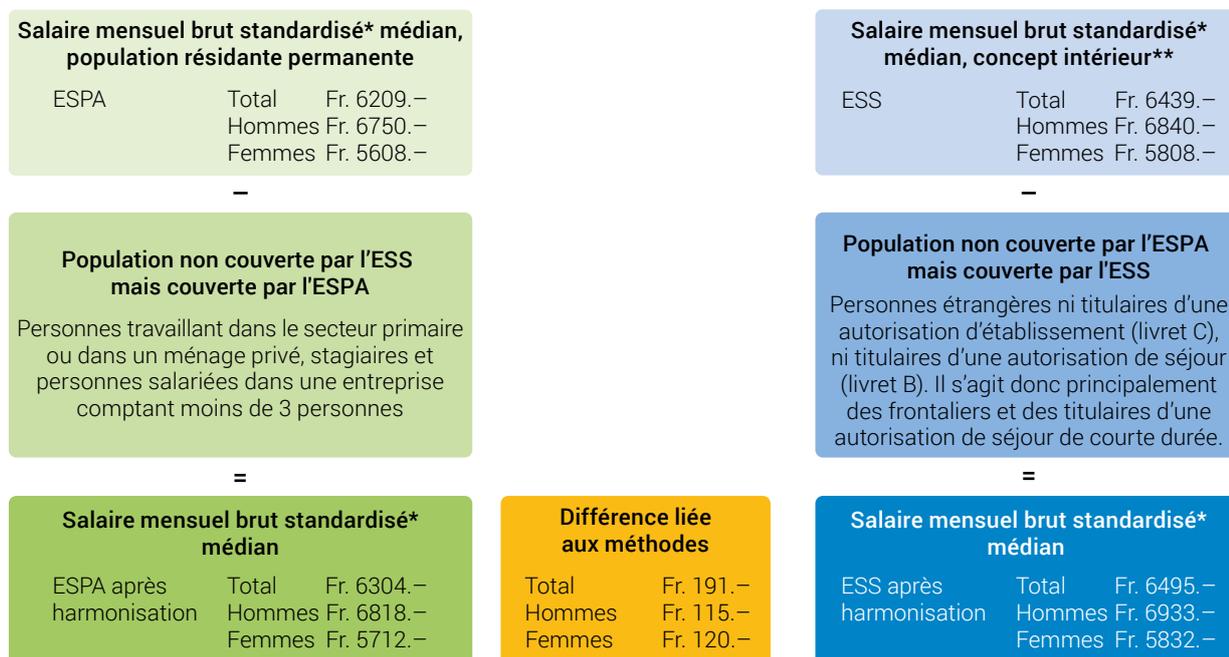
Par rapport à l'ESPA, l'ESS présente l'avantage de reposer sur un large échantillon de salariés, lequel permet des analyses à un niveau élevé de désagrégation (par ex. par divisions économiques de la NOGA ou selon les principales caractéristiques des salariés ou des postes de travail). De plus, elle porte non seulement sur la population résidante permanente, mais aussi sur les frontaliers et les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée. De son côté, l'ESPA tient compte de certaines catégories de salariés non relevées dans l'ESS, telles que les propriétaires d'entreprise ou les employés de ménages privés. L'ESPA recueille par ailleurs des données sur le revenu des indépendants et offre de multiples possibilités de ventilations selon divers critères sociodémographiques.

En raison de ces différences, les résultats de l'une ou de l'autre statistique seront plus appropriés en fonction des questions posées et des unités d'analyses choisies.

Le graphique G 4.5 a été élaboré afin de montrer la nécessité d'harmoniser les données de l'ESS et de l'ESPA avant toute comparaison. Pour des raisons de représentativité statistique, la comparaison des données harmonisées de l'ESS et de l'ESPA ne devrait se faire qu'à des niveaux élevés d'agrégation.

Harmonisation des données salariales de l'ESPA et de l'ESS, 2012

G 4.5



* équivalent plein temps basé sur $4\frac{1}{3}$ semaines à 40 heures de travail

** salaires du secteur privé et du secteur public

© OFS 2021

³ L'enquête sur le budget des ménages (EBM) ainsi que les données administratives de l'AVS comprennent aussi des données sur le revenu du travail. Cependant, le but premier de ces deux sources statistiques n'étant pas la description du marché du travail, nous ne les abordons pas plus en détail dans la présente publication.

4.16 La statistique de l'évolution des salaires

De 1939 à 1993, la statistique de l'évolution des salaires était calculée à partir des résultats de l'enquête d'octobre sur les salaires et traitements (LOK) menée par l'OFIAMT (aujourd'hui Secrétariat d'État à l'économie). L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1984 de l'ordonnance sur l'assurance-accidents a vu naître une nouvelle source administrative pour le calcul d'un indice des salaires: ainsi, en 1994, les déclarations d'accidents fournies par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) sont devenues la source officielle des données pour le calcul de l'évolution des salaires. Le principal objet de la statistique de l'évolution des salaires est l'indice suisse des salaires (ISS) qui a pour vocation de mesurer l'évolution annuelle des salaires. L'ISS est un des indicateurs conjoncturels pris en considération dans l'analyse de l'évolution économique. Il constitue une valeur de référence lors du processus des négociations salariales et sert de base pour l'application de certaines législations en matière d'assurances sociales (par ex. indexation des rentes AVS).

On distingue l'indice des salaires nominaux qui mesure l'évolution du salaire brut perçu par la personne salariée et l'indice des salaires réels qui indique l'évolution du pouvoir d'achat de ce salaire. L'indice des salaires réels est obtenu en déflatant l'indice des salaires nominaux avec l'indice des prix à la consommation.

Concepts et définitions de l'ISS

L'ISS mesure l'évolution des salaires se rapportant à un travail de nature constante. Le calcul de l'ISS élimine donc l'impact de l'évolution de la structure des personnes salariées sur l'évolution des salaires pour se concentrer sur l'évolution du prix du travail. Dans ce but, on ne tient pas compte par exemple des variations salariales dues à l'augmentation de la part des personnes qualifiées ou du déplacement des personnes salariées vers des branches économiques versant des salaires plus élevés.

La définition du salaire individuel retenu pour les calculs de l'indice annuel des salaires est la suivante:

- Salaire brut de base
- + Allocation de renchérissement
- + 13^e salaire

Sont exclues les composantes suivantes du salaire: les primes et commissions, les allocations familiales, diverses gratifications et les paiements en nature.

Méthode de calcul de l'ISS

L'ISS est un indice LASPEYRES-PRIX: L'indice de Laspeyres à pondération fixe permet une comparaison entre l'année choisie et l'année de base pour laquelle la pondération (ou structure des personnes salariées) a été fixée. La formule de l'ISS correspond à la somme, pour tous les groupes de personnes salariées, du rapport entre le salaire moyen du groupe de l'année courante et celui de l'année de base multiplié par le poids du groupe. Chaque personne salariée de la base de données est affecté à un groupe de salariés qui répond à deux critères caractéristiques qui sont: la classe économique et le sexe. Le poids relatif de chaque groupe se calcule en termes de masses salariales à l'année de base choisie.

Les coefficients de pondération représentent la masse salariale d'un groupe par rapport à la masse salariale totale de tous les groupes à la période de base. La masse salariale de chacun des groupes est calculée sur la base des effectifs et des salaires de la population salariée suisse les plus récents. La dernière révision de l'ISS a permis de fixer la base à 2015. La nouvelle pondération de l'ISS se base, pour les effectifs, sur les données de l'enquête suisse sur la structure des salaires 2014, menée par l'Office fédéral de la statistique et, pour les salaires, sur les données du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) de l'année 2015. Sont incluses les personnes salariées à plein temps et à temps partiel.

Concepts et définitions de la statistique de l'évolution des salaires

Objet de la statistique:	Indice annuel de l'évolution des salaires
Méthode de relevé:	Traitement de données administratives (déclarations d'accidents fournies par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents – SSAA)
Population de référence:	Personnes salariées à plein temps et à temps partiel, secteurs secondaire et tertiaire selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	Année civile, statistique annuelle

Critères de ventilation

- Indice nominal et réel et variation en pourcentage par rapport à l'année précédente
- Divisions économiques NOGA08
 - Sections économiques NOGA08 x sexe
 - Séries Bases 2015, 2010, 2005, 1993 et 1939
- x = croisé avec

4.17 L'enquête sur les accords salariaux (EAS)

L'enquête sur les accords salariaux dans les domaines conventionnels (EAS) a pour objet les résultats des négociations salariales que mènent chaque année les partenaires sociaux (associations d'employeurs ou entreprises et syndicats ou associations de travailleurs) dans le cadre de conventions collectives de travail (CCT) sélectionnées. Elle a porté en 2019 sur 101 CCT concernant plus de 1,6 million de personnes.

Concepts et définitions de l'EAS

Les partenaires sociaux négocient généralement en automne les adaptations salariales pour l'année suivante. Au moment où l'EAS se termine, les négociations salariales peuvent soit avoir abouti, soit avoir échoué ou se poursuivre encore. Des accords peuvent être conclus après l'intervention d'une instance d'arbitrage. Plusieurs CCT ne prévoient pas de négociations salariales ou ne sont pas pourvues de dispositions salariales. Pour chaque CCT sélectionnée pour l'année sous revue l'OFS interroge deux parties signataires, une côté employeur et une côté travailleur, sur la tenue des négociations salariales et leurs résultats, les accords salariaux ou sur les adaptations salariales découlant des dispositions conventionnelles. Sont relevés l'adaptation des salaires effectivement perçus par les travailleurs assujettis à une CCT (salaires effectifs) et/ou l'adaptation des salaires fixés dans la CCT (salaires minimaux) ainsi que tout changement éventuel dans la durée du travail. L'adaptation des salaires effectifs est la plupart du temps exprimée en pour cent par rapport à l'année précédente et correspond à une variation de la masse salariale des entreprises; l'adaptation des salaires minimaux correspond à la moyenne des adaptations des différents montants minimaux de rémunération fixés dans la CCT. Toute variation de la durée du travail se répercute sur le chiffre d'adaptation final retenu pour la CCT.

Méthode de calcul de l'EAS

Parmi les CCT recensées par l'OFS, sont sélectionnées les CCT avec dispositions normatives et concernant au moins 1500 personnes. Les CCT sont analysées relativement à leurs effets sur les salaires. Les moyennes des adaptations salariales sont calculées par secteurs et par sections économiques, en pondérant le pourcentage d'adaptation convenu dans le cadre de chaque CCT par le nombre de personnes salariées relevant de la CCT. Toute variation de la durée du travail dans une CCT se répercute sur le chiffre d'adaptation final retenu pour cette dernière.

Les résultats de l'EAS sont disponibles sur le site internet de l'Office fédéral de la statistique.

Concepts et définitions de l'enquête sur les accords salariaux

Objet de la statistique:	Adaptations salariales dans le cadre des CCT
Méthode de relevé:	Enquête auprès des partenaires sociaux signataires des CCT sélectionnées
Population de référence:	CCT des secteurs primaire, secondaire et tertiaire selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	Année civile, statistique annuelle

Critères de ventilation

- Regroupement de Divisions économiques (OFS 50) NOGA 2008
- Nombre de travailleurs assujettis

4.18 L'enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS)

L'enquête sur les conventions collectives de travail (ECS) recense les CCT en Suisse. Elle permet de disposer d'une base de données représentative pour l'analyse de l'évolution des domaines conventionnels et pour diverses exploitations statistiques dans le domaine des salaires et des conditions de travail. La statistique CCT s'intéresse à la structure générale des CCT en Suisse, ainsi qu'à leur contenu. Les contrats-types de travail (CTT) font également partie de l'enquête.

Concepts et définitions de l'ECS

Cette enquête porte sur les conventions collectives de travail des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. L'ECS fournit également des informations sur les avenants aux CCT (conventions complémentaires). Les documents sont répertoriés selon la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA). L'ECS relève des données telles que le nom de la convention, le type de CCT (CCT d'association ou d'entreprise), les parties signataires, la branche économique, la date d'entrée en vigueur, la portée territoriale, le nombre de travailleurs assujettis, la présence ou non de salaires minimaux, etc. Ce vaste éventail de données permet la diffusion des résultats selon divers critères de ventilation.

Méthode de calcul de l'ECS

L'ECS est une enquête bisannuelle et réalise un état des lieux au 1^{er} mars de l'année en cours. L'enquête s'effectue par questionnaire écrit auprès des parties contractantes de chaque CCT, à savoir les associations d'employeurs ou les employeurs et les syndicats ou associations de travailleurs.

Tous les résultats ainsi que les publications de l'Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS) sont disponibles sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Par ailleurs, des données détaillées «à la carte» peuvent également être livrées sur demande.

Concepts et définitions de l'enquête sur les conventions collectives de travail

Objet de la statistique:	CCT, CTT en Suisse
Méthode de relevé:	Enquête auprès des partenaires sociaux signataires des CCT
Population de référence:	CCT des secteurs primaire, secondaire et tertiaire selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	1 ^{er} mars, statistique bisannuelle

Critères de ventilation

- Secteurs économiques selon NOGA 2008
- Nombre de travailleurs assujettis
- Nombre de CCT

4.19 L'enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE)

Les conflits collectifs du travail donnant lieu à des arrêts de travail font l'objet de relevés depuis 1927. Auparavant réalisée par le SECO, la statistique des conflits collectifs du travail a été reprise par l'OFS en 2012.

L'enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE) recense les actions dues à des conflits du travail donnant lieu à une interruption du travail. Les arrêts du travail peuvent être le résultat de grèves ou de lock-out dont la responsabilité incombe soit aux travailleurs soit à l'employeur.

Les conflits du travail pris en compte dans la statistique se rapportent aux relations de travail et sont liés aux modalités et aux conditions d'emploi, entre les employeurs et les travailleurs, ou entre les travailleurs eux-mêmes.

Concepts et définitions de KASE

Le critère pour identifier une action est le conflit du travail en question. On considère comme une seule action les arrêts du travail temporaires ou continus, touchant une partie ou la totalité des travailleurs d'un établissement (ou entreprise) ou de plusieurs établissements simultanément et survenant dans l'année civile. Une action est relevée si elle dure au moins une journée et si un syndicat ou une organisation de travailleurs y est impliqué.

La statistique rend compte du nombre d'actions, du nombre d'établissements et de travailleurs impliqués et du nombre de journées de travail perdues, soit du temps de travail non effectué par les travailleurs impliqués dans des grèves ou des lock-out.

Méthode de calcul de KASE

KASE se déroule de manière continue. Une revue de presse permet d'identifier les conflits du travail. Un questionnaire est envoyé en parallèle à l'entreprise ou à l'établissement et au syndicat ou à l'organisation de travailleurs concernés. Si une action survient dans plusieurs entreprises d'une même activité économique, l'organisation patronale représentante est interrogée.

L'indicateur du nombre de journées de travail perdues se calcule en multipliant le nombre de travailleurs impliqués par la durée de l'action, mesurée elle-même en nombre de journées normales de travail.

Les résultats de l'Enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE) sont disponibles sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Concepts et définitions de l'enquête sur les conflits collectifs du travail

Objet de la statistique:	Conflits collectifs du travail en Suisse
Méthode de relevé:	Enquête auprès des entreprises et partenaires sociaux impliqués dans une grève ou un lock-out
Population de référence:	Entreprises (établissements) et personnes employées, selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	Année civile / Statistique annuelle

Critères de ventilation

- Nombre d'établissements impliqués
- Nombre de travailleurs impliqués
- Nombre de journées de travail perdues

Tableaux

Signes utilisés

Les signes qui accompagnent un chiffre:

p (exposant)	chiffre provisoire, p. ex. 324 ^p
r (exposant)	chiffre révisé, p. ex. 324 ^r
(chiffre)	fiabilité statistique relative, p. ex. (324)

Les signes utilisés en l'absence de chiffres:

- x non indiqué pour des raisons liées à la protection des données
- () non indiqué par manque de fiabilité statistique
- ... chiffre inconnu (pas [encore] relevé ou pas [encore] calculé)
- * non indiqué car évident ou non pertinent

Le signe «-» est utilisé pour les chiffres arrondis; il signifie zéro.

Au besoin, d'autres signes sont utilisés et expliqués dans les tableaux où ils apparaissent.

Activité professionnelle, chômage, durée de travail et évolution des salaires, de 1900 à 2020

TA 1

Année	Actifs occupés en milliers ¹	Chômeurs inscrits en milliers ²	Taux d'activité en % ³	Taux de chômage en % ²	Durée de travail en heures par semaine ⁴	Indice des salaires réels en points ⁵	Année	Actifs occupés en milliers ¹	Chômeurs inscrits en milliers 1000 ²	Taux d'activité en % ³	Taux de chômage en % ²	Durée de travail en heures par semaine ⁴	Indice des salaires réels en points ⁵
1900	1 555	...	47,0	1977	3 032	12,0	46,8	0,4	44,6	247
1910	1 783	...	47,5	1978	3 062	10,5	46,9	0,3	44,5	254
1920	1 872	...	48,2	1979	3 095	10,3	47,2	0,3	44,3	250
1930	1 943	...	47,8	1980	3 166	6,3	48,2	0,2	44,1	254
1936	...	80,6	...	4,1	1981	3 240	5,9	48,6	0,2	44,0	251
1937	...	57,9	...	3,0	1982	3 256	13,2	48,7	0,4	43,9	253
1938	...	52,6	...	2,7	1983	3 257	28,0	49,0	0,9	43,4	259
1939	...	36,7	...	1,9	...	100	1984	3 288	35,2	49,4	1,1	43,5	258
1940	...	14,8	...	0,8	1985	3 354	30,3	49,9	1,0	43,4	259
1941	1 992	9,1	46,7	0,5	1986	3 430	25,7	50,5	0,8	43,1	267
1942	...	8,8	...	0,4	46,8	...	1987	3 515	24,7	51,2	0,8	42,8	268
1943	...	6,1	...	0,3	47,2	87	1988	3 607	22,2	51,9	0,7	42,6	273
1944	...	6,5	...	0,3	47,3	90	1989	3 704	17,5	52,2	0,6	42,4	274
1945	...	6,5	...	0,3	47,5	94	1990	3 821	18,1	52,8	0,5	42,4	272
1946	...	4,3	...	0,2	47,6	101	1991	4 027	39,2	56,8	1,1	42,2	277
1947	...	3,5	...	0,2	47,8	110	1992	3 973	92,3	56,5	2,5	42,1	280
1948	2 378	3,0	...	0,1	47,7	113	1993	3 944	163,1	56,3	4,5	42,0	278
1949	2 339	8,1	...	0,4	47,3	119	1994	3 922	171,0	55,5	4,7	42,0	280
1950	2 309	9,6	...	0,5	47,5	121	1995	3 916	153,3	55,2	4,2	42,0	279
1951	2 392	3,8	...	0,2	47,7	123	1996	3 905	168,6	55,6	4,7	42,0	280
1952	2 437	5,3	...	0,2	47,6	121	1997	3 899	188,3	55,5	5,2	42,0	280
1953	2 455	5,0	...	0,2	47,6	124	1998	3 951	139,7	56,0	3,9	42,0	282
1954	2 482	4,3	...	0,2	47,7	126	1999	3 983	98,6	55,9	2,7	41,9	280
1955	2 533	2,7	...	0,1	47,6	126	2000	4 022	72,0	55,6	1,8	41,9	279
1956	2 606	3,0	...	0,1	47,6	129	2001	4 089	67,2	56,1	1,7	41,8	284
1957	2 666	2,0	...	0,1	47,4	132	2002	4 118	100,5	56,3	2,5	41,8	287
1958	2 644	3,4	...	0,2	46,8	135	2003	4 103	145,7	56,5	3,7	41,7	289
1959	2 644	2,4	...	0,1	46,5	138	2004	4 115	153,1	56,2	3,9	41,7	289
1960	2 717	1,2	49,3	0,1	46,2	143	2005	4 145	148,5	56,1	3,8	41,7	289
1961	2 844	0,6	50,0	0,0	45,9	147	2006	4 235	131,5	56,6	3,3	41,7	289
1962	2 954	0,6	50,4	0,0	45,6	153	2007	4 344	109,2	57,0	2,8	41,7	292
1963	2 999	0,8	50,0	0,0	45,6	158	2008	4 448	101,7	57,6	2,6	41,6	290
1964	3 046	0,3	49,9	0,0	45,5	164	2009	4 469	146,1	57,8	3,7	41,6	298
1965	3 025	0,3	49,2	0,0	45,1	171	2010	4 482	152,0	56,8	3,5	41,6	298
1966	3 014	0,3	48,7	0,0	45,0	176	2011	4 598	122,9	57,2	2,8	41,7	301
1967	3 030	0,3	48,3	0,0	44,8	186	2012	4 679	126,0	57,2	2,9	41,7	305
1968	3 048	0,3	48,1	0,0	44,8	191	2013	4 736	136,5	57,3	3,2	41,7	308
1969	3 098	0,2	48,1	0,0	46,1	198	2014	4 825	136,8	57,8	3,0	41,7	311
1970	3 143	0,1	48,3	0,0	45,9	207	2015	4 899	142,8	57,8	3,2	41,7	315
1971	3 199	0,1	48,3	0,0	45,4	218	2016	4 967	149,3	58,2	3,3	41,7	319
1972	3 243	0,1	48,3	0,0	45,3	226	2017	5 013	143,1	58,2	3,1	41,7	318
1973	3 277	0,1	48,4	0,0	45,1	231	2018	5 065	118,1	58,3	2,5	41,7	317
1974	3 273	0,2	48,3	0,0	45,0	236	2019	5 101	106,9	58,2	2,3	41,7	319
1975	3 108	10,2	46,9	0,3	44,7	242	2020	5 087	145,7	56,9	3,1	41,7	324
1976	3 019	20,7	46,6	0,7	44,6	245							

¹ 1900/1910/1920/1930/1941: recensement de la population; 1948-1959: estimation; dès 1960: selon la SPAO, moyennes annuelles. À partir de 1991, définition de l'activité selon les recommandations du BIT (personnes travaillant au moins une heure par semaine).

² 1936-1982: seulement les chômeurs complets selon le SECO moyennes annuelles; à partir de 1983: chômeurs au total (chômeurs complets + chômeurs partiels), selon le SECO, moyennes annuelles.

³ 1900/1910/1920/1930/1941: selon le recensement de la population; 1960-1990: taux d'activité de la population résidente permanente selon la SPAO, moyennes annuelles; à partir de 1991 selon l'ESPA, au deuxième trimestre.

⁴ 1942-1972: heures payées (y c. heures supp.), seul. secteur secondaire; 1973-1983: heures normales de travail, trois secteurs (primaire et tertiaire seul. partiellement couverts); dès 1984: heures normales de travail, trois secteurs.

⁵ Jusqu'en 1993: à partir des résultats de l'enquête d'octobre sur les salaires et traitements. Dès 1994: à partir des données fournies par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-cédants (SSAA).

Principaux indicateurs du marché du travail, total, de 2010 à 2020

TA 2.1

Total	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Activité professionnelle											
Personnes actives occupées ¹	4 480	4 594	4 666	4 719	4 818	4 890	4 950	5 014	5 054	5 108	5 023
Taux d'activité 15 ans+ ²	67,0	67,3	67,2	67,3	67,8	67,9	68,3	68,3	68,4	68,4	66,9
Emplois secteurs 2 et 3 ³	4 563	4 620	4 700	4 777	4 814	4 871	4 909	4 944	5 048	5 112	5 127
Équiv. plein temps secteurs 2 et 3 ³	3 598	3 654	3 714	3 766	3 794	3 836	3 835	3 850	3 925	3 976	3 999
Volume annuel effectif du travail ⁴	7 277	7 439	7 494	7 492	7 596	7 780	7 892	7 861	7 891	7 929	7 608
Volume annuel des heures supplém. ⁴	183	185	181	189	188	191	195	191	183	178	176
Volume annuel des heures d'absence ⁴	289	283	289	313	301	307	326	336	327	324	946
Durée de travail des salariés à plein temps											
Durée annuelle normale du travail ⁵	1 933	1 924	1 911	1 895	1 894	1 912	1 916	1 899	1 891	1 890	1 957
+ Durée annuelle d'heures supplém. ⁵	49	47	46	45	44	44	43	42	41	38	37
– Durée annuelle des absences ⁵	86	80	80	84	78	81	83	84	82	82	229
= Durée annuelle effective du trav. ⁵	1 896	1 891	1 876	1 856	1 859	1 875	1 876	1 857	1 849	1 847	1 765
Durée hebdo. normale du travail ⁶	41,6	41,6	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7
Chômage et places vacantes											
Chômeurs au sens du BIT ⁷	205	176	184	208	218	210	223	213	226	205	223
Taux de chômage au sens du BIT ⁸	4,6	3,9	4,1	4,5	4,7	4,4	4,6	4,4	4,6	4,2	4,6
Demandeurs d'emploi inscrits ⁹	209	166	166	180	181	191	201	197	180	171	233
Chômeurs inscrits ⁹	144	110	115	126	127	133	139	134	107	97	150
Taux de chômage ¹⁰	3,3	2,6	2,7	2,9	2,8	3,0	3,1	2,9	2,3	2,1	3,2
Places vacantes ¹¹	56,6	64,5	55,4	57,9	59,7	53,9	54,4	60,1	73,7	79,5	65,2
Taux de places vacantes ¹²	1,2	1,4	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,2	1,4	1,5	1,3
Dynamique du marché du travail¹³											
Personnes actives au 1 ^{er} janvier	4 775	4 734	4 837	4 916	4 994	5 104	5 194	5 237	5 273	5 319	...
+ Entrées dans la vie active	289	309	303	304	326	303	294	288	287	270	...
– Sorties de la vie active	273	284	277	294	276	267	281	285	279	295	...
+ Immigrations de pers. Actives	149	161	153	169	168	159	147	147	162	159	...
– Émigrations de pers. Actives	106	83	100	101	108	105	117	119	125	121	...
= Personnes actives au 31 déc.	4 834	4 837	4 916	4 994	5 104	5 194	5 237	5 268	5 319	5 332	...
Indicateurs salariaux											
Indice des salaires nominaux ¹⁴	124,5	125,6	126,7	127,6	128,6	129,1	130,0	130,5	131,1	132,3	133,5
Indice des salaires réels ¹⁴	107,2	108,0	109,6	110,7	111,5	113,2	114,5	114,4	113,8	114,5	116,2
Salaires mensuel brut standardisé ¹⁵	5 979	...	6 439	...	6 427	...	6 502	...	6 538
Adaptation des salaires effectifs ¹⁶	0,7	1,6	1,1	0,7	0,8	0,8	0,4	0,5	0,9	1,1	0,9
Adaptation des salaires minimaux ¹⁶	0,7	0,3	1,4	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,5	0,8	0,7

¹ SPAO, en milliers, au 2^e trim.
² ESPA, en %, au 2^e trim.
³ STATEM, en milliers, 2^e trim.
⁴ SVOLTA, en millions d'heures
⁵ SVOLTA, en heures/emploi
⁶ DNT, en heures/emploi
⁷ CHOM-BIT, en milliers, 2^e trim.

⁸ CHOM-BIT, en %, 2^e trim.
⁹ SECO, en milliers, au 2^e trim.
¹⁰ SECO, en %, au 2^e trim.
¹¹ STATEM, en milliers, au 2^e trim.
¹² STATEM, en %, au 2^e trim.
¹³ CMT, en milliers
¹⁴ ISS, en points, 1993=100

¹⁵ ESS, médiane en francs. 2004 à 2010: secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble.
 À partir de 2012: secteur privé et secteur public (Confédération, cantons, districts, communes, corporations) ensemble

¹⁶ EAS, en %

Principaux indicateurs du marché du travail, hommes, de 2010 à 2020

TA 2.2

Hommes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Activité professionnelle											
Personnes actives occupées ¹	2 473	2 521	2 561	2 587	2 632	2 662	2 686	2 735	2 766	2 777	2 733
Taux d'activité 15 ans+ ²	74,5	74,5	74,1	74,0	74,2	74,0	74,2	74,3	74,4	74,0	72,8
Emplois secteurs 2 et 3 ³	2 510	2 536	2 576	2 607	2 624	2 643	2 650	2 662	2 722	2 747	2 762
Équiv. plein temps secteurs 2 et 3 ³	2 223	2 251	2 284	2 307	2 321	2 338	2 328	2 329	2 375	2 398	2 416
Volume annuel effectif du travail ⁴	4 589	4 679	4 699	4 684	4 707	4 812	4 860	4 842	4 847	4 862	4 671
Volume annuel des heures supplém. ⁴	123	126	121	126	120	122	124	125	119	113	114
Volume annuel des heures d'absence ⁴	170	164	161	174	169	168	174	183	178	176	538
Durée de travail des salariés à plein temps											
Durée annuelle normale du travail ⁵	1 937	1 928	1 917	1 900	1 898	1 917	1 919	1 903	1 894	1 893	1 956
Durée annuelle d'heures supplém. ⁵	55	54	51	51	49	49	48	48	46	42	42
Durée annuelle des absences ⁵	81	76	74	78	73	76	75	78	77	75	218
Durée annuelle effective du trav. ⁵	1 910	1 906	1 894	1 873	1 874	1 890	1 892	1 873	1 864	1 860	1 780
Chômage											
Chômeurs au sens du BIT ⁶	102	94	90	105	115	110	116	105	107	103	124
Taux de chômage au sens du BIT ⁷	4,3	3,9	3,7	4,3	4,6	4,3	4,5	4,0	4,1	3,9	4,8
Demandeurs d'emploi inscrits ⁸	112	85	87	96	97	105	110	106	94	90	126
Chômeurs inscrits ⁸	79	58	62	69	69	74	77	73	57	54	83
Taux de chômage ⁹	3,4	2,5	2,6	3,0	2,9	3,0	3,2	2,9	2,3	2,2	3,3
Dynamique du marché du travail¹⁰											
Personnes actives au 1 ^{er} janvier	2 602	2 596	2 646	2 693	2 727	2 766	2 814	2 833	2 859	2 881	...
Entrées dans la vie active	133	133	136	129	142	145	134	137	136	119	...
Sorties de la vie active	111	132	121	134	135	127	129	138	133	139	...
Immigrations de pers. actives	92	103	97	106	102	99	90	98	97	99	...
Émigrations de pers. actives	69	53	65	66	70	69	75	74	79	77	...
Personnes actives au 31 déc.	2 648	2 646	2 693	2 727	2 766	2 814	2 833	2 856	2 881	2 883	...
Indicateurs salariaux											
Indice des salaires nominaux ¹¹	123,4	124,5	125,5	126,5	127,3	127,7	128,5	129,0	129,6	130,7	131,9
Indice des salaires réels ¹¹	106,2	107,0	108,6	109,6	110,4	112,0	113,2	113,0	112,5	113,1	114,4
Sal. mensuel brut standardisé ¹²	6 397	...	6 840	...	6 751	...	6 830	...	6 857

¹ SPAO, en milliers, au 2^e trim.² ESPA, en %, au 2^e trim.³ STATEM, en milliers, 2^e trim.⁴ SVOLTA, en millions d'heures⁵ SVOLTA, en heures/emploi⁶ CHOM-BIT, en milliers, 2^e trim.⁷ CHOM-BIT, en %, 2^e trim.⁸ SECO, en milliers, au 2^e trim.⁹ SECO, en %, au 2^e trim.¹⁰ CMT, en milliers¹¹ ISS, en points, 1993=100¹² ESS, médiane en francs. 2004 à 2010: secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble.

À partir de 2012: secteur privé et secteur public (Confédération, cantons, districts, communes, corporations) ensemble

Principaux indicateurs du marché du travail, femmes, de 2010 à 2020

TA 2.3

Femmes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Activité professionnelle											
Personnes actives occupées ¹	2 007	2 073	2 104	2 132	2 186	2 228	2 264	2 279	2 288	2 331	2 291
Taux d'activité 15 ans+ ²	59,8	60,4	60,7	61,0	61,6	62,0	62,6	62,4	62,6	63,0	61,2
Emplois secteurs 2 et 3 ³	2 053	2 085	2 124	2 170	2 190	2 228	2 259	2 283	2 326	2 365	2 365
Équiv. plein temps secteurs 2 et 3 ³	1 376	1 403	1 430	1 459	1 473	1 498	1 506	1 521	1 550	1 578	1 583
Volume annuel effectif du travail ⁴	2 687	2 760	2 795	2 809	2 889	2 968	3 032	3 019	3 044	3 066	2 937
Volume annuel des heures supplém. ⁴	60	58	60	62	68	69	71	66	64	64	62
Volume annuel des heures d'absence ⁴	119	119	128	139	131	139	152	154	149	148	408
Durée de travail des salariés à plein temps											
Durée annuelle normale du travail ⁵	1 925	1 912	1 896	1 884	1 884	1 899	1 907	1 890	1 882	1 883	1 962
Durée annuelle d'heures supplém. ⁵	33	30	31	29	31	33	31	27	28	27	26
Durée annuelle des absences ⁵	97	92	97	100	92	95	104	100	96	97	257
Durée annuelle effective du trav. ⁵	1 860	1 851	1 830	1 813	1 822	1 837	1 835	1 817	1 814	1 813	1 730
Chômage											
Chômeurs au sens du BIT ⁶	103	82	94	102	103	100	107	108	119	102	99
Taux de chômage au sens du BIT ⁷	5,1	4,0	4,5	4,8	4,8	4,6	4,8	4,8	5,2	4,4	4,4
Demandeurs d'emploi inscrits ⁸	97	81	79	84	84	87	91	91	86	81	108
Chômeurs inscrits ⁸	66	53	53	57	57	59	62	61	49	44	67
Taux de chômage ⁹	3,3	2,7	2,7	2,9	2,8	2,9	3,0	2,8	2,3	2	3,1
Dynamique du marché du travail¹⁰											
Personnes actives au 1 ^{er} janvier	2 173	2 138	2 191	2 223	2 267	2 338	2 380	2 404	2 414	2 438	...
Entrées dans la vie active	156	176	167	175	184	158	161	151	152	151	...
Sorties de la vie active	162	151	156	160	140	141	152	147	146	156	...
Immigrations de pers. actives	56	58	56	63	66	61	58	49	65	60	...
Émigrations de pers. actives	37	30	35	35	38	36	42	46	46	44	...
Personnes actives au 31 déc.	2 186	2 191	2 223	2 267	2 338	2 380	2 404	2 412	2 438	2 449	...
Indicateurs salariaux											
Indice des salaires nominaux ¹¹	127,4	128,7	129,9	130,8	132,1	132,7	133,9	134,4	135,0	136,3	137,7
Indice des salaires réels ¹¹	109,8	110,5	112,4	113,4	114,5	116,4	117,9	117,7	117,2	117,9	119,0
Sal. mensuel brut standardisé ¹²	5 221	...	5 080	...	5 907	...	6 011	...	6 067

¹ SPAO, en milliers, au 2^e trim.
² ESPA, en %, au 2^e trim.
³ STATEM, en milliers, 2^e trim.
⁴ SVOLTA, en millions d'heures
⁵ SVOLTA, en heures/emploi
⁶ CHOM-BIT, en milliers, 2^e trim.

⁷ CHOM-BIT, en %, 2^e trim.
⁸ SECO, en milliers, au 2^e trim.
⁹ SECO, en %, au 2^e trim.
¹⁰ CMT, en milliers
¹¹ ISS, en points, 1993=100
¹² ESS, médiane en francs. 2004 à 2010: secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble.
À partir de 2012: secteur privé et secteur public (Confédération, cantons, districts, communes, corporations) ensemble

Principaux indicateurs du marché du travail, Suisses, de 2010 à 2020

TA 2.4

Suisses	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Activité professionnelle											
Personnes actives occupées ¹	3 268	3 309	3 326	3 341	3 371	3 398	3 430	3 456	3 478	3 486	3 401
Taux d'activité 15 ans+ ²	65,6	65,6	65,3	65,4	65,7	65,7	66,1	66,0	66,1	65,9	64,2
Emplois secteurs 2 et 3 ³
Équiv. plein temps secteurs 2 et 3 ³
Volume annuel effectif du travail ⁴	5 209	5 245	5 236	5 174	5 175	5 276	5 342	5 281	5 282	5 272	5 065
Volume annuel des heures supplém. ⁴	13 560	13 358	60 128	13 362	13 368	69 132	13 671	13 466	12 764	12 264	120
Volume annuel des heures d'absence ⁴	206	202	198	220	209	208	215	222	216	210	566
Durée de travail des salariés à plein temps											
Durée annuelle normale du travail ⁵	1 930	1 920	1 907	1 891	1 890	1 908	1 911	1 893	1 886	1 884	1 946
Durée annuelle d'heures supplém. ⁵	51	48	47	45	46	46	45	44	42	39	39
Durée annuelle des absences ⁵	89	83	80	87	82	84	82	84	82	79	206
Durée annuelle effective du trav. ⁵	1 892	1 885	1 873	1 849	1 854	1 870	1 874	1 853	1 846	1 843	1 779
Chômage											
Chômeurs au sens du BIT ⁶	118	101	102	111	118	109	119	112	111	108	122
Taux de chômage au sens du BIT ⁷	3,5	3,0	3,0	3,2	3,4	3,1	3,3	3,1	3,1	3,0	3,4
Demandeurs d'emploi inscrits ⁸	119	94	92	97	98	102	107	106	97	91	124
Chômeurs inscrits ⁸	82	63	64	69	69	72	75	73	59	53	81
Taux de chômage ⁹	2,5	1,9	1,9	2,1	2,1	2,2	2,3	2,2	1,7	1,6	2,4
Dynamique du marché du travail¹⁰											
Personnes actives au 1 ^{er} janvier	3 461	3 401	3 435	3 458	3 466	3 528	3 558	3 584	3 597	3 596	...
Entrées dans la vie active	219	239	228	228	252	228	219	215	208	202	...
Sorties de la vie active	224	225	221	239	210	222	217	223	227	223	...
Immigrations de pers. actives	15	13	12	13	15	14	12	13	13	12	...
Émigrations de pers. actives	18	16	16	15	15	16	17	18	18	18	...
Personnes actives au 31 déc.	23	22	20	20	21	26	28	27	24	26	...
= Personnes actives au 31 déc.	3 476	3 435	3 458	3 466	3 528	3 558	3 584	3 597	3 596	3 597	...
Indicateurs salariaux											
Indice des salaires nominaux ¹¹
Indice des salaires réels ¹¹
Sal. mensuel brut standardisé ¹²	6 217	...	6 720	...	6 713	...	6 808	...	6 873

¹ SPAO, en milliers, au 2^e trim.² ESPA, en %, au 2^e trim.³ STATEM, en milliers, 2^e trim.⁴ SVOLTA, en millions d'heures⁵ SVOLTA, en heures/emploi⁶ DNT, en heures/emploi⁷ Stat. du chômage au sens du BIT, en milliers, 2^e trim.⁸ Idem⁷, en %⁹ SECO, en milliers, au 2^e trim.¹⁰ SECO, en %, au 2^e trim.¹¹ CMT, en milliers, cf. T28¹² ISS, en points, 1993=100¹³ ESS, médiane en francs. 2004 à 2010: secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble.

À partir de 2012: secteur privé et secteur public (Confédération, cantons, districts, communes, corporations) ensemble

Principaux indicateurs du marché du travail, étrangers, 2010 de à 2020

TA 2.5

Étrangers	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Activité professionnelle											
Personnes actives occupées ¹	1 211	1 284	1 340	1 378	1 447	1 492	1 520	1 558	1 576	1 622	1 623
Taux d'activité 15 ans+ ²	72,1	73,4	74,0	73,8	74,6	74,9	75,3	75,5	75,7	76,3	75,3
Emplois secteurs 2 et 3 ³
Équiv. plein temps secteurs 2 et 3 ³
Volume annuel effectif du travail ⁴	2 067	2 194	2 258	2 318	2 421	2 504	2 550	2 580	2 609	2 656	2 543
Volume annuel des heures supplém. ⁴	48	52	53	56	55	59	59	57	57	55	56
Volume annuel des heures d'absence ⁴	83	81	91	93	92	99	112	114	110	114	380
Durée de travail des salariés à plein temps											
Durée annuelle normale du travail ⁵	1 940	1 931	1 918	1 903	1 901	1 919	1 924	1 908	1 897	1 900	1 972
+ Durée annuelle d'heures supplém. ⁵	44	45	44	45	40	42	41	39	40	37	34
– Durée annuelle des absences ⁵	80	76	81	80	74	78	86	84	83	85	261
= Durée annuelle effective du trav. ⁵	1 904	1 901	1 881	1 868	1 867	1 883	1 879	1 863	1 854	1 852	1 746
Chômage et places vacantes											
Chômeurs au sens du BIT ⁶	87	75	82	97	100	101	104	102	115	97	101
Taux de chômage au sens du BIT ⁷	8,5	7,1	7,4	8,5	8,4	8,2	8,2	7,9	8,8	7,3	7,6
Demandeurs d'emploi inscrits ⁸	90	72	75	82	83	89	94	91	83	80	109
Chômeurs inscrits ⁸	62	48	51	58	57	61	64	61	48	45	69
Taux de chômage ⁹	5,9	4,6	4,9	5,5	5,0	5,3	5,5	4,8	3,8	3,6	5,5
Dynamique du marché du travail¹⁰											
Personnes actives au 1 ^{er} janvier	1 314	1 333	1 403	1 458	1 528	1 575	1 635	1 653	1 676	1 722	...
Entrées dans la vie active	69	68	74	76	72	74	74	72	78	66	...
Sorties de la vie active	47	57	54	54	64	44	63	59	49	72	...
Immigrations de pers. actives	134	148	141	156	153	145	135	134	149	147	...
Émigrations de pers. actives.	88	67	84	86	93	89	100	101	107	104	...
Naturalisations de pers. actives	23	22	21	21	21	25	28	27	25	25	...
Personnes actives au 31 déc.	1 359	1 403	1 458	1 528	1 575	1 635	1 653	1 671	1 722	1 735	...
Indicateurs salariaux											
Indice des salaires nominaux ¹¹
Indice des salaires réels ¹¹
Sal. mensuel brut standardisé ¹²	5 506,0	...	5 797,0	...	5 833	...	5 893	...	5 886

¹ SPAO, en milliers, au 2^e trim.² ESPA, en %, au 2^e trim.³ STATEM, en milliers, 2^e trim.⁴ SVOLTA, en millions d'heures⁵ SVOLTA, en heures/emploi⁶ DNT, en heures/emploi⁷ Stat. du chômage au sens du BIT, en milliers, 2^e trim.⁸ Idem⁷, en %⁹ SECO, en milliers, au 2^e trim.¹⁰ SECO, en %, au 2^e trim.¹¹ CMT, en milliers, cf. T28¹² ISS, en points, 1993=100¹³ ESS, médiane en francs. 2004 à 2010: secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble. À partir de 2012: secteur privé et secteur public (Confédération, cantons, districts, communes, corporations) ensemble

Indicateurs du marché du travail en comparaison internationale, UE et pays de l'AELE, taux d'activité standardisé, taux d'activité par âge, part du temps partiel, 4^e trimestre 2020, ESPA/EUROSTAT¹

TA 3.1

	Taux d'activité standardisé (15 ans et +), en %			Taux d'activité par âge, en %				Part du temps partiel, en %		
	Total	Hommes	Femmes	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	Total	Hommes	Femmes
Suisse	68,4	73,5	63,5	84,9	66,7	92,1	81,9	39,9	20,1	62,4
UE/AELE										
EU ²	57,0	63,3	51,0	73,3	37,4	86,3	71,0	19,0	9,6	30,0
Belgique	53,7	58,2	49,3	68,5	26,7	85,5	64,6	24,7	10,7	40,6
Bulgarie	55,8	63,1	49,1	72,7	23,2	84,5	74,4	1,8	1,4	2,3
République tchèque	59,9	68,1	52,0	76,7	27,5	88,0	78,6	6,7	3,4	11,0
Danemark	62,3	66,5	58,1	79,4	60,0	86,6	79,8	24,1	16,0	33,3
Allemagne
Estonie	64,4	70,9	58,7	80,4	42,7	89,3	82,5	14,0	9,8	18,4
Irlande	61,3	67,5	55,3	72,0	41,7	83,6	70,6	18,9	11,0	28,1
Grèce	51,0	58,9	43,7	67,5	20,4	84,9	62,8	7,8	5,1	11,5
Espagne	57,4	62,4	52,7	73,2	29,6	87,8	70,5	14,5	6,9	23,5
France	54,8	58,9	51,1	71,6	35,7	87,7	67,9	17,4	8,5	26,7
Croatie	51,2	58,1	45,0	67,7	34,0	87,0	55,8	5,5	(4,1)	7,1
Italie	48,9	58,1	40,2	64,6	23,6	77,1	65,1	18,4	8,7	31,6
Chypre	63,1	70,3	56,5	76,2	41,0	89,0	70,2	11,4	9,2	13,9
Lettonie	61,1	67,9	55,6	77,9	32,2	89,9	78,7	9,8	6,7	13,0
Lituanie	62,7	68,8	57,5	78,8	37,5	91,3	78,8	7,1	5,0	9,3
Luxembourg	61,8	65,4	58,1	73,3	34,5	91,0	61,5	17,9	6,6	30,9
Hongrie	57,1	66,7	48,6	73,3	30,2	86,0	72,9	5,2	3,2	7,6
Malte	62,2	71,4	52,4	77,3	52,9	89,2	63,9	11,9	6,5	19,8
Pays-Bas	64,7	69,3	60,2	81,2	69,0	88,6	77,4	52,0	30,9	76,0
Autriche	61,0	66,4	55,9	77,0	56,2	88,9	68,6	28,1	10,7	47,8
Pologne	56,5	65,4	48,4	71,7	30,7	86,7	63,6	6,5	4,3	9,2
Portugal	58,7	63,7	54,3	75,2	29,8	91,4	73,2	9,6	7,8	11,5
Roumanie	55,2	65,7	45,2	69,5	30,5	85,3	62,9	6,3	5,9	6,9
Slovénie	58,1	62,9	53,3	74,9	29,4	93,3	66,2	8,7	5,9	12,1
Slovaquie	59,4	66,9	52,3	72,9	28,1	86,1	70,6	4,7	2,8	7,1
Finlande	58,5	62,7	54,6	77,6	45,9	87,4	79,3	17,4	13,0	22,3
Suède	65,8	69,8	61,9	82,0	47,6	90,9	86,9	24,3	16,6	32,9
Islande	76,2	79,3	72,8	82,4	61,9	88,4	83,5	25,4	14,0	38,4
Norvège	63,7	65,5	61,8	78,1	54,0	86,8	78,0	26,4	17,0	37,0

¹ Base de données Eurostat (état: avril 2021)² Composition de l'UE au 31.12.2020 y compris l'Allemagne

Indicateurs du marché du travail en comparaison internationale, UE et pays de l'AELE, actifs occupés selon le secteur économique, part d'indépendants et actifs occupés selon le niveau de formation, au 4^e trimestre 2020, ESPA/EUROSTAT¹

TA 3.2

	Part d'actifs occupés selon le secteur économique ² , en %			Part d'indépendants, en %	Actifs occupés 25-74 ans selon le niveau de formation ³ , en %		
	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire		Sans formation postobligatoire	Degré secondaire II	Degré tertiaire
Suisse	2,6	20,4	77,1	12,4	8,7	43,3	48,0
UE/AELE							
EU ⁴	4,3	25,0	70,7	14,2	15,7	45,2	39,1
Belgique	0,9	20,9	78,2	13,9	12,5	37,7	49,8
Bulgarie	6,5	30,9	62,6	10,6	10,6	55,6	33,8
République tchèque	2,6	37,1	60,3	16,3	4,0	69,6	26,4
Danemark	2,3	19,0	78,7	8,3	14,7	41,1	44,2
Allemagne
Estonie	3,0	28,6	68,4	10,1	7,2	47,6	45,1
Irlande	4,6	18,9	76,5	14,1	10,9	33,7	55,4
Grèce	10,2	14,7	75,1	29,4	16,3	44,3	39,4
Espagne	4,0	20,5	75,4	15,6	30,0	23,7	46,3
France	2,2	19,7	78,0	11,9	13,3	40,7	46,0
Croatie	6,3	28,5	65,1	11,4	7,3	62,1	30,6
Italie	4,1	26,3	69,5	21,3	28,7	45,8	25,5
Chypre	2,6	19,2	78,3	12,8	14,5	36,4	49,1
Lettonie	6,5	23,9	69,6	12,3	6,5	48,9	44,6
Lituanie	5,7	24,8	69,5	11,5	2,5	47,4	50,2
Luxembourg	(0,7)	9,2	90,0	7,8	17,2	30,7	52,1
Hongrie	4,7	31,6	63,7	12,2	10,3	58,3	31,3
Malte	(1,5)	19,0	79,5	16,1	35,2	29,2	35,7
Pays-Bas	2,0	15,8	82,3	17,1	14,6	38,0	47,4
Autriche	3,8	25,4	70,7	10,8	9,9	50,9	39,1
Pologne	9,8	31,5	58,8	18,6	4,4	57,0	38,6
Portugal	5,3	25,0	69,8	16,5	40,0	27,3	32,6
Roumanie	19,8	29,8	50,4	16,5	15,7	61,4	22,9
Slovénie	4,1	32,8	63,1	10,3	5,7	50,1	44,2
Slovaquie	2,4	36,6	61,1	14,9	3,3	66,8	29,9
Finlande	3,7	21,8	74,4	13,5	6,6	40,9	52,5
Suède	1,7	18,5	79,8	9,4	9,5	42,6	47,9
Islande	4,1	19,6	76,3	11,9	20,6	35,7	43,7
Norvège	2,0	19,8	78,2	5,9	12,5	37,3	50,2

¹ Base de données Eurostat (état: avril 2021)² NACE Rév. 2; Suisse: moyenne annuelle 2020³ selon la nomenclature internationale CITE (classification internationale type de l'éducation).⁴ Composition de l'UE au 31.12.2020 y compris l'Allemagne

Indicateurs du marché du travail en comparaison internationale, UE et pays de l'AELE, taux de chômage, chômeurs de longue durée et jeunes chômeurs au sens du BIT, salaires horaires bruts, 4^e trimestre 2019, ESPA/EUROSTAT¹/ESS

TA3.3

	Taux de chômage BIT en %			Jeunes chômeurs BIT (15-24 ans) en %	Chômeurs de longue durée BIT en %	Salaire horaire brut moyen pour un emploi à plein temps ² , en euro, 2018	Salaire horaire brut moyen pour un emploi à plein temps ² , en PAS, 2018 ³
	Total	Hommes	Femmes				
Suisse	4,9	4,5	5,4	7,3	35,9	36	23
UE/AELE							
EU ⁴	7,3	7,0	7,6	16,9	38,1	16	15
Belgique	5,8	6,0	5,5	15,9	46,4	20	17
Bulgarie	5,3	5,4	5,1	14,1	49,0	3	6
République tchèque	3,0	2,4	3,7	9,6	21,7	7	10
Danemark	5,8	5,5	6,0	11,8	17,6	31	22
Allemagne	20	18
Estonie	7,4	7,8	7,1	21,6	18,5	8	9
Irlande	5,7	5,9	5,5	13,8	27,0	22	16
Grèce	16,2	13,3	19,9	35,3	66,4	8	9
Espagne	16,1	14,2	18,3	40,1	35,6	12	12
France	8,3	8,3	8,2	19,6	39,4	19	16
Croatie	9,2	9,7	8,5	(22,0)	31,0	6	9
Italie	9,5	8,9	10,3	31,0	54,4	14	14
Chypre	8,1	8,3	7,8	19,9	29,7	10	11
Lettonie	7,9	8,5	7,2	(11,3)	27,3	6	8
Lituanie	9,1	9,7	8,4	19,2	27,4	5	8
Luxembourg	6,6	5,8	7,5	25,7	28,9	24	18
Hongrie	4,2	4,0	4,5	11,5	30,4	6	9
Malte	4,4	4,3	4,5	(10,7)	(26,2)	11	13
Pays-Bas	4,0	3,8	4,2	9,4	24,7	18	15
Autriche	5,5	5,5	5,4	9,4	27,2	17	16
Pologne	3,1	3,1	3,1	12,8	20,8	6	10
Portugal	7,2	7,0	7,5	24,3	34,6	7	8
Roumanie	5,2	5,3	5,1	17,1	32,3	5	9
Slovénie	5,1	4,6	5,7	(15,2)	39,4	9	11
Slovaquie	7,0	6,3	7,7	20,8	45,3	7	9
Finlande	7,4	7,7	7,0	18,4	18,6	21	16
Suède	7,9	7,9	7,9	20,4	15,2	21	17
Islande	7,5	7,9	7,0	10,1	9,5	25	16
Norvège	4,6	5,0	4,3	10,5	20,4	30	20

¹ Base de données Eurostat (état: avril 2021)

² Entreprises de 10 employés ou plus dans l'industrie et les services marchands (sections B à N de la NACE Rév.2). Les montants sont calculés à partir des salaires des employés à plein temps et des employés à temps partiel (recalculés sur la base d'un taux d'occupation de 100%).

³ Les revenus exprimés en PAS (Pouvoir d'achat standard) suppriment les effets des différences de niveaux de prix entre les pays.

⁴ Composition de l'UE au 31.12.2020 y compris l'Allemagne

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch). www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix. www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats. www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique. www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Centre d'information statistique

058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

La publication «Indicateurs du marché du travail» fournit des repères parmi la vaste gamme des données sur l'emploi. L'information y est structurée de manière à procurer une vue d'ensemble du marché suisse du travail et des statistiques qui s'y rapportent. Parmi les domaines traités, on trouve l'activité professionnelle, les heures de travail, le chômage, les places vacantes, les aspects dynamiques du marché du travail, la structure et l'évolution des salaires et la comparaison de certains indicateurs avec ceux d'autres pays.

Après une première partie consacrée aux résultats commentés pour la période 2015–2021, cette publication passe en revue les définitions des principaux indicateurs du marché du travail. Un chapitre spécifique décrit ensuite les aspects méthodologiques des différentes sources statistiques. Enfin, la dernière partie de cet ouvrage est constituée de divers tableaux présentant en détail les résultats des différentes statistiques du marché du travail.

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch

Office fédéral de la statistique

CH-2010 Neuchâtel

order@bfs.admin.ch

tél. 058 463 60 60

Numéro OFS

206-2102

ISBN

978-3-303-03306-7

La statistique www.la-statistique-compte.ch
compte pour vous.